



CONSEIL DEPARTEMENTAL DU MORBIHAN

Procès-verbal de la réunion du

17 juin 2022

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU MORBIHAN

Désignation des cantons	Nom -Prénom	Date de naissance	Année de la 1 ^{ère} élection
AURAY	JALU Michel	27 janvier 1952	2015
	LE BRETON Marie-José	13 février 1953	2014
GOURIN	GUEGAN Dominique	7 juillet 1957	2021
	LE NINIVEN Dominique	4 mars 1953	2021
GRAND-CHAMP	LE MEUR Dominique	10 janvier 1963	2021
	GUEGAN Pierre	9 novembre 1959	2021
GUER	POULAIN Thierry	11 avril 1967	2021
	HERRY Marie-Hélène	2 juillet 1970	2015
GUIDEL	BALLESTER Françoise	18 janvier 1960	2015
	LE NAY Gwenn	5 novembre 1975	2021
HENNEBONT	JOURDA Muriel	27 octobre 1967	2015
	LOHEZIC Stéphane	23 octobre 1965	2021
LANESTER	COCHÉ Myrienne	24 avril 1958	2021
	CARIS Alain	2 mars 1958	2021
LORIENT 1	QUÉRIC Catherine	17 août 1965	2021
	GLAZ Mathieu	4 novembre 1986	2021
LORIENT 2	MÉTAYER Rozenn	8 mars 1976	2021
	GIRARD Damien	30 mai 1973	2021
MOREAC	GUEGAN Rozenn	16 avril 1975	2021
	HAMON Stéphane	26 avril 1963	2021
MUZILLAC	GUIHARD Alain	9 juillet 1952	2011
	JARLIGANT Marie-Odile	20 décembre 1948	2015
PLOEMEUR	LOAS Ronan	15 avril 1982	2015
	ROUSSET Marianne	3 juin 1964	2021
PLOERMEL	RENAUDIE Hania	28 décembre 1978	2021
	JAGOUDET Nicolas	1 ^{er} avril 1972	2021
PLUVIGNER	LE QUER Marie-Christine	11 avril 1967	2015
	ROBELET Fabrice	24 septembre 1968	2015
PONTIVY	PERRAULT Soizic	18 février 1977	2015
	QUERO Benoît	7 septembre 1976	2015
QUESTEMBERT	LE BOTERFF Marie	21 octobre 1976	2021
	LEMAIRE Boris	15 décembre 1976	2021
QUIBERON	BELLEC Karine	6 avril 1973	2015
	PIERRE Gérard	15 mai 1951	2004
SENE	LAPPARTIENT David	31 mai 1973	2011
	JEHANNO Anne	6 décembre 1973	2021
VANNES 1	AZGAG Mohamed	8 février 1954	2021
	PENHOUE Christine	9 mai 1962	2015
VANNES 2	BERTHOLOM Denis	6 septembre 1964	2015
	LEBRETON Sophie	6 février 1964	2021
VANNES 3	DUFEIGNEUX Gilles	18 mai 1964	2015
	FAVENNEC Gaëlle	12 février 1971	2015

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU MORBIHAN

Séance du vendredi 17 juin 2022

Le vendredi 17 juin 2022, à 14 heures 30, le conseil départemental du Morbihan
s'est réuni à l'hôtel du département à Vannes,
sous la présidence de M. David LAPPARTIENT, président.

Procès-verbal approuvé par le Conseil départemental
lors de sa séance du vendredi 28 septembre 2022

LE PRÉSIDENT – Bonjour à toutes et à tous et bienvenue à cette session du conseil départemental, notre traditionnelle session du mois de juin. Je vais, avant de vous accueillir officiellement et de prendre la parole, laisser la parole à notre 1^{ère} vice-présidente, Karine BELLEC, qui va comme de tradition procéder à l'appel.

(Mme BELLEC, conseillère départementale, procède à l'appel nominal.)

Sont présents : **Mohamed AZGAG, Françoise BALLESTER, Karine BELLEC, Denis BERTHOLOM, Alain CARIS, Myrienne COCHÉ, Gaëlle FAVENNEC, Mathieu GLAZ, Dominique GUEGAN, Pierre GUEGAN, Alain GUIHARD, Stéphane HAMON, Marie-Hélène HERRY, Nicolas JAGOUDET, Michel JALU, Anne JEHANNO, David LAPPARTIENT, Marie LE BOTERFF, Marie-José LE BRETON, Dominique LE MEUR, Gwenn LE NAY, Dominique LE NIVEN, Marie-Christine LE QUER, Sophie LEBRETON, Boris LEMAIRE, Ronan LOAS, Stéphane LOHEZIC, Rozenn MÉTAYER, Christine PENHOUE, Soizic PERRAULT, Gérard PIERRE, Thierry POULAIN, Catherine QUÉRIC, Benoît QUÉRO, Hania RENAUDIE, Fabrice ROBELET et Marianne ROUSSET.**

Sont absents : **Gilles DUFEIGNEUX** (a donné pouvoir à Gaëlle FAVENNEC), **Damien GIRARD** (a donné pouvoir à Rozenn MÉTAYER), **Rozenn GUEGAN** (a donné pouvoir à Stéphane HAMON), **Marie-Odile JARLIGANT** (a donné pouvoir à Alain GUIHARD), **Muriel JOURDA** (a donné pouvoir à Stéphane LOHEZIC).

LE PRÉSIDENT – Merci. Le quorum est atteint, notre session peut officiellement débiter. Nous allons commencer par l'approbation du procès-verbal de la session du 18 mars, qui a été joint au rapport. Aucune remarque n'a été formulée. Est-ce que vous avez des remarques sur ces PV ? Non. Je vous propose de l'approuver. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ils sont approuvés à l'unanimité.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, le procès-verbal de la session du 18 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

Vœux et questions orales. Conformément aux articles 28, 29 et 30 du règlement intérieur qui a été approuvé le 16 juillet 2021, il n'y a aucun vœu ou aucune question orale qui a été posée avant la limite d'hier 17 heures. Donc nous allons directement pouvoir passer aux propos liminaires. Nous aurons tout d'abord mon intervention, celle de la représentante du groupe de l'opposition, Mme METAYER, puis celle de Ronan LOAS, au nom du groupe de la majorité. Puis nous prendrons les bordereaux inscrits à l'ordre du jour, en commençant par le point 40, le compte rendu des délégations de compétences exercées par le président au cours de l'année 2021.

DÉCLARATION LIMINAIRE DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT – Voici bientôt un an que nous avons été élus et que cette mandature s'est engagée. Nous avons collectivement, me semble-t-il, beaucoup travaillé et pris d'ores et déjà de très nombreuses décisions, dont les Morbihannais voient directement l'application dans leur vie quotidienne.

Notre majorité a mis en œuvre le programme sur lequel nous avons été élus, que nous avons soumis à la consultation électorale et qui avait d'ailleurs très largement rencontré leur confiance.

Il est cependant probable qu'il soit encore un petit peu trop tôt pour tirer un premier bilan, même si l'examen du rapport d'activité 2021, qui vous sera soumis aujourd'hui, permet déjà de mettre en évidence un certain nombre de points significatifs. Cette presque année, puisque ce sera le 1^{er} juillet prochain, a été marquée par des événements majeurs de natures complètement différentes.

Tout d'abord, la persistance de la pandémie de Covid-19 avec, rappelons-le, une forte poussée au début de l'année 2022. Elle a été certes suivie par un reflux ces dernières semaines, mais les informations récentes montrent que nous n'en avons peut-être pas encore terminé, puisque même le tour de Suisse cycliste n'est pas sûr de se terminer cette semaine avec l'abandon de la plupart des équipes suite au Covid. Vous voyez que ça affecte tout le monde.

Ensuite, évidemment, le sujet de la guerre en Ukraine. Le retour du modèle classique d'un conflit interétatique en Europe, qui nous apparaissait appartenir aux livres d'histoire, dont à vrai dire personne ne voit bien l'issue, perturbe profondément les convictions qui étaient les nôtres d'une construction européenne garante de la paix.

Épidémie et guerre en Europe, voilà deux phénomènes que nos générations avaient finalement un peu oubliés, alors même que les plus anciens les avaient connus et s'en souviennent encore avec frayeur. Nous avons peut-être collectivement un petit peu perdu la mémoire, mais c'est sans doute le propre de l'homme malheureusement, et on le verra à d'autres moments de cette intervention. Ce qui démontre d'ailleurs au passage combien la connaissance de l'histoire constitue un atout décisif pour affronter le présent.

Autre événement, l'élection présidentielle où Emmanuel Macron a été réélu. Je salue naturellement le président de la République, qui représente notre République et qui a été réélu très majoritairement par les Français. L'hypothèse qu'aurait pu faire peser sur notre pays l'arrivée au pouvoir des extrêmes a été heureusement levée.

Un nouveau gouvernement a été nommé. Jusqu'ici, à vrai dire, plutôt dans la discrétion qui caractérise son action. Nous attendons des élections législatives, dont le 1^{er} tour a eu lieu dimanche dernier et dont le 2^{ème} tour aura lieu dimanche prochain, pour nous faire une idée plus précise de ce que sera la majorité.

Naturellement, dans une assemblée départementale ce n'est pas normalement le lieu pour s'exprimer sur les consultations nationales. J'ai d'ailleurs eu l'occasion de le faire ailleurs, dans la presse quotidienne régionale, vous avez sans doute lu la tribune qui était la mienne, car j'estime aussi que les responsables politiques doivent indiquer un certain nombre de principes auxquels ils sont attachés.

On dit toujours qu'on sort de l'ambiguïté à ses dépens, mais il me semble que sur un certain nombre de sujets on ne peut pas rester dans l'ambiguïté. Tout particulièrement lorsque des principes fondamentaux, qui fondent notre vie collective et les valeurs de notre République sont mis en cause. Là encore, dans la presse quotidienne régionale, j'ai pu le dire.

Nous aurons au 2nd tour, dimanche prochain, deux partis qui réunis, aussi extrémistes l'un que l'autre, sont en capacité non pas d'être majoritaires, mais sans doute peut-être de tangenter les 250 députés. C'est à coup sûr très inquiétant. Les extrêmes sont là. Rassemblement national et NUPES, c'est la même chose. Jean-Luc MÉLENCHON n'a finalement rien à envier aux provocations de Jean-Marie LE PEN.

Quand on entend « *la police tue* », « *les États-Unis d'Amérique [en s'exprimant sur l'Ukraine] sont dans la position agressive et non la Russie* ». Lorsqu'en parlant à l'époque de l'assassinat de l'opposant politique du Kremlin Boris NEMTSOV en 2015, le même M. MÉLENCHON assura que POUTINE était la première victime publique de cette exécution. Ce qui lui valut d'ailleurs pour un certain nombre de ses excès des procès.

Le plus récent d'entre eux, en 2021, procès en rébellion envers la justice. Avouez quand même que pour un député qui aspire à diriger la France, c'est pour le moins excessif, trois mois de prison avec sursis, rappelons-le quand même, pour rébellion et provocation. La réponse fut : « *Ce fut un jugement politique* ». Comme si la justice dans notre pays était politique, avec cette phrase dont vous vous souvenez tous : « *Je vous le confirme, ma personne est sacrée et la République, c'est moi.* »

Autre condamnation pour une autre insulte envers des journalistes d'investigation de Radio France, comme si la liberté de la presse, fondamentale dans un état de droit, devait être remise en cause. Je cite cette phrase : « *Les journalistes de France Info sont des menteurs, sont des tricheurs. Ils ont l'air de ceux qu'ils sont, c'est-à-dire d'abrutis. Pourrissez-les autant que vous pouvez !* »

Voilà où un certain nombre de dirigeants de partis que j'estimais sont rendus en termes de soutien. Je ne parle pas des soutiens à Hugo CHAVEZ. J'ose quand même parler de la désobéissance aux traités européens.

Ça veut dire quoi en bon français « *désobéir aux traités européens* » ? Ça veut dire tout simplement se soustraire à un contrat que nous avons passé avec un certain nombre d'autres pays et qui fonde ce que nous sommes ensemble. Ne croyez-vous pas que les événements en Ukraine nous rappellent combien la construction européenne est fondamentale ?

Et quand on fait un contrat, quand on construit quelque chose ensemble, on se fixe un certain nombre de règles. On n'est peut-être pas à l'aise avec toutes, mais au moins on doit les respecter. Appeler à la désobéissance aux traités européens c'est de facto sortir de l'Europe. Je suis surpris qu'un certain nombre de dirigeants du parti socialiste, du parti communiste, d'Europe écologie, aient pu renier leurs convictions à ce niveau.

J'entends même parfois que le président de la région soutient un certain nombre de candidats de cette obéissance. C'est absolument choquant finalement puisque ce sont là des comportements dangereux, des comportements de manipulateurs auxquels il convient naturellement de prendre fin.

Les plus anciens d'entre nous se souviendront sans doute que Gérard PERRON, conseiller général communiste du canton de Hennebont, avait toujours avec lui la dernière encyclopédie ou bulle papale et il aimait à citer le pape. J'ai avec moi l'œuvre de LÉNINE.

Dans cette œuvre, finalement, vous voyez que l'objectif de tout cela, c'est l'État et la révolution. Finalement, il faut que l'avant-garde du prolétariat entraîne les masses pour mettre en œuvre la dictature du prolétariat. C'est finalement l'attitude de M. MÉLENCHON. Il ne peut pas y avoir de compromis.

Pour moi, quand on veut avoir des sièges de députés en se compromettant à ce point, ça revient à une compromission. On ne peut pas, sur des sujets de cette sorte, avoir de compromis.

Je n'ai avec les extrêmes jamais eu d'affinités. J'ai toujours eu une barrière étanche, que ce soit avec l'extrême droite ou avec l'extrême gauche. On doit appliquer les mêmes règles et ceux qui se sont jetés, pour quelques sièges, quelques mandats, dans cette aventure, se sont à mon sens déshonorés.

Heureux soient les dirigeants que je salue, comme Carole DELGA, présidente de l'association des régions de France, présidente du parti socialiste, que je respecte, et qui s'est levée contre cette dictature. C'est heureusement salutaire qu'un certain nombre de dirigeants de gauche aient cette grandeur, cette vision qui doit être celle qui éclaire la France.

Quand j'ai vu encore dernièrement, par l'un de nos collègues, une attaque en règle contre l'école privée, on est d'accord ou pas, mais aujourd'hui 52,5 % des collégiens du Morbihan sont scolarisés dans le privé. Pour avoir été une partie de ma vie dans le privé et une partie dans le public, je n'ai pas eu l'impression d'être embrigadé.

Qu'on puisse à l'oral avoir des propos qui dépassent ses pensées est une chose. À l'écrit ça en est une autre. De GAULLE d'ailleurs disait : « *Seuls mes écrits m'engagent.* » C'est de l'écrit. C'est encore plus grave. Moi je souhaite que les Françaises et les Français et encore plus les Morbihannaises et les Morbihannais soient conscients de ce qui fonde notre pacte de société, notre vie ensemble.

Cette vie ensemble, elle est régie par un certain nombre de règles de la République. Cela ne fait pas de moi un macroniste. Ça fait de moi, en tout cas je l'espère, avec nos collègues, des élus respectueux d'un certain nombre de fonctionnements, attentifs, qui n'insultent pas systématiquement.

Je ne parle même pas de l'insulte d'hier sur les patrons, comme si tous les patrons étaient des voyous. Et là on ne parle pas des patrons du CAC 40. On parle du boucher, du plombier avec ses cinq salariés qui ont presque été traités de salauds. Donc voilà le style de provocations bien connues, qui sont finalement empruntées à un autre extrémiste de l'autre bord, que j'ai cité tout à l'heure. C'est ça qu'il nous faut combattre. Au nom des valeurs qui nous unissent, moi j'espère que demain, dimanche, une leçon sera donnée dans les urnes, parce qu'il le faut.

S'agissant des sujets qui vont nous intéresser plus directement, puisque nous ne sommes pas dans une Assemblée nationale, ou alors il fallait se présenter, ce qui n'était pas mon cas, nous avons la chance d'avoir un ministre des collectivités territoriales qui a été nommé, qui s'appelle Christophe BÉCHU, que je connais depuis de longues années et qui est incontestablement un homme compétent. Ses expériences d' élu local sont réelles et réussies. Il est maire d'Angers, président d'agglomération, mais il fut notamment président du département de Maine-et-Loire, où il a assuré pendant 10 ans la présidence du Conseil départemental, faisant de lui d'ailleurs le plus jeune président de département à l'époque en France. Sa tâche sera néanmoins ardue.

Nous savons que le gouvernement mettra à contribution les collectivités territoriales pour résorber le déficit de l'État et plus globalement l'endettement. Ce n'est pas totalement illogique, même si je sais que je ne serai pas forcément populaire en le disant. Sur le principe, je vous l'ai dit, je n'y suis pas totalement opposé. Encore faut-il que cela se fasse dans des conditions de transparence et d'équité qui ne pénalisent pas les collectivités vertueuses, et feu le pacte de Cahors ne ressemblait pas, tant s'en faut, à ces caractéristiques.

S'agissant du projet de conseiller territorial évoqué de manière fugace pendant la campagne par le président de la République, j'ai pour ma part un avis très réservé, au moins pour deux raisons.

La première, c'est tout d'abord que j'estime que les élus locaux sont une richesse pour notre pays. Ce n'est certainement pas en réduisant leur nombre que nous redonnerons confiance en la démocratie locale à nos citoyens. Nous avons parfois l'impression qu'il faut réduire le nombre d'élus pour que ça fonctionne mieux. Paradoxalement, on demande plus de démocratie. Comment peut-on avoir plus de démocratie en ayant moins d'élus ?

La deuxième raison est très pratique finalement, ou pragmatique. Quand on connaît le fonctionnement de nos collectivités, être en même temps maire et conseiller de territoire, ça veut dire en même temps maire, conseiller départemental et conseiller régional, cela peut relever d'une vraie difficulté. Au surplus, cela interdira, pour les mêmes raisons, aux maires d'être élus territoriaux.

Déjà que nous n'avons plus de maires à l'Assemblée nationale, au Sénat, mais ils seront dès lors absents de nos parlements locaux et donc de nos assemblées. Ce serait une grosse erreur parce que j'ai une confiance infinie dans les maires qui localement savent prendre les bonnes décisions.

L'Association des départements de France (ADF) comme l'association d'ailleurs des régions de France ont émis de sérieuses critiques. Franchement, ce n'est pas un sujet vital, me semble-t-il, aujourd'hui. Bien d'autres doivent être gérés en priorité par le gouvernement.

Cela me permet de dire quelques mots d'ailleurs au sujet du vœu adopté voici quelques semaines par le conseil régional, appelant à la mise en place d'une assemblée de Bretagne dotée de compétences élargies et d'une autonomie réglementaire, voire législative. En fait, il s'agit de reproduire à Rennes le jacobinisme national. Il est naturellement le fruit de comportements opportunistes que l'absence de majorité à la région facilite grandement. Quand tout le monde est d'accord dans une assemblée c'est un peu louche.

Il est aussi le résultat, je le dis presque avec une certaine tristesse, d'un manque de ligne claire de la part de l'exécutif régional. Je ne sais pas si vous savez où va la région, moi pas. Je l'ai dit d'ailleurs au président Loïc CHESNAIS-GIRARD lors de notre dernière rencontre, et tant les oppositions régionales que l'exécutif ont été en matière inconséquentes, surtout d'une démagogie très regrettable.

Ce sujet de l'assemblée de Bretagne n'est pas nouveau. Qu'il ressurgisse aujourd'hui n'est probablement pas étranger au sentiment de leur légitimité affaiblie que perçoivent les élus régionaux. C'est quand même un peu limité comme raison pour envisager une réforme d'une telle ampleur.

C'est quand même aussi un peu surprenant de voir des élus d'une assemblée décider du sort de celle d'une autre assemblée. En tout cas, il s'agit d'une curieuse conception de la démocratie. Sur le fond, l'idée n'est peut-être pas à écarter d'un revers de la main, mais il me semble qu'il y a au minimum plusieurs prérequis avant d'y réfléchir.

Le premier, et c'est une évidence, c'est que la Bretagne est constituée de cinq départements et pas de quatre. Une assemblée de Bretagne sans la Loire-Atlantique est un non-sens.

Deuxième élément, c'est que le mode de composition de cette assemblée va privilégier les métropoles. Un rapide calcul permet d'établir que la Bretagne à cinq, ce sont 4,7 millions d'habitants, dont 31 % vivent dans les trois métropoles : Brest, Rennes et Nantes. Clairement, l'assemblée de Bretagne serait sous l'influence des métropoles. Il n'est donc pas très difficile d'envisager alors quel sort serait réservé aux territoires comme le Morbihan, qui n'a pas de métropoles, dans les politiques qui seraient mises en œuvre.

Enfin, dernier point, la question incontournable des convergences financières respectives entre les régions et les départements. Cette convergence doit être vertueuse, mais je vais vous donner quelques chiffres qui vont vous montrer les difficultés qui pourraient nous attendre si nous devons aller dans cette voie.

Actuellement, la dette de la région s'établit à 1,4 Md€ alors qu'elle était de 330 M€ en 2011 et de 1 Md€ en 2016. En dix ans, la dette a donc augmenté de 420 %.

En dix ans, notre département a vu son endettement passer de 237 M€ à 141 M€, soit une baisse de 40 %.

Vous avez donc + 400 % de dette d'un côté et - 40 % de dette de l'autre. C'est assez facile à ce moment-là de converger, mais le chemin serait douloureux pour les Morbihannais, qui pourraient penser que c'est une bonne idée.

Pour ma part, je n'ai nullement l'intention d'obérer l'avenir du Morbihan et de ses habitants pour une quelconque lubie institutionnelle de quelques inconséquents. Qu'on nous laisse faire notre travail, assumer notre mission et finalement exercer les compétences qui sont les nôtres. D'autant que les mois qui viennent pourraient être marqués par des difficultés réelles, c'est une certitude.

L'inflation, artificiellement contenue à un peu plus de 5 % en France et à un peu plus de 8 % dans la zone euro par un endettement qui n'est pas maîtrisé, s'annonce forte et durable. Les taux d'intérêt vont progresser. Mme LAGARDE l'a d'ailleurs annoncé, avec des hausses d'un quart de point en trois fois jusqu'à la fin de l'année. Donc les dotations de l'État vont naturellement diminuer.

Quand vous augmentez de 0,5 point les taux d'intérêt, c'est l'équivalent du budget de la défense qui s'envole à chaque fois, au niveau de l'État. Il faut en être conscient. C'est un tout petit peu moins vrai sur la durée, puisqu'il faut d'abord du stock de dette pour y arriver, mais c'est une réalité.

Nos recettes, sur lesquelles nous n'avons plus la main, pourraient s'infléchir, notamment les droits de mutation du département, alors que nos dépenses, notamment sociales, continueront de croître. Nous devons être au rendez-vous de la solidarité vis-à-vis de nos concitoyens.

Il ne s'agit pas d'être alarmiste, je vous l'ai déjà dit lors de la dernière session, nous avons me semble-t-il mangé notre pain blanc et la poursuite d'une gestion rigoureuse s'impose plus que jamais.

Face à ces enjeux et comme je vous l'ai dit dans mes propos introductifs du rapport d'activité 2021, que vous avez eu par écrit, et pour être efficace et utile dans notre action, notre collectivité doit répondre à deux exigences simultanément.

La première, c'est d'être fondé sur une vision claire des enjeux d'avenir du Morbihan, qui sont notamment la transition écologique, le logement ou encore la justice sociale.

Le deuxième, c'est d'être en mesure de faire preuve de réactivité et d'adaptation dans les réponses aux besoins de nos concitoyens. Ces deux exigences, que nous retrouvons dans les rapports qui vous sont soumis pour délibération au cours de la session, seront naturellement débattues.

Je voudrais, sans entrer dans les détails qui sont ceux des débats, insister sur cinq points remarquables que nous aurons à traiter :

- la convention avec le service départemental d'incendie et de secours (SDIS), dont je salue le président ;

- le dispositif en matière d'hébergement temporaire et séquentiel des personnes âgées et des personnes handicapées en famille d'accueil ;
- le dossier de la fusion des offices publics de l'habitat du Morbihan ;
- notre politique en matière d'accompagnement des collectivités ;
- enfin le schéma départemental de développement des enseignements artistiques.

A priori, les dossiers n'ont que peu de rapport entre eux, si ce n'est que de révéler l'exercice de l'ensemble de nos compétences. Néanmoins, ils répondent tous les cinq à des caractéristiques communes.

Première caractéristique, c'est l'importance du travail de concertation qui a été mené en amont. De ce point de vue, le dossier du SDIS me paraît exemplaire. Gwenn LE NAY prendra sans doute la parole, même s'il n'est pas le rapporteur du bordereau, et lundi prochain nous aurons l'occasion lors du conseil d'administration du SDIS, avec M. le préfet et M. le contrôleur général, de prendre la parole pour fixer la feuille de route du SDIS.

Le même esprit a présidé pour ce qui concerne la fusion des offices publics de l'habitat, avec la création d'un syndicat mixte, qui nous a permis de trouver une solution. Les échanges avec les Lorientais et les Vannetais ont été riches, fructueux et transparents et je veux saluer ici les présidents des offices, Marie-Hélène HERRY, Hortense LE PAPE et Marc BOUTRUCHE, ainsi que David ROBO et Fabrice LOHER, les deux présidents des EPCI. C'est la garantie pour une réussite future qui, si on regarde bien ce qui se passe ailleurs, n'est pas systématique dans d'autres territoires.

Deuxième caractéristique, c'est aussi notre souci d'identifier précisément les problèmes et de proposer les solutions les plus adaptées, mais aussi les plus simples possible. La complexité des sujets n'impose pas nécessairement la complexité des solutions. Le matheux que je suis le sait bien, la solution d'un problème compliqué peut parfois être très simple.

C'est pourquoi le schéma des enseignements artistiques ne connaît pas de révolution dans ses principes. Simplement, nous avons regardé ce qu'il convenait d'améliorer et de simplifier avec Ronan LOAS, vice-président chargé de ce domaine, et ce qui a été réalisé a été bien fait, merci Ronan. Le résultat est très satisfaisant.

Troisièmement, nous devons toujours avoir le souci de ceux auxquels nos politiques s'adressent. Le dispositif en matière d'hébergement temporaire y répond, bien évidemment. Je m'y suis personnellement beaucoup impliqué avec les élus de ce secteur. Lors de notre dernière session, nous avons mis en place un dispositif d'aide au répit des aidants. Je peux vous dire qu'il remporte un vrai succès et il correspond finalement à un véritable besoin. Là encore, le Morbihan est le premier département de France à avoir mis en place ce système. C'est parce que nous avons une gestion saine que nous avons pu inscrire 1,3 M€ pour ce dispositif dès la première année. Fabrice ROBELET, qui est en charge de ce domaine, le sait bien, il y avait une vraie demande.

C'est également le cas de ce que nous vous proposons aujourd'hui. Cela démontre qu'en matière sociale nous pouvons innover encore et toujours. Nous ne serons jamais parfaits, mais cependant nous essayons de pouvoir nous améliorer.

Quatrième caractéristique, notre préoccupation que nos actions irriguent l'ensemble du territoire morbihannais. Il y a des territoires plus privilégiés que d'autres. Nous avons 249 communes et nous avons différentes communautés de communes ou d'agglomération. Nous serons à leur service. Pour cela, nous avons des dispositifs valables partout, que nous améliorons aussi progressivement, au gré des remarques des différents élus du territoire. C'est le cas au titre de notre soutien à l'amélioration des voies cyclables et de la création de passerelles ou de souterrains. Nous savons bien que le franchissement de routes nationales, départementales ou de voies ferrées est un souci pour le développement des

déplacements doux. Avec des subventions jusqu'à 50 %, nous sommes là encore au rendez-vous des mobilités douces.

Nous savons aussi que certains territoires connaissent des situations particulières. Nous avons déjà délibéré sur le contrat avec Roi Morvan Communauté, qui a été voté en mars dernier et que je signerai officiellement avec les 21 maires de Roi Morvan Communauté et avec la présidente de la communauté de communes fin juillet prochain à Gourin et on se réjouit déjà de pouvoir aller dans ce territoire.

Nous le ferons aujourd'hui avec la communauté de communes de Belle-Île-en-Mer et avec les communes de Belle-Île-en-Mer et nous mobilisons ainsi près de 7 M€ pour construire l'ensemble des projets. Ce sont deux communautés qui par leurs caractéristiques, l'une insulaire et l'autre rurale, beaucoup plus défavorisées, méritaient la solidarité territoriale. Nous serons au rendez-vous pour mener ces projets.

Enfin, pour conclure sur cet aspect, chacun aura observé que nous allons engager à chaque fois des crédits très importants. Jamais d'ailleurs une décision modificative n'a été aussi importante dans l'histoire du département. Jamais les politiques de développement territorial n'auront été dotées d'autant de financements. Jamais les investissements en faveur des collèges publics n'auront été aussi significatifs. Dois-je vous rappeler que j'avais annoncé ici que le prochain plan pluriannuel d'investissement des collèges, dont nous débattons au mois de novembre prochain pour la durée 2023-2028, soit pour six ans, sera doté de 150 M€ pour nos collèges publics ? Donc nous aurons encore des actions significatives qui seront reprises dans la programmation pluriannuelle ainsi que nous le verrons maintenant et en fin d'année.

Jamais notre assemblée n'a consacré autant de crédits au domaine du social. Jamais d'ailleurs les crédits affectés au SDIS n'auront été aussi élevés, même si j'entends bien, M. le président du SDIS, qu'ils auraient pu être encore meilleurs, mais nous faisons déjà un effort conséquent.

Jamais non plus les moyens en infrastructures de mobilité n'auront été mis en œuvre à ce niveau. Et jamais encore les moyens dédiés à la culture et au sport n'auront été aussi importants.

Ce n'est évidemment pas pour le plaisir de la dépense, vous me connaissez. Ceux qui me connaissent savent mon peu d'appétence pour cette religion qu'est la dépense publique que certains professent sur le compte des contribuables. Mais quand une dépense est justifiée et qu'elle est nécessaire, qu'elle est utile, efficace et qu'elle s'applique avec justice, alors nous n'hésitons naturellement pas à le faire. Puis-je former le vœu que nos futurs députés, élus dimanche prochain, s'inspirent de cette conception finalement assez facile à mettre en œuvre ?

L'action du département, les politiques que nous déployons sont aussi de notre responsabilité à nous, les élus départementaux sur l'ensemble des bancs de l'hémicycle. Mais l'un et l'autre ne seraient que des textes, certes utiles mais insuffisants, si les agents de notre collectivité n'assuraient pas leur mise en œuvre avec professionnalisme, avec le sens jamais démenti de l'intérêt public et, enfin, avec une attention sans faille pour les usagers de notre service.

J'avais le plaisir tout à l'heure de déjeuner avec nos deux Dominique, du canton de Gourin, tous les deux élus de secteurs ruraux. En leur demandant, à eux qui siègent pour la première fois au sein de cette assemblée départementale, comment ils avaient vécu leur première année, ils m'ont tous les deux répondu : « *C'est agréable de travailler dans une bonne ambiance, d'être au service des Morbihannais et surtout avec autant de compétences dans nos services départementaux* ». Et nous avons de la compétence dans nos services

départementaux, et je vous remercie de cet hommage pour l'ensemble de nos agents départementaux, que je salue. Je tiens donc encore une fois à les remercier toutes et tous pour leur engagement.

Au premier rang, je voudrais aussi remercier notre directrice générale, Anne MORVAN-PARIS, que la suite de sa carrière va appeler vers d'autres cieux. Elle y apportera ses grandes compétences, son expérience majeure et son expérience presque intime des politiques publiques, notamment dans le secteur social. Je me réjouis pour elle, qu'on ait pensé à elle pour des directions centrales. Je crois que c'est une bonne chose pour le Morbihan que les compétences puissent être reconnues

Nous vous voyons partir avec regret, ma chère Anne, mais je suis finalement heureux pour vous parce que dans la carrière d'un haut fonctionnaire la mobilité aussi est nécessaire. Elle est non seulement nécessaire pour acquérir de l'expérience, mais aussi pour faire partager là-haut un certain nombre de réalités de terrains qui sont les nôtres. Je suis sûr que vous saurez être le relais des préoccupations des Morbihannais et des Morbihannaises, et je crois pouvoir dire aussi des collectivités territoriales et de l'ensemble des départements de France.

Alors merci à vous pour tout ce que vous avez apporté au département ces 10 dernières années. Tout d'abord à la DGISS en charge des services sociaux et puis avec François GOULARD et moi-même à la DGS. Vous avez eu l'amabilité, et j'ose vous croire, de me dire que ce n'est pas à cause du président que vous partez, mais parce que la mission qui vous est confiée vous intéresse. Je crois savoir que vous êtes profondément attachée à notre Morbihan et que vous resterez y vivre. Je crois que votre famille restera y vivre, mais je voudrais vraiment vous remercier au nom de toutes et tous.

Merci à tous de votre attention.

[Applaudissements.]

Comme le veut la tradition, je vais donc passer la parole à la représentante du groupe de l'opposition. En l'absence de M. GIRARD, c'est Mme METAYER qui a été désignée pour prendre la parole au nom du groupe de l'opposition. Je vous laisse la parole, ma chère collègue.

Mme MÉTAYER – M. le président, chers collègues. Vos propos, M. le président, appellent une réponse. Nous nous reconnaissons dans les points de convergence du programme de la Nouvelle union populaire écologiste et sociale. Nous nous reconnaissons dans cette nouvelle union qui rassemble, je vous le rappelle, le parti socialiste, le parti communiste français, Europe écologie les verts et la France insoumise.

Pourquoi nous reconnaissons-nous dans cette nouvelle alliance, qui fait partie des jeux politiques ? Nous en avons parlé lorsque nous nous sommes rencontrés tout à l'heure. Nous pensons qu'il est plus qu'urgent d'améliorer la vie quotidienne des gens. Il y a une colère, il y a un désespoir qui nourrit l'abstention, qui nourrit le vote des extrêmes droites. « *La planète brûle* », titrait *Ouest-France* hier. Il est urgent d'agir avec une politique écologique beaucoup plus ambitieuse.

Pour reprendre vos propos, M. le président, vous avez dit : « *J'appellerai à voter Emmanuel MACRON, ce qui ne fait pas de moi un macroniste* ». Vous l'avez compris, nous reconnaitre dans le programme de la NUPES ne fait pas de nous des mélenchonistes. Nous n'irons pas plus loin. Nous ne répondrons pas aux différents points de votre tribune électorale. Pourtant, ce ne sont pas les arguments qui manquent. Nous n'irons pas plus loin, car cette assemblée n'est pas le lieu pour faire campagne. Il existe d'autres lieux pour cela.

Ma voix portera aujourd'hui dans cette assemblée le discours de politique générale du groupe de gauche et écologiste. À moins de 48 heures du 2^{ème} tour des élections législatives, nous voulons commencer par saluer nos collègues Damien GIRARD, Rozenn GUEGAN, Ronan LOAS, Benoît QUERO, qui se sont présentés au suffrage devant les électeurs. Ils contribuent à faire vivre notre démocratie.

En revanche, M. le président, les propos quelque peu excessifs, voire diffamatoires, sur les périodes sombres de notre histoire que vous avez eus pendant la campagne correspondent selon nous à une manière datée de faire de la politique. Cette façon de faire contribue à la très forte abstention que nous regrettons tous ici. Nous pouvons voir sur le terrain chaque jour que beaucoup de nos concitoyens qui, dans leur galère quotidienne, sont de plus en plus gagnés par le fatalisme. Ils perdent l'espoir de vivre des jours meilleurs, de vivre des jours heureux.

Notre manière de faire de la politique, c'est de mettre en débat, dans l'assemblée, les sujets qui préoccupent les Morbihannais, comme nous l'avons fait, par exemple, pour les domiciles partagés.

Venons-en maintenant directement aux sujets qui concernent le conseil départemental. Cela fait maintenant une année que notre assemblée départementale a été élue. Nous avons vécu une première année de mandat marquée par des désaccords et aussi par des sujets sur lesquels nous nous sommes rejoints avec votre majorité. Nous pouvons citer l'aide aux réfugiés ukrainiens ou encore l'aide aux personnes qui accompagnent les personnes âgées et les personnes en situation de handicap.

Cependant, face à l'urgence sociale, à l'urgence climatique, notre collectivité met en œuvre, selon nous, des politiques publiques globalement insuffisantes.

Premier sujet, le logement. Ce problème mine la vie de beaucoup de personnes et freine la vie économique de notre territoire. Des milliers de personnes sont en liste d'attente pour obtenir un logement social. Le logement pour tous est un chantier majeur.

Pour nous, une seule priorité, une production ou une réhabilitation massive du logement social locatif. D'ores et déjà, nous alertons : pour financer les constructions, nous devons vendre, mais soyons très exigeants pour qu'il y ait une destination sociale et servons-nous de l'outil qu'est le bail réel solidaire pour que ces biens restent accessibles au plus grand nombre.

Vigilance également sur le calendrier des constructions. Nous devons redoubler d'efforts pour faire face à la tension immobilière en Morbihan. Le stock de ces biens publics est plus que jamais précieux. Il faut éviter à tout prix qu'il diminue.

Deuxième sujet, le changement climatique. Après ce mois marqué par de violents orages, des épisodes de grêle, la canicule, derrière la météo nous voyons tous le changement climatique avancer, ou plus exactement les dérèglements climatiques.

L'île de Groix est placée en crise sécheresse au niveau d'alerte maximale. Sur cette île, comme ailleurs dans le Morbihan, les agriculteurs et les éleveurs font face à une perte de leur production.

Nous regrettons dans cette première année de mandat que la question du changement climatique n'ait pas été véritablement prise en compte. Deux faits viennent illustrer ce constat : l'absence de critères en matière d'éco conditionnalité, ou la mise en place de bonus écologique dans les subventions qui sont accordées aux communes, comme nous l'avions suggéré.

En 2021, nous avons créé exceptionnellement une aide de 50 000 € pour les mairies. Presque toutes les communes du Morbihan (97 %) en ont bénéficié et c'est tant mieux. Mais tout en faisant confiance aux élus locaux, nous pourrions avoir une action politique plus écologique. À propos de la thématique importante de l'eau, les retours qui nous sont faits des acteurs de territoire sont clairs. Les élus du département du Morbihan sont, dans la majorité des cas, absents des instances de gouvernance de l'eau, la commission locale de l'eau et le SAGE.

Troisième sujet de préoccupation, l'aide aux plus fragiles. Nous regrettons aussi dans cette première année de mandat que la question sociale soit en partie restée sur le bord du chemin. Vous avez fourni des efforts, mais dans certains domaines cela reste insuffisant.

Les délais de traitement de dossiers de la MDA sont toujours trop longs. La situation est vraiment très urgente pour de nombreuses personnes handicapées. En termes de prévention et de proximité, malgré les nombreuses interpellations des agents du médico-social depuis le début du mandat, notre collectivité ne réagit pas.

Plusieurs agents sont en souffrance. D'autres vivent une perte de sens de leur travail et observent parfois des dégradations de leurs conditions de travail, ce qui ne facilite pas le recrutement. D'après les informations que nous avons recueillies, l'écrtage d'heures supplémentaires et non récupérables représente l'équivalent d'une dizaine de temps pleins, dont nos services et les habitants auraient absolument besoin.

De nombreux Morbihannais et acteurs du territoire que nous avons rencontrés croient en la capacité du département à faire mieux et à mettre plus de moyens dans les domaines qui en ont besoin. Il ne tient qu'à nous, assemblée départementale, par nos choix politiques, de relever ces défis.

La décision modificative examinée aujourd'hui confirme ce que nous vous reprochons et qui sera visible lors du compte administratif de l'année prochaine. En décembre, vous nous avez présenté un budget primitif qui minore excessivement les recettes, tout en sachant pertinemment qu'il y aura davantage de marge de manœuvre. Pourtant, un débat autour d'un budget plus sincère permettrait de faire mieux.

Ces marges de manœuvre nous permettraient de définir des politiques en réponse aux besoins des habitants avec une stratégie financière adaptée. Sur cet aspect, le département n'est pas stratège. Vous menez une politique budgétariste avec une vision excessivement comptable de l'action publique. Le résultat est un affaiblissement de certains services publics qui nous coûtent, en définitive, plus cher.

La dépense sociale ne doit pas être vue uniquement comme un coût, mais comme un outil de prévention, de santé, de dignité, d'insertion sociale et professionnelle. Notre logique en élus responsables devrait être d'analyser un besoin et d'y répondre en mettant les moyens nécessaires. Cela bien sûr avec une dette responsable et avec un niveau d'imposition acceptable.

Votre esquive, qui consiste à citer des départements de gauche dont la situation financière est moins bonne que la nôtre, n'est pas la réponse attendue par les Morbihannais. Selon les données de la direction générale des collectivités locales, au budget primitif 2021, nous constatons que les trois départements les plus endettés en euros par habitant sont gérés par une majorité de droite depuis plusieurs mandats : le Cantal, la Corrèze, les Hautes-Alpes. L'Ariège, dirigée par la gauche, fait partie d'un des trois départements les moins endettés.

Les points que nous venons d'évoquer illustrent, selon nous, le fait que l'action du conseil départemental doit être plus volontariste. Les Morbihannaises et les Morbihannais

souhaitent une collectivité visible qui va vers eux. Nous devons être à l'initiative, prendre les devants. L'attentisme face aux personnes en difficulté ou aux situations complexes n'est pas la méthode à suivre.

Voilà les propos que nous voulions évoquer en ce début de session, convaincus que c'est dans le débat d'idées que naissent souvent les solutions les plus pertinentes. Je vous remercie.

[Applaudissements.]

LE PRÉSIDENT – Merci à vous. J'aurai naturellement l'occasion de donner quelques éléments de réponse, mais je vais donner la parole à Ronan LOAS au nom du groupe de la majorité.

M. LOAS – Merci, M. le président. Chers collègues, si la chaleur ne nous a pas coupé encore un peu d'attention, le beau programme que vous nous proposez, M. le président, à l'occasion de cette session de juin, exprime parfaitement ce qu'est la politique que la majorité départementale conduit depuis son élection, voilà près d'un an.

Cette politique identifie et connaît les problèmes de nos concitoyennes et de nos concitoyens. Ce faisant, elle y apporte des solutions précises et sérieuses. Cette politique est concrète. Elle ne se paye pas de mots. Enfin, cette politique est innovante, car l'action publique doit sortir des scléroses que les idéologies de tout poil ont tendance à encourager.

Avant d'entrer dans le détail des propositions du président, je voudrais revenir en quelques mots sur ce qui anime notre majorité, sur l'état d'esprit de l'ensemble des conseillères et des conseillers qui constituent notre groupe majoritaire.

Cet état d'esprit est profondément empreint du respect de tous, de la dignité de chacun et des principes qui sont ceux de notre République et de notre démocratie : l'écoute, la tolérance, la justice sont nos vertus cardinales.

Cela signifie aussi que nous sommes intransigeants face aux moindres tentatives de certains pour défaire ce qui depuis toutes ces années a permis, malgré les divergences légitimes, et c'est le débat politique, à la Bretagne et en particulier en Morbihan, de parler d'une seule voix sur les enjeux et les dossiers essentiels. Or ces derniers jours il me semble que certains écrits et certains propos sont porteurs de messages très dangereux.

En effet, il semble que cette période de campagne libère la parole de certains, tant mieux. La Bretagne a su tracer sa voie, empreinte de tolérance. Quand je relis certains propos, j'ai l'impression de me retrouver au cœur des grands succès de Fernandel.

M. le président, vous avez publié une tribune qui remet l'église au milieu du village, si je peux me permettre. Ces alliances contre nature jouent souvent le rôle de révélateur des pensées profondes. Ceci interroge sur notre identité et nos objectifs personnels. Cela interroge aussi tout simplement sur ce qu'est notre vision de la République.

Ce n'est pas mon habitude, rassurez-vous, mais j'ai relu ces dernières heures un opuscule : *L'État et la révolution*, rédigé par un certain LÉNINE. Voilà ce qu'on peut y lire : « *Il faut combattre cette idée fausse que le suffrage universel est capable de traduire réellement la volonté de la majorité. Il faut inculquer systématiquement aux masses cette idée de la révolution violente.* » Des propos qui font naturellement écho à ce que le camarade MÉLENCHON contextualise dans sa conflictualisation du débat politique, en particulier dans sa campagne.

Chacun sait à quoi cela conduit. Or j'ai le sentiment que cette idéologie que nous pensions disparue ressurgit dans les discours avec un seul objectif, de cliver les relations entre nos

concitoyens. Cela me paraît très inquiétant. Au sein de la majorité départementale, nous nous opposerons toujours à ces discours de différenciation et d'affrontement.

Pour revenir à notre session, elle est évidemment marquée par un certain nombre de décisions budgétaires qui viennent compléter et conforter le budget que nous avons adopté en décembre dernier. Le moins que l'on puisse dire, c'est que le département mobilise des crédits à un niveau sans précédent dans plusieurs domaines majeurs. Le président nous l'a parfaitement expliqué.

Je pense par exemple au SDIS, et encore à l'accueil de la petite enfance, aux infrastructures routières ou dédiées aux mobilités douces. Je pense également à notre soutien aux communes et intercommunalités. Je pense enfin aux collègues.

J'appelle l'attention de tous sur les moyens financiers supplémentaires qui viennent s'ajouter à des enveloppes très significatives déjà votées. On nous dira que c'est normal, que le département en a les moyens, que l'argent ne tombe pas du ciel. Effectivement, c'est normal, car cela correspond à la mise en œuvre de notre programme, auquel les électrices et les électeurs ont accordé leur confiance. Mais il faut faire deux remarques.

Tout d'abord, il faut dire que le normal en Morbihan n'existe pas souvent, loin s'en faut. Ensuite, il faut souligner que pour que le normal existe, il faut effectivement des moyens. Or notre structure de recettes n'est pas très différente de celle des autres départements.

En revanche, ce que nous avons plus que d'autres probablement, et plus que notre opposition d'ailleurs, c'est le souci d'une gestion rigoureuse. Ce travail paye. Ce travail retourne vers les Morbihannaises et les Morbihannais, vers les communes, vers les associations et c'est cela le plus important.

Outre les aspects budgétaires, nous examinerons plusieurs dossiers qui sont décisifs face aux enjeux de l'avenir du Morbihan. Il y a naturellement celui de la fusion des offices publics de l'habitat. Le processus est en cours et il se passe bien. Il a été conduit avec intelligence et surtout avec pragmatisme. C'est un projet déterminant pour que la question cruciale du logement puisse être abordée avec efficacité. Et on peut remarquer que dans tous les débats, sur toutes les circonscriptions, le sujet du logement est maintenant central. En l'occurrence, nous sommes la première collectivité du Morbihan à mettre en place le bail solidaire.

Deuxième sujet, en apparence moins lourd, mais vous comprendrez que j'y attache de l'importance, c'est celui du schéma départemental de développement des enseignements artistiques. J'y reviendrai dans le détail tout à l'heure. Chacun le sait, il s'agit d'une compétence obligatoire du département. C'est un exercice un peu imposé, comme tous ces schémas, même si nous avons souhaité le conduire en privilégiant avant tout les aspects opérationnels. Au-delà de ce schéma, c'est l'approche singulière de l'action du département en matière culturelle comme en matière patrimoniale sur laquelle je voudrais insister.

Cette approche repose sur deux principes, tout d'abord celui de la liberté des artistes, des créateurs et des structures diverses. Il n'y a pas de culture officielle, il n'y a pas d'art officiel. Il n'y a pas non plus cette tendance actuelle à la censure, qui en arrive même à empêcher la production des grands classiques du théâtre antique ou moderne et qui fait que désormais la bien-pensance n'est manifestement plus là où on la plaçait il y a quelques années encore.

Le deuxième principe, c'est de se garder le plus possible d'entrer dans des usines à gaz institutionnelles, dont l'activité principale consiste surtout à se faire fonctionner elle-même et rarement à assurer la promotion et le développement de l'accès à la culture pour nos concitoyennes et nos concitoyens.

Ces deux principes structurent notre action. Nous y consacrons les crédits nécessaires et ils n'ont d'ailleurs jamais été aussi élevés dans le département du Morbihan. Notre DM1 est de ce point de vue très significative.

Il y a enfin un dossier qui mérite toute notre attention même si le titre du rapport peut sembler un peu barbare, « *l'hébergement temporaire et séquentiel des personnes âgées et des personnes handicapées en famille d'accueil* ». Nous en évoquerons les éléments précis tout à l'heure.

Ce qui m'importe ici c'est de souligner combien, session après session, notre département innove dans la mise en œuvre de dispositifs dont l'objet est sans cesse d'améliorer la situation des personnes et de leurs familles comme de leurs aidants.

Ainsi, en même temps que nous poursuivons l'élaboration du prochain schéma de l'autonomie, nous poursuivons la mise en place très pragmatique de dispositifs qui sont souvent uniques en France. Identifier les problèmes, trouver des solutions précises et sérieuses, pouvoir surtout les financer. Cela peut paraître assez terne aux tenants des grandes logorrhées politiciennes et idéologiques, pourtant c'est bien ce qu'attendent de nous nos concitoyennes et nos concitoyens.

Bref, un département stratège et bien géré, voir loin pour faire bien. Encore une fois, lors de cette session de juin 2022 avec vos propositions, M. le président, le département du Morbihan est au rendez-vous. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Merci, Ronan. Merci, mon cher collègue. Avant de passer aux points inscrits à l'ordre du jour, quelques éléments de réponse, surtout d'ailleurs sur les sujets d'activité départementale plus que nationale. Néanmoins, vous avez cité la tribune qui fut la mienne. Vous vous doutez bien qu'avant de la publier je l'ai relue, puisque je l'ai écrite. Donc j'en assume jusqu'à la moindre virgule. Elle est le fruit de ma pensée. Elle est le fruit de mon histoire.

Je n'appartiens à aucune formation politique, même si ce fut le cas dans le temps. Par contre, je ne me suis jamais éloigné du gaullisme social qui est le mien. Mais il me semble que dans la vie publique, être fidèle à ses convictions n'est pas un défaut. Ceux qui s'en écartent pour un quelconque maroquin ou strapontin font à mon avis une erreur monumentale.

Une élection ou un siège ne vaut pas de s'asseoir sur les convictions qui sont les siennes. Je sais très bien que parmi un certain nombre de membres du parti communiste, du parti socialiste ou d'Europe écologie, il doit certainement y en avoir qui ne partagent pas, d'ailleurs on l'a vu avec Carole DELGA, avec Bernard CAZENEUVE, qui ne partagent pas les orientations de M. MÉLENCHON. Toujours est-il qu'ils ne se sont pas tous exprimés et que ceux qui ne se sont pas exprimés pour ne pas s'y associer s'y associent par nature et dès lors ne pourront pas dire « *je ne savais pas* ».

Est-ce que pour ma part je vais fricoter avec le Rassemblement national ou une quelconque formation d'extrême droite ou quoi que ce soit ? Jamais. La frontière est étanche. Je regrette malheureusement qu'à gauche elle ne le soit pas.

Des gens comme Jean-Yves LE DRIAN, dont on connaît les convictions de gauche depuis toujours, il a d'ailleurs répondu à la presse quotidienne régionale dernièrement en disant « *je mourrai à gauche* », je crois qu'il a écrit quelque chose comme ça, ne s'y trompent pas, restent fidèles à ses convictions, mais savent bien que ce n'est pas en soutenant quelqu'un comme M. MÉLENCHON que nous pourrions rassembler les Français.

Le rôle des élus que nous sommes, élus départementaux, maires, c'est de rassembler les gens et pas de les opposer. Il peut y avoir des stratégies électorales, mais opposer les gens

laisse des oppositions durables. Regardez ce qui se passe aux États-Unis avec Donald TRUMP. MÉLENCHON finalement c'est le TRUMP local.

Tout ça relève du même procédé d'opposer les gens, de cliver, de fédérer une partie de son camp. Ceux qui dès lors se trouvent marginalisés dans leur propre camp, à gauche, n'ont d'autre choix, s'ils veulent continuer d'être élus, que de se raccrocher aux extrêmes, si ce n'est de garder leurs convictions et de perdre leur siège. Pour ma part, je préférerais toujours perdre mon siège que de renier mes convictions.

S'agissant des points que vous avez abordés, je voudrais revenir sur la politique du logement social. Vous avez raison, on en a d'ailleurs parlé tout à l'heure, c'est un enjeu majeur pour nous que de loger les Morbihannaises et les Morbihannais. Comme vous, je suis très attentif à ce que nous ne nous dessaisissions pas de l'ensemble de notre parc de logements sociaux pour financer d'autres logements sociaux. Parfois, ça peut être important de le faire pour permettre à des locataires de devenir propriétaires.

Mais peut-être dans des secteurs moins tendus ou à tout le moins lorsque cela permet d'avoir une protection supplémentaire de logements sociaux. Mais prenons garde aussi à ce que dans des secteurs tendus, où le nombre de logements sociaux n'est pas suffisant, nous procédions à la vente de biens de famille pour pouvoir financer des logements sociaux.

Il faut que collectivement, et ce sera l'enjeu, département, EPCI, communes, nous acceptions de mettre de l'argent sur la politique du logement. Nous serons au rendez-vous aussi sur ce point. À chaque commission permanente, vous le voyez, nous délibérons, et je pense que sur certains secteurs tendus il faudra que nous y mettions sans doute plus d'argent, c'est fondamental, mais les communes et les EPCI aussi parce que c'est un élément, je pense, important de la cohésion sociale, du fait que nous pourrions sur notre département et notamment dans certains secteurs littoraux, insulaires, dans les grandes villes, maintenir une population qui finalement soit le fruit d'une certaine mixité.

S'agissant de la sécheresse, nous en avons parlé. Ce n'est pas forcément aujourd'hui une compétence directe du département, même si nous intervenons parfois à certains égards. Nous ne sommes pas directement dans une compétence départementale, mais c'est quand même un sujet qui doit nous animer parce qu'il y a à mon sens, on en a parlé, un sujet de capacité d'accueil dans certains territoires qui se pose et il faut naturellement qu'on se pose la question.

Moi j'ai toujours été choqué en tant que maire d'une commune littorale, on me disait : c'est quoi les objectifs d'accueil des populations ? J'ai dit : nous n'avons pas d'objectifs d'accueil. Nous sommes bien comme nous sommes. Nous avons juste des prévisions, parce qu'il y a des choses qui se passent. Mais on voulait à tout prix qu'on transcrive ça au niveau de l'État comme des objectifs. Or je pense que nous sommes parfois en limite de nos capacités d'accueil sur le territoire, notamment sur le sujet de l'eau. C'est l'un des facteurs marquants qui nous amènent tous à nous interroger.

Sur le changement climatique, puisque vous l'avez abordé, c'est un sujet majeur et nos concitoyens en sont préoccupés, aujourd'hui il y a la canicule, mais ça a toujours existé, parfois c'est la fréquence de celles-ci qui doit nous interroger, la récurrence, et nous devons être actifs. Nous le sommes.

Nous avons déjà engagé, vous l'avez vu dans les dépenses, des programmes très importants de rénovation énergétique de nos collèges. L'autre jour à Ploërmel, nous avons visité le collège (avec Hania RENAUDIE, Nicolas JAGOUDET et Christine PENHOUËT) et nous avons vu les travaux importants qui ont été faits. Il y a un très gros programme de rénovation énergétique, de reconstruction des collèges, parce que c'est quasiment la première source d'émission pour nous.

Sur les véhicules, nous sommes en train de réfléchir à transformer l'ensemble du parc départemental. Et puis vous aviez fait une proposition, que nous n'avons d'ailleurs pas rejetée, c'est que l'aide spécifique de 50 000 € que nous avons faite l'année dernière pourra être reconduite. Nous prendrons la décision en septembre, pour qu'on puisse peut-être majorer cette aide si ça devait être des travaux qui favorisent la prise en compte des enjeux environnementaux, notamment les enjeux de rénovations énergétiques.

Sur la politique de l'eau, qui est en lien avec le sujet de la sécheresse que vous avez mentionné, on a effectivement les sujets des SAGE et des SDAGE. Au niveau du SDAGE, à l'échelle Loire-Bretagne, Marie-Christine LE QUER est ici présente. Elle assiste à toutes les réunions qui ont lieu d'ailleurs à Orléans, ce n'est pas la porte à côté. Donc elle est très présente, elle nous représente, mais il y a pour moi un vrai problème de démocratie dans cette affaire.

Parce qu'on est toujours un peu dans le même principe. La démocratie ce serait mieux si elle était directement exercée par les citoyens non élus. Bah oui, tant qu'à faire. Donc on est dans les SAGE comme dans les SDAGE, schématiquement, un tiers de représentants associatifs élus par leurs pairs, mais pas élus par le peuple, un tiers de représentants de l'État nommés, qui obéissent comme ils doivent le faire aux autorités qui sont les leurs, comme le préfet ou le préfet de région, et un tiers d'élus.

Pour vous dire que nous sommes systématiquement minoritaires dès lors qu'il y a une collusion entre les agents de l'État et le monde associatif, pour faire en sorte que celles et ceux qui n'ont pas été élus soient majoritaires. Ça n'est absolument pas ma conception de la démocratie.

Seuls celles et ceux qui sont passés par l'onction du suffrage universel et populaire doivent pouvoir s'exprimer au moment des votes. C'est d'ailleurs ce qui nous a amené, le département du Morbihan, à attaquer devant le tribunal administratif le SDAGE, qui ne prenait pas en compte les préoccupations des collectivités territoriales, et les élus se sont très majoritairement exprimés contre le SDAGE et somme toute légitimement, sauf que voilà des organes où on met les élus en minorité.

Vous avez cité notre politique sociale. D'abord, moi je suis très fier de ce qu'on fait en matière sociale. Si tous les départements en faisaient autant, alors les populations concernées s'en porteraient beaucoup mieux. On a encore augmenté de 5 % le budget cette année en matière sociale. Et encore, dans la politique insertion, nous sommes à zéro parce que le rSa a un peu diminué. Mais sur les autres, on est à + 6,6 %. Jamais il n'y a eu autant de hausse des politiques sociales. Je vais prendre deux exemples. La prise en compte des services d'aide à domicile, en tout cas des SAAD publics.

Ce que nous avons fait pour aligner les hausses de salaire sur ce qui se faisait dans le privé est fondamental dans l'attractivité de ces métiers. Deuxième élément, l'aide aux aidants, 7 500 € selon des critères qui ont été votés en mars, dans une enveloppe que l'on a pour l'instant estimée à 1,3 M€. C'est près de 4 M€ entre les deux opérations que nous avons lancées, de services nouveaux, d'éléments nouveaux en matière sociale pour l'ensemble des Morbihannaises et des Morbihannais. Donc vous voyez que c'est quand même fondamental et jamais nous n'avons été autant au rendez-vous.

Sur la MDA, vous avez raison, il y avait du retard. Nous étions, quand nous avons été élus, à sept mois, ce qui s'expliquait pour deux raisons. La première, un changement de logiciel a engendré un certain nombre de complications. Au même moment, nous avons le sujet du Covid qui a engendré aussi beaucoup de retard. Nous avons une augmentation qui est passée à sept mois. Je m'étais engagé à ce que nous passions en dessous de six mois au 31 décembre, en dessous de quatre mois au 30 juin et qu'on revienne au délai légal qui était

de quatre mois et qui est passé à trois mois au 31 décembre. Nous sommes aujourd'hui à 4,5 mois de durée de traitement. Donc à fin mai de nous n'étions pas loin de l'objectif que nous nous étions fixé.

Sachant que nous avons cinq postes non pourvus. Ce n'est pas une volonté de ne pas les pourvoir, ils sont ouverts, c'est que nous avons des difficultés de recrutement sur certains postes, en particulier d'infirmiers, de médecins ou autres. Nous proposons des CDI aussi, nous sommes actifs dans ce domaine et les choses s'améliorent.

Sur le décrochement, c'est important parce que si les gens appellent la MDA et que ça ne répond pas au bout du fil, c'est quand même un problème, nous étions à 25 % de décrochement en juillet 2021. En mai 2022, nous sommes à 60 % de premier décrochement, et même à 80 % dans certains domaines et sur certains créneaux. Donc nous avons nettement amélioré la situation, mais il reste encore à faire et cette question n'est pas encore totalement satisfaisante.

Après, vous avez parlé de la dette en disant que nous n'avons qu'une gestion financière. Je dirais quand même que si au niveau national et dans certaines collectivités on avait une gestion un peu plus financière des choses, on s'en porterait mieux, parce que croire qu'on peut avoir une gestion qui ne soit pas financière, et ensuite on voit que le poids de la dette... le premier budget de la France, c'est la dette.

Quand on voit que quand on emprunte à intérêts négatifs, je vais être poli, n'importe qui est capable de pouvoir emprunter à intérêts négatifs puisqu'en fait ça coûte moins cher que si vous aviez financé autrement. Les taux d'intérêt remontent. On voit que ça va être le premier budget de l'État. Donc ici, notre capacité à mener des politiques sociales est aussi liée à notre faible endettement. Ceux qui sont lourdement endettés, regardez la région, la région s'est lourdement endettée, parce qu'à mon sens elle n'est pas gérée comme elle devrait l'être. Ça, c'est une réalité.

Vous avez cité quelques exemples de collectivités gérées par la droite. L'honnêteté aurait dû vous conduire à préciser que dans le Cantal, la Corrèze et les Hautes-Alpes, pour ceux qui ont passé le concours des postes, ce ne sont pas les départements les plus peuplés de France, ce qui impacte les ratios. Et puis dois-je vous rappeler que la Corrèze a été gérée par M. HOLLANDE ? Parfois, nous héritons, je vous l'accorde, de situations particulièrement difficiles. Gérer après M. HOLLANDE, ce n'est pas facile, mais le département de droite s'y attelle dans ce département. Je voulais finir sur ce petit point.

Et maintenant, passons aux points qui sont inscrits à l'ordre du jour.

Mais nul doute que nous aurons encore l'occasion de débattre puisque, certes nous avons des points de convergence parce que je ne doute pas de votre intérêt de servir les Morbihannais, il est réel, comme nous d'ailleurs. Il est normal que s'expriment certaines divergences dans cette assemblée, sans quoi le débat démocratique ne serait pas ce qu'il devrait être.

Départ de Nicolas JAGOUDET (pouvoir donné à Hania RENAUDIE).

RAPPORT N° 5 (Pos. 20024)**COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DE COMPETENCES EXERCEES PAR LE
PRESIDENT****ANNEE 2021**

M. AZGAG, rapporteur de la 1^{ère} commission – Mes chers collègues, ce compte rendu porte sur les délégations exercées entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2021 par le président du conseil départemental, François GOULARD, ainsi que sur celles exercées à compter du 1^{er} juillet 2021 par notre président, conformément aux délégations confiées par l'assemblée départementale.

L'exercice de ces compétences implique qu'il en soit rendu compte devant l'assemblée départementale. À ce titre, le président nous informe, entre autres, que 4 808 aides financières au titre du FSL ont été accordées en 2021, que ce soit au titre de l'accès à un logement, du maintien dans le logement ou du fonds « *énergie-eau* », représentant un montant total d'aide de 1 241 745,07 €.

Par ailleurs, le droit de préemption au titre des espaces naturels sensibles a été exercé pour 17 dossiers. Vous trouverez exposées aux pages 42 à 115 du livre des rapports les 8 annexes dressant l'état récapitulatif des décisions prises au cours de l'année écoulée.

En conclusion, le président nous propose de lui décerner acte de sa communication portant sur le compte rendu de l'exercice en 2021 des différentes compétences déléguées par l'assemblée. Il y a avis favorable de la 1^{ère} commission.

LE PRÉSIDENT – Avez-vous des remarques ? Non. Nous pouvons donc en prendre acte. Merci.

RAPPORT D'ACTIVITE POUR 2021

M. AZGAG, rapporteur de la 1^{ère} commission – Mes chers collègues, comme vous le savez, le président est tenu chaque année de rendre compte de la situation du département, de l'activité et du financement des différents services et des principaux organismes qui dépendent de la collectivité. Il doit, à cette occasion, préciser l'état d'exécution des délibérations ainsi que la situation financière du département.

C'est l'objet du rapport d'activité 2021 et de son annexe financière, dont vous avez pu tous prendre connaissance. Je vous en épargne donc la lecture in extenso de ses plus de 80 pages.

Ce rapport s'articule autour des six politiques publiques conduites par le département : la solidarité et l'action sociale ; les infrastructures et la mobilité ; le développement des territoires ; l'éducation ; la culture et les sports, et enfin les moyens de l'action départementale, indispensables pour poursuivre ces politiques.

Ces 6 politiques publiques se déclinent elles-mêmes en politiques sectorielles et en programmes d'intervention. Pour chacun d'entre eux, vous est présenté le bilan synthétique des actions conduites, quelques indicateurs de réalisation ou d'activité avec, parfois, un « zoom » sur une action ou un événement particulier.

Après la présentation de la structure de ce rapport, passons à son contenu.

Certaines des actions menées s'inscrivent dans l'avenir et ont vocation à améliorer le quotidien des Morbihannaises et des Morbihannais. Ainsi, le département a consacré 137,5 M€ aux dépenses d'investissement direct et indirect en 2021. Ce chiffre est en augmentation de plus de 13 M€ par rapport à 2020 et est principalement imputable aux dépenses d'investissement indirect.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement direct (78,7 M€), en légère hausse par rapport à 2020, je me contenterai d'évoquer quelques opérations emblématiques comme :

- la construction du nouveau collège de Questembert et la livraison du nouveau collège de Lorient,
- les travaux de construction de l'extension des archives départementales,
- le démarrage des travaux de mise en accessibilité et de rénovation du logis du château de Suscinio, ainsi que la finalisation des aménagements de desserte du site,
- et la liaison Vannes-Pontivy avec notamment la mise en service du contournement de Locminé et le démarrage des travaux sur la section Porh Legal - Siviac.

L'année 2021 aura également été marquée par d'autres opérations, certes moins emblématiques, mais tout aussi nécessaires, comme la finalisation des travaux du pont de Larré à Molac ou les travaux d'extension menés dans les collèges de Riantec, Pluneret et Hennebont.

Nos dépenses d'investissement indirect s'établissent quant à elles à 58,8 M€ en 2021 et sont en augmentation de 21 % par rapport à 2020. En effet, le département a renforcé son soutien aux projets d'investissement des collectivités en proposant un dispositif d'aide exceptionnelle de 50 000 € au profit des 241 communes morbihannaises de moins de 10 000 habitants. Ainsi, le programme de solidarité territoriale a accompagné un nombre record de 451 projets d'équipements publics en 2021.

D'autres actions, au contraire, ont vocation à répondre aux besoins immédiats des Morbihannaises et Morbihannais, que ce soit dans le domaine de la solidarité, de l'action sociale ou de l'éducation.

Pour n'évoquer que notre action en matière de solidarité et d'action sociale, les dépenses sociales, qui avaient connu une augmentation de 4 % entre 2019 et 2020, ont été stables en 2021. En effet, la reprise économique dont a bénéficié le département a permis une baisse du nombre d'allocataires du rSa et des dépenses d'insertion et d'emploi venant compenser les augmentations dans les autres secteurs.

Enfin, d'autres actions participent à l'épanouissement de nos concitoyens, notamment dans le domaine culturel, environnemental ou sportif. Elles sont également importantes. Je pense en particulier aux expositions organisées au Domaine de Kerguéhennec, ou aux actions de gestion menées sur les espaces naturels sensibles acquis par le département, qui viennent compléter l'offre constituée par le château de Suscinio et les cairns de Gavrinis et du Petit Mont.

En conclusion, le président nous propose de lui décerner acte de sa communication sur le rapport d'activité relatif à l'année 2021.

LE PRÉSIDENT – Y a-t-il des remarques sur ce rapport d'activité ? Mme QUÉRIC.

Mme QUÉRIC – M. le président, chers collègues, dans le rapport d'activité nous constatons que le nombre d'allocataires du rSa est en baisse. La tendance est la même en France et en Bretagne sur cette période. Ces chiffres sont incontestables, mais sur le terrain nous constatons que dans les quartiers et les zones rurales le nombre de personnes qui ont besoin d'aide reste élevé et il y a toujours urgence.

Pour faire mieux, il faut renforcer le volet insertion, qui représente seulement 8 % de l'enveloppe globale de 92 M€ du budget d'insertion rSa. Il faut aussi densifier les aides sociales. Pourquoi faut-il le faire ? Toutes les personnes allocataires du rSa méritent un véritable accompagnement global, social et professionnel. C'est illusoire de dire qu'il s'agit d'un manque de motivation, ou qu'il suffit de traverser la rue.

Lors de la commission 3, nous avons eu les documents bilans qui illustrent parfaitement la complexité des problématiques. Pour qu'il y ait retour à l'emploi, la prise en charge globale et de proximité est nécessaire. Il y a aussi des freins à lever : le logement, le problème de la langue, des dépendances, de la santé, de la mobilité, des gardes d'enfants, du numérique, etc. Bref, il ne suffit pas d'apprendre un métier.

Dans la commission 3, les documents remis nous ont également permis de connaître davantage le profil des allocataires du rSa en Morbihan. Nous sommes loin des clichés que nous entendons parfois ici ou là. En effet, 90 % des allocataires du rSa vivent seuls ou sans enfants, loin du mythe de la famille nombreuse au rSa. Le montant moyen versé est de 522 €. Nous voyons bien qu'il s'agit de situations très précaires.

Par ailleurs, M. le président, avec un chômage toujours élevé dans les quartiers et les campagnes, en particulier chez les jeunes, est-il décent de ne pas explorer des solutions nouvelles comme l'expérimentation d'une allocation d'autonomie pour la jeunesse ?

Prenons exemple sur le Conseil départemental de la Gironde, qui a ouvert un dispositif exceptionnel et expérimental sur 18 mois pour les jeunes de 18 à 29 ans, cela avec une allocation versée mensuellement et modulée selon les ressources et un accompagnement global mis en œuvre pour assurer l'insertion sociale et professionnelle.

M. le président, pourriez-vous chiffrer ou faire chiffrer cette proposition pour le Morbihan afin de clarifier les débats et de les appuyer sur des chiffres étayés ? Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Plusieurs sujets. Je n'ai pas non plus effectivement l'intention de tomber dans la caricature de dire que ceux qui sont au rSa peuvent immédiatement trouver du travail. Il y a quelques personnes dont les spécificités font qu'elles sont assez éloignées du monde de l'emploi et que nous avons un certain nombre de volets à résoudre avec elles.

Néanmoins, parmi nos 12 500 allocataires, il y en a un certain nombre qui pourrait immédiatement trouver un emploi. C'est une réalité quand même aussi et il faut le dire. Je ne cherche pas la raison, mais il y a naturellement quand même des personnes qui pourraient trouver un emploi.

Je vois qu'il y a quand même beaucoup de secteurs où il y a un certain nombre de demandeurs d'emploi, de gens inscrits au rSa, des offres d'emploi très régulières sur des domaines qui parfois ne demandent pas de grosses qualifications, qui sont payés assez correctement et pour lesquels il n'y a aucune candidature. Donc, naturellement, ça interroge quand même aussi sur ce sujet.

S'agissant du rSa jeune, nous n'irons pas sur ce sujet, vous le savez très bien, parce que ce n'est pas notre conviction des choses. Nous ne ferons pas non plus chiffrer tout cela parce que nous n'avons pas l'intention de le mettre en œuvre dans la mesure où nous estimons que nous devons offrir d'autres perspectives aux jeunes que d'être au rSa. Ça n'est pas pour nous un mode de vie que d'avoir comme objectif d'être au rSa.

Donc nous pensons qu'il y a d'autres perspectives pour les jeunes et nous n'avons pas l'intention de mettre en place le rSa jeune ici. Il y a plein d'opportunités pour les jeunes, de belles opportunités dans notre département et nous préférons les voir avec ces opportunités plutôt que d'être avec le rSa jeune.

Donc j'entends bien qu'un certain nombre de collectivités, qui se revendiquent plutôt de votre sensibilité, l'ont mis en place comme un marqueur politique. Nous n'irons pas dans cette voie-là parce que ce n'est pas notre conviction.

Mme FAVENNEC.

Mme FAVENNEC – Je rejoins bien évidemment les propos du président. Je suis totalement contre cette possibilité d'offrir à nos jeunes une allocation autre qu'une rente, un salaire qu'ils pourraient obtenir en travaillant, en se formant.

Par ailleurs, j'étais en réunion avec le secrétaire général hier qui nous faisait part d'une baisse importante du nombre de jeunes en demande d'emploi aujourd'hui, grâce notamment au plan « *Un jeune, une solution* » mis en place par l'État et mis en œuvre par les missions locales.

En tout cas, le chômage des jeunes baisse. A contrario, le chômage des seniors augmente. Donc il faudra bien évidemment axer des priorités d'action à destination des personnes âgées d'au moins 50 ans, mais en tout cas pour les jeunes ce n'est pas ce qui est souhaitable.

Démarrer dans la vie avec un minima social, non. Démarrer dans la vie avec une formation, un emploi, en tout cas les aider à se former, à monter en compétence et à gagner un salaire, oui. Ce n'est pas vivre que de subvenir à nos besoins à cause d'un manque de formation, d'expérience. Le salaire doit être la priorité et non pas l'assistance ou l'assistantat.

LE PRÉSIDENT – Merci, Gaëlle. Y a-t-il d'autres interventions ? M. LEMAIRE.

M. LEMAIRE – Merci. Juste pour préciser que c'est important de trouver un travail et d'avoir un salaire. Une rente, je pense que nous n'en sommes pas là. Le taux de travailleurs pauvres chez les jeunes est très important. C'est-à-dire qu'il ne suffit pas de trouver un travail. Il faut aussi pouvoir vivre dignement de ce travail-là.

Dans tous ces dispositifs c'est ça qu'il est intéressant d'aller chercher puisqu'actuellement les taux d'emploi à temps partiel pour les jeunes sont trop importants. Certes il y a des domaines sur lesquels il y a des lacunes, mais ça c'est le lot de la formation, qui n'est pas au bon endroit. Il ne faut pas caricaturer non plus l'idée que les jeunes ne veulent pas absolument travailler. En revanche, ceux qui travaillent, qui ne sont pas au rSa, touchent des salaires qui peuvent être indécents aussi.

LE PRÉSIDENT – Nous n'avons jamais dit le contraire. Nous, nous n'avons pas été dans la caricature. Nous ne voulons pas mettre en place le rSa jeune. Je n'ai pas dit que les jeunes étaient des feignants, bien au contraire. Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit.

À l'inverse, j'ai toujours dit aussi que j'estimais qu'un certain nombre de salaires n'étaient pas en adéquation avec le minimum qu'il faut pour vivre sur notre territoire, qu'il fallait aussi qu'un certain nombre d'acteurs payent à leur juste prix un certain nombre de salariés, qu'ils soient jeunes ou moins jeunes d'ailleurs au demeurant. Donc il fallait qu'un certain nombre de salaires augmentent et ils augmenteront par nature parce que sinon ils ne trouveront pas de salariés. Donc le système se régulera également.

S'il n'y a pas d'autres interventions, nous allons passer au point suivant. Pour celui-ci, nous en prenons acte.

RAPPORT N° 2 (Pos. 20189)**DETTE DEPARTEMENTALE ET AUTRES MOUVEMENTS FINANCIERS**
AJUSTEMENTS BUDGETAIRES

M. BERTHOLOM, rapporteur de la 1^{ère} commission – Bonjour à tous. Des ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires afin de répondre à des évolutions intervenues depuis le vote du budget primitif.

Pour faire face à des demandes au titre des fonds d'intervention départemental (FID), il nous est proposé, en investissement, une autorisation de programme complémentaire de 150 000 €, dotée des crédits de paiement afférents dès cette année et, en fonctionnement, un abondement de 250 000 €.

L'impact budgétaire de l'intégration du laboratoire départemental d'analyses au sein du groupement Inovalys au 1^{er} janvier de cette année est plus important en termes de dépenses puisque le crédit inscrit à hauteur de 500 000 € au budget départemental doit être majoré de 150 000 €. Parallèlement, la facturation des prestations d'analyse réalisées avant le transfert par le LDA génère une recette d'1 M€ non prévue à ce stade.

En conclusion, M. le président nous propose de voter les crédits budgétaires sur la base des éléments financiers récapitulés en pages 20 et 21 du livre des rapports. Il y a avis favorable de la 1^{ère} commission.

LE PRÉSIDENT – Y a-t-il des remarques sur ce bordereau ? Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? À l'unanimité, point suivant.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

RAPPORT N° 3 (Pos. 20186)**MOYENS LOGISTIQUES ET GESTION DU PATRIMOINE**
AJUSTEMENTS BUDGETAIRES

M. BERTHOLOM, rapporteur de la 1^{ère} commission – En matière de dépenses, des ajustements budgétaires sont proposés afin de répondre à des besoins exprimés depuis le vote du budget primitif :

- Tout d'abord, il s'avère nécessaire d'abonder de 66 000 € l'autorisation de programme « *Acquisitions mobilières* » et d'inscrire les crédits de paiement à due concurrence pour permettre le renouvellement et l'acquisition de divers matériels ;
- En vue de l'acquisition de 50 véhicules électriques, il nous est également soumis une autorisation de programme complémentaire de 1 520 000 €. Compte tenu de la hausse du prix du carburant, une enveloppe complémentaire de 440 000 € en crédits de paiement de fonctionnement est demandée pour faire face aux besoins de déplacement de la flotte automobile ;
- En ce qui concerne les acquisitions immobilières, M. le président nous propose de majorer de 5 244 540 € l'autorisation de programme initiale de 532 000 € afin de pouvoir répondre à deux opportunités. La première consiste à acquérir pour une somme totale de 3 753 540 € les locaux de la plate-forme logistique du SDIS, qui sont actuellement en vente. La seconde est liée au programme d'aménagement de la rive gauche du port de Vannes qui conduit le département à prévoir le transfert des services occupant aujourd'hui un ensemble immobilier situé rue du Commerce et à envisager leur transfert dans de futurs locaux à Locqueltas, pour un coût de 1 491 000 € ;
- En vue de poursuivre l'aménagement des locaux destinés à recevoir le centre d'entretien des matériels roulants, il convient de prévoir une autorisation de programme complémentaire de 520 000 € ;
- Enfin, dans un contexte d'inflation, pour assurer le bon fonctionnement des services et permettre la poursuite de la communication externe, un crédit de paiement complémentaire est inscrit à hauteur de 155 000 €.

Une recette est inscrite à hauteur de 477 000 € en raison de la vente des locaux abritant jusqu'alors l'Agence de développement du tourisme (ADT).

En conclusion, M. le président nous propose de voter des crédits budgétaires sur la base des éléments financiers récapitulés pages 25 et 26 du livre des rapports. Il y a avis favorable de la 1^{ère} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci, Denis. M. GLAZ.

M. GLAZ – Merci, M. le président. Chers collègues, je me propose d'intervenir sur la question des véhicules. Vous nous proposez d'abonder d'1,5 M€ une autorisation de programme pour le renouvellement et l'entretien des véhicules de la collectivité.

Il s'agit, comme Denis BERTHOLOM l'a dit, d'acquérir 50 véhicules électriques pour les déplacements des agents départementaux. Cet achat venant remplacer des véhicules thermiques, nous ne pouvons que saluer une évolution qui relève en partie d'une obligation légale, la loi sur les mobilités, mais qui va donc surtout contribuer à réduire l'empreinte carbone du conseil départemental, dont la flotte s'élève à 526 véhicules légers, suivant le rapport d'activité qui a été présenté il y a quelques minutes.

C'est la poursuite d'une transition déjà amorcée, puisque le département possède actuellement une douzaine de voitures de ce type, si mes informations sont bonnes, mais on peut interroger la cohérence globale de votre politique en matière automobile.

On se souvient de l'aide financière apportée par notre collectivité à l'ADMR pour l'acquisition de 650 véhicules de service que l'on peut voir les uns et les autres dans le canton circuler, sillonner les routes.

Au mois d'octobre 2021, nous avons délibéré sur un dispositif d'aide à l'acquisition de véhicules pour les associations sportives à hauteur de 50 % du coût d'achat. Ce que le département réduit en émissions de CO² d'un côté, il semble donc l'augmenter de l'autre.

Envisagez-vous dès lors à l'avenir de conditionner l'aide du département en la matière à l'achat de véhicules électriques ? Vous avez évoqué quelques pistes de ce point de vue. Ou envisagez-vous l'idée d'adopter une bonification des aides en cas d'achat de véhicules non polluants ? Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Plusieurs éléments. On pourrait préciser qu'un vrai bilan carbone d'un véhicule devrait se calculer de la phase de la construction du véhicule jusqu'à sa déconstruction. Nous aurions peut-être quelques surprises sur le bilan global.

Fut un temps où un ancien président de la République, que je soutenais d'ailleurs au demeurant, avait voulu présenter le bilan carbone d'un véhicule électrique. Sauf que celui-ci n'a jamais été donné parce qu'il était supérieur dans sa globalité à celui du véhicule dit thermique.

Je ne dis pas que les choses ne s'améliorent pas, mais ce que je veux juste dire par là c'est que parfois il ne faut pas qu'on se donne collectivement, sur beaucoup de sujets, bonne conscience en ne regardant que la prise finale qu'on va mettre dans notre affaire. Si en plus on éteint nos centrales nucléaires à faible taux, on peut avoir un bilan qui est beaucoup plus difficile, surtout quand il faut qu'on importe, comme cet hiver, un peu d'électricité de chez nos amis allemands au charbon.

Donc pour le bilan global, je pense qu'il faut regarder. Après, on est dans une trajectoire à moyen terme, ce n'est pas parce qu'il y a des sujets court-termistes qu'il ne faut pas regarder à long terme et qu'il ne faut pas y aller.

Effectivement, nous on s'engage assez fortement sur la collectivité. On va y aller. On a aussi un sujet sur l'ensemble des prises, des réseaux à l'échelle départementale et avouons que dans un certain nombre de secteurs ruraux on n'est pas encore desservi comme il faudrait l'être.

Sur les véhicules dédiés aux associations, il ne vous aura pas échappé que pour la plupart ce sont des véhicules neuf places qui sont plutôt dédiés au transport d'équipe de foots ou de basket ou d'autre. On a peu d'offres en transport collectif, même si je ne parle pas de transport en commun, mais de transport collectif, sachant qu'en plus les distances parcourues sont généralement, ou peuvent être, très importantes. Donc nul doute que les choses vont s'améliorer avec la décision de la Commission européenne : en 2035 on ne pourra vendre que des véhicules électriques.

Ça va naturellement faire en sorte que d'abord l'offre va se développer et ensuite que le prix devrait diminuer, parce que pour un certain nombre d'associations, le prix peut être aussi un élément réhibitoire.

C'est pour ça qu'on n'a pas forcément mis ces critères-là, parce que si effectivement une association qui parcourt 3 km peut facilement utiliser un véhicule électrique, si on va faire un

match de basket à Orléans avec un aller-retour dans la journée, on peut se poser la question d'y aller avec un véhicule électrique.

Donc je pense que ça se développera. On n'a pas voulu non plus de manière un peu doctrinaire mettre des restrictions à ce niveau-là, là où il nous semble que l'offre à ce niveau-là n'est pas encore tout à fait existante.

Pour autant, vous avez raison, cette volonté d'achat significative s'inscrit dans cette volonté, comme je l'ai dit tout à l'heure, de transition du département, sur la rénovation de nos collèges, sur la rénovation de notre parc automobile. Et là c'est quand même un chiffre significatif d'investissement qui va être porté par le département et que nous avons bien l'intention de continuer dans sa globalité sur l'échelle départementale.

S'il n'y a pas d'autres commentaires, nous allons soumettre ce point au vote. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? À l'unanimité, merci

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

RAPPORT N° 4 (Pos. 20188)**CONVENTION PLURIANNUELLE DE FINANCEMENT ENTRE LE DEPARTEMENT DU MORBIHAN ET LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS POUR LES ANNEES 2022, 2023, 2024 ET 2025 ET AIDES EN FAVEUR DES CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS**

M. BERTHOLOM, rapporteur de la 1^{ère} commission – Dès le début de l'automne 2021, M. le président a demandé au SDIS et à son président, Gwenn LE NAY, de travailler à l'élaboration d'une feuille de route pour la période 2022-2028 pour fixer les principales orientations du SDIS 56 sur la durée du mandat départemental afin de garantir une distribution des secours de qualité sur l'ensemble du territoire morbihannais.

Cette feuille de route sera présentée lors du conseil d'administration du SDIS du 20 juin prochain et s'articulera autour de trois axes :

- Le premier concerne l'adaptation de l'organisation de l'établissement aux évolutions démographiques et technologiques, avec notamment la création d'un second centre d'incendie et de secours dans l'agglomération vannetaise ;
- Le deuxième axe concerne la consolidation des effectifs de l'établissement ainsi que la promotion du volontariat ;
- Le troisième axe concerne l'optimisation des moyens d'appui et de soutien, avec le renouvellement des véhicules, engins et matériels. À ce titre, il nous est proposé de porter cette subvention d'investissement de 1 M€ accordée au SDIS au titre de l'année 2022 à 2 M€ afin d'accompagner le SDIS au renouvellement de ses matériels. La somme de 1 M€ supplémentaire est proposée dans le cadre de la décision modificative n° 1 de la présente réunion tant en autorisation de programme complémentaire qu'en crédit de paiement.

Parallèlement, la pérennisation puis la modernisation de la plateforme logistique située à Vannes, zone du Prat, sera engagée. Le département se portera acquéreur en 2022 de la plateforme qui fera l'objet d'une mise à disposition de l'établissement. Les ajustements correspondants, présentés dans le rapport consacré aux moyens logistiques et à la gestion du patrimoine, sont également intégrés au projet de décision modificative n° 1.

Enfin, un nouveau plateau technique dédié à la formation sera construit dans l'agglomération vannetaise et le département assurera le financement de cette opération en maîtrise d'ouvrage directe.

Afin de leur permettre de préciser, dans un cadre pluriannuel, le niveau des moyens alloués au SDIS pour la conduite de leurs missions de secours, les objectifs et les modalités de ce partenariat financier doivent être précisés dans une convention pluriannuelle de financement. La feuille de route 2022-2028 se déclinera ainsi en deux conventions triennales : l'une du 1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2025 et l'autre du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028.

S'agissant tout d'abord du bilan de la convention 2019-2021, je vous rappelle que le département est le principal financeur du SDIS, associé aux communes et à leurs groupements. Au cours de la convention 2019-2021, le département a contribué au financement du SDIS à hauteur de 24,09 M€ en 2019, 24,38 M€ en 2020 et 27,38 M€ en 2021 en fonctionnement. S'y sont ajoutés une contribution en investissement égale à 2 M€ en 2019 et 1 M€ en 2020. Ces contributions ont permis au SDIS d'atteindre les objectifs fixés par la précédente convention.

Pour l'année 2022, afin de donner de la visibilité au SDIS tout en lui demandant de travailler sur la feuille de route, nous avons voté lors de notre réunion du 17 décembre 2021 une contribution de 27,93 M€ en fonctionnement, en augmentation de + 2 % par rapport à 2021 et de 1 M€ en investissement. La convention 2019-2021 avait également été prorogée jusqu'au 30 juin 2022.

Le projet de convention pluriannuelle pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2025, tel que figurant en pages 32 à 39 du livre des rapports, définit les engagements du SDIS et du département.

Le SDIS s'engage notamment sur les points suivants :

- la transparence et la maîtrise de gestion,
- la maîtrise des charges de personnel et de gestion courante,
- le maintien d'une capacité opérationnelle adaptée aux risques du département du Morbihan,
- les investissements « immobiliers ».

Quant au département, il s'engage notamment sur les points suivants :

- Pour les années 2023, 2024 et 2025, le département s'engage à déterminer un niveau de contribution départementale nécessaire au budget du SDIS, au regard de prévisions sur l'évolution des ressources et des charges prévisionnelles de l'établissement compte tenu des contraintes législatives, réglementaires, techniques connues à ce jour ainsi que de la capacité financière du département. Un maintien de la répartition du financement de l'établissement par le département à hauteur de 55 % et par les communes et EPCI à hauteur de 45 % sera recherché ;
- La contribution annuelle de fonctionnement du département sera libérée par dixième ;
- Il est acté le financement en maîtrise d'ouvrage directe par le département des projets de plateforme logistique et de plateau technique formation.

Le secours aux personnes et aux biens est le premier service public de proximité que nous devons offrir à nos concitoyens. Cette nouvelle convention donnera au SDIS les moyens de maintenir la qualité de service assurée à chacun d'entre eux, mais également de garantir, à l'ensemble des pompiers professionnels et volontaires, des conditions d'exercice adaptées aux missions d'intérêt général qui sont les leurs.

Enfin, le troisième point évoqué dans le rapport porte sur les centres d'incendie et de secours. En effet, notre collectivité accompagne les communes et les EPCI pour l'acquisition, la construction, l'extension et l'aménagement de leurs centres d'incendie et de secours (CIS) et il est proposé un complément de 300 000 € en autorisation de programme.

En définitive, l'autorisation de programme 2022 sera portée de 1 150 000 € à 2 450 000 €, cet ajustement résultant de la majoration de la subvention d'investissement au SDIS à hauteur de 1 M€ et du complément de 300 000 € sollicité ci-avant.

En conclusion, M. le président nous demande de bien vouloir :

- voter les crédits budgétaires sur la base des éléments financiers récapitulés pages 30 et 31 du livre des rapports ;
- retirer la délibération n° 5 adoptée lors de la réunion du 17 décembre 2021 en tant qu'elle attribue une subvention d'investissement de 1 M€ au SDIS au titre de l'exercice 2022 ;
- attribuer la subvention d'investissement de 2 M€ au SDIS ;

- l'autoriser à signer, au nom et pour le compte du département, la convention pluriannuelle de financement à intervenir avec le SDIS pour la période 2022-2025.

Il y a avis favorable de la 1^{ère} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci, Denis, pour cette présentation très claire. Le président du SDIS souhaite intervenir.

M. LE NAY – Merci, M. le président. Je tiens tout d'abord à saluer, comme vous l'avez fait tout à l'heure, le travail qui a été effectué pendant ces nombreux mois par les services du département et les services du SDIS, qui ont travaillé d'arrache-pied pour cette feuille de route que vous aviez annoncée au mois de septembre dernier, M. le président, et qui sera évoquée lors du conseil d'administration de lundi prochain au SDIS avec M. le préfet.

Nous serons un peu plus prolixes sur cette feuille de route lundi matin, avec l'ensemble des détails que nous aurons à annoncer au conseil d'administration, à nos collègues du département, mais aussi à nos collègues maires qui siègent, comme Denis l'a très bien dit dans son intervention. Le SDIS est à la fois un organe collégial entre les départements et les collectivités, avec un financement croisé et contraint pour les collectivités, parce qu'il est contraint à hauteur de l'inflation.

Il s'agit d'un travail important qui va nous engager sur le mandat. Il me paraît important de souligner l'effort qui a été fait ici avec cette décision modificative de plus d'1 M€ qui va servir à financer nos matériels roulants et flottants, ne l'oublions pas.

On a parlé d'un peu plus de 500 véhicules au département. Sur le SDIS, c'est 750 véhicules qu'il nous faut changer régulièrement, parce qu'il y a de l'usure, parce que les matériels sont très techniques. J'en veux pour preuve, grâce au travail de Boris LEMAIRE, nous avons commandé dernièrement une grande échelle qui valait normalement 620 000 € et qui nous a finalement coûté 700 000 €. N'y voyez pas un appel pour une future décision modificative, mais le million que nous votons aujourd'hui est quasiment déjà dépensé.

Ce sont des éléments qui sont nécessaires parce que le jour où il y a un feu, il nous faut des échelles adaptées dans des secteurs très urbains comme Vannes ou Lorient, par exemple. Il en va de même pour tous les postes. La conjoncture économique est particulièrement difficile. Je ne vous parle même pas des centaines de milliers d'euros que nous avons en plus sur notre budget par rapport au coût de l'essence. C'est très important pour nous.

Et concernant la partie immobilière, je tiens encore à remercier ce qui est fait par le département aujourd'hui, que ce soit pour les casernements et notamment la couverture opérationnelle du secteur vannetais qui avait vraiment besoin d'une deuxième caserne professionnelle. Celle-ci va voir le jour grâce à un accord entre le SDIS, le département et GMVA.

Et le futur plateau de formation qui a été évoqué par Denis et la plate-forme logistique qui a besoin à la fois d'être achetée et agrandie pour que nos services puissent travailler de la meilleure façon possible. C'est très important et c'est un effort historique du département, parce que créer un plateau de formation, nous n'en avons pas dans le département et demain nous en aurons un.

Et la plateforme logistique, c'était une dépense de 200 000 € en location tous les ans. Demain, c'est le département qu'il achète et nous n'aurons plus 200 000 € à déboursier dans les comptes du SDIS. Donc je remercie le département pour tous les efforts qui ont été effectués sur ce point.

Et comme Denis l'a exprimé, le SDIS est chargé aussi de distribuer des secours et sa plus grande richesse ce sont ses 3 300 sapeurs-pompiers, volontaires ou professionnels. Cette

feuille de route comportera bien entendu un volet sur les ressources humaines que nous aurons l'occasion de développer lundi matin avec M. le préfet.

Et pour conclure, comme M. le président a pu le faire tout à l'heure, je tenais à remercier pour son engagement auprès de tous les Morbihannais le colonel Éric LEBON, ici présent, qui est le directeur départemental adjoint, qui va malheureusement nous quitter pour rejoindre le Finistère. Merci beaucoup mon colonel. Le Morbihan perd un très grand serviteur. Merci beaucoup pour tout ce que vous avez fait.

[Applaudissements]

LE PRÉSIDENT – Merci, M. le président du SDIS. Y a-t-il des interventions ? M. LEMAIRE.

M. LEMAIRE – Oui, je vais essayer d'être rapide. M. le président, chers collègues, le service public départemental d'incendie et de secours est clé pour nos citoyens. Les enjeux sont importants : augmentation de la population, augmentation des événements climatiques majeurs, tant en hiver qu'en été, augmentation de l'âge de la population.

La feuille de route et le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques qui vont en découler sont évidemment importants et je salue le travail qui a effectivement été fait.

La hausse des prix depuis quelques mois est significative, pour se situer entre 15 % et 30 % selon les équipements, avec des délais d'intervention et des délais de livraison très longs. Des décisions du passé ont pu fragiliser les équipements et les hommes. Le travail qui est mené actuellement par les services et par les élus qui siègent est évidemment crucial.

L'enjeu sur les financements dont nous parlons, sur les investissements, est clair. En revanche, pour être au contact comme certains d'entre vous j'imagine régulièrement dans les casernements et dans nos communes, il peut y avoir, comme dans beaucoup de services publics, des tensions liées à la gestion des ressources humaines, parce que la couverture ou le potentiel opérationnel n'est pas toujours facile à mener.

Les enjeux RH sont probablement, à terme, plus grands encore que les enjeux d'investissement. Je serai là, en tant que vice-président, pour aider le SDIS à travailler sur le sujet, mais c'est probablement le volet qui selon moi sera le plus important à mener, parce que la difficulté du recrutement que l'on peut avoir dans l'hôpital public ou dans les services sociaux du département peut être strictement la même. Et le recrutement des sapeurs-pompiers volontaires est lui-même difficile, avec une présence et une carrière qui peut s'amoinrir d'année en année. En tout cas, la qualité temporelle de la présence des sapeurs-pompiers volontaires s'est amoindrie par rapport à il y a 20 ans. C'est cette petite remarque que je voulais faire ce jour. Merci.

LE PRÉSIDENT – Merci. Je vous rejoins tous les deux sur le salut à nos sapeurs-pompiers, qu'ils soient volontaires ou professionnels, qui au péril parfois de leur vie, vont secourir nos concitoyens. Ils méritent assurément notre respect, notre soutien, avec certains enjeux que vous avez l'un et l'autre pointés.

Il me semble effectivement que s'agissant des sapeurs-pompiers volontaires nous avons encore du travail à faire pour les convaincre de venir, même si on a une chance dans le Morbihan, c'est d'avoir un très gros réseau de sapeurs-pompiers volontaires, plus en proportion que dans d'autres départements, mais je ne peux qu'inciter les communes également à jouer leur rôle pour dans leurs effectifs municipaux, quand bien même ça perturbe parfois les effectifs municipaux, et c'est un ancien maire qui vous parle, qui jouait le jeu de recruter parfois des sapeurs-pompiers.

Quand vous avez un service d'espaces verts avec quatre sapeurs-pompiers volontaires, il y a des jours en été où ils sont plus en mission de pompier qu'en service, mais je trouve que c'est aussi le rôle des collectivités territoriales.

Peut-être qu'il faudrait voir d'ailleurs comment dans les critères, aussi difficiles soient-ils, de contribution au SDIS, puisqu'on trouve toujours qu'on paye trop, mais il n'empêche que c'est un critère qui existe et qui pourrait peut-être être renforcé. Voir aussi comment les interventions peuvent être renforcées pour aider les communes qui jouent le jeu aussi de recruter des sapeurs-pompiers volontaires, parce que je pense que c'est important d'en avoir dans les effectifs municipaux. Si les communes ne jouent pas le jeu, c'est quand même compliqué de demander aux entreprises privées aussi de jouer le jeu sur ce sujet-là.

Plusieurs éléments quand même. On a longuement travaillé avec Gwen LE NAY, avec le contrôleur général BERROD et le colonel LEBON, notamment pour élaborer une bonne feuille de route. Ça a fait l'objet de bonnes discussions entre le président du SDIS et moi-même, pour trouver le bon curseur entre le bon niveau d'investissement, de fonctionnement, d'équipement, mais dans des finances qui ne sont pas toujours aussi extensibles qu'elles le sont actuellement.

Il me semble que nous avons trouvé un bon compromis avec des choses qui seront très clairement annoncées lundi prochain, avec aussi le préfet, avec une volonté de pouvoir réinvestir. La période du Covid a été un peu compliquée en termes d'investissement. Il faut qu'on revienne à un volume d'investissement plus important. D'où aussi, parce qu'on en a les moyens, cette subvention d'investissement significative qui est portée, avec des investissements significatifs qui seront portés par le SDIS, avec notamment le rachat de la plateforme que nous avons voté

C'est quand même plus de 3 M€ de crédits qui sont inscrits. Comme l'a dit le président du SDIS, demain il n'y aura plus de loyer à payer pour le SDIS. C'est près de 250 000 € à 300 000 € d'économie. Et surtout, l'agrandissement nécessaire de ce centre technique va être porté aussi par le département. Donc tout ça ne sera pas à la charge du SDIS et donc pas à la charge non plus des collectivités territoriales.

Ce que j'avais souhaité au nom du département, notamment au regard du système de l'inflation, mais aujourd'hui ce n'est plus tout le problème puisque la contribution du bloc communal est limitée au taux de l'inflation, donc quand le taux de l'inflation est à zéro, ça veut dire que toutes les augmentations étaient supportées par le département.

Vu le taux d'inflation, on ne va pas aller jusqu'à 5,2 % d'augmentation pour les communes, pour le bloc communal, mais il n'empêche que j'avais souhaité que nous restions dans une proportion 55/45, soit 55 % pour le département, là où auparavant, il y a quelque temps, on était à 52 % pour les communes et 48 % pour le département. Ce qui fait que tous les besoins de ressources complémentaires du SDIS ont été d'une manière générale absorbés par le département, qui a vu sa part monter de 48 % à 55 %.

Là, dans la convention, nous avons un peu figé le 55/45. C'est-à-dire que si des besoins nouveaux doivent avoir lieu, alors il faudra que tout le monde mette un peu la main à la poche, notamment le département en premier lieu, mais aussi un peu le bloc communal.

S'agissant des subventions d'investissement, qui là peuvent relever souverainement du département, nous serons au rendez-vous pour accompagner le SDIS sur un volet que nous annoncerons entre 7 et 8 M€ par an d'investissement en équipements et matériels pour qu'on soit justement avec des matériels bien pourvus.

Nous aurons un conseil d'administration lundi. M. le préfet et moi-même y participerons, puis nous ferons un point presse. Je me réjouis que nous ayons renforcé ce sujet. Nous avons

pris les sujets à bras le corps, nous avons rencontré les élus locaux sur ces sujets. Ils ont été réglés. Donc voilà ce que nous sommes capables de vous soumettre.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques avant que nous passions au vote ? Non. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? À l'unanimité.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

SEM ATOUT PORTS**ACCOMPAGNEMENT DU DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE**

M. AZGAG, rapporteur de la 1^{ère} commission – Merci, M. le président. Créée en 2019 par le département, la Caisse des dépôts et consignations, le Crédit agricole du Morbihan et le Crédit mutuel Arkéa, la société d'économie mixte (SEM) Atout ports a pour objet « *la réalisation de toute action ou opération de nature à promouvoir le développement portuaire et touristique* ». Elle accompagne les collectivités et les gestionnaires portuaires, en réalisant notamment des prestations de conseil et d'ingénierie, pour le développement commercial et/ou la transformation numérique des ports.

En très peu de temps, Atout ports est devenue un acteur reconnu sur le marché des gestionnaires de ports de plaisance et souhaite poursuivre son développement en proposant de nouvelles solutions numériques pour la gestion des ports.

Fin d'année dernière, la SEM a eu connaissance de la mise en vente de la SARL « *Etudes Applications Services* » (EAS), éditrice du progiciel métier pour la gestion portuaire « *Seaport* », utilisé par plus de 80 ports de plaisance en France, parmi lesquels ceux gérés par la Compagnie des ports du Morbihan ou encore ceux de La Rochelle ou de Marseille, pour ne citer qu'eux.

Compte tenu, d'une part, de la complémentarité du logiciel développé par EAS avec les solutions numériques d'Atout ports, et d'autre part, de l'opportunité pour la SEM de devenir le leader des solutions numériques pour les ports de plaisance par le biais de cette acquisition, plusieurs rencontres ont été organisées au cours du premier semestre 2022 entre Atout ports et les représentants de la société EAS.

Parallèlement, divers audits et études ont été menés afin d'analyser ce projet de rachat et de sécuriser la procédure, tant sur les aspects financiers que techniques. L'ensemble de ces audits et études a confirmé que le rachat de la société EAS constitue une réelle opportunité pour notre SEM Atout Ports et s'inscrit pleinement dans sa stratégie de développement, tant sur le marché de la plaisance que sur les périmètres fonctionnels de progiciels.

Une première offre d'achat de titres a été présentée à la société EAS à la fin du mois d'avril dernier et les discussions se poursuivent entre Atout Ports et la société EAS sur les modalités et les conditions de rachat.

L'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales prévoit que « *Toute prise de participation d'une SEM locale dans le capital d'une société commerciale fait préalablement l'objet d'un accord exprès de la ou des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires disposant d'un siège au conseil d'administration* ».

En conclusion, le président nous propose de déléguer à la commission permanente le soin de se prononcer sur le projet d'acquisition de la société EAS par Atout Ports, une fois que celui-ci sera finalisé. Il y a avis favorable de la 1^{ère} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci, Mohammed. Voilà un dossier qui avance bien. Nous avons d'ailleurs eu l'occasion en conseil d'administration de la SEM de pouvoir faire un compte rendu complet de l'état d'avancement de ce dossier.

Est-ce que vous avez des remarques ? Non. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? À l'unanimité, merci.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Pour le point suivant, un certain nombre de personnes vont devoir sortir puisqu'il s'agit là de la cession d'actions de la SPL Équipements du Morbihan.

En vertu des règles applicables, certains élus devront quitter l'hémicycle, à savoir : Denis BERTHOLOM, Marie-Odile JARLIGANT, Christine PENHOUE, Alain GUIHARD, Gérard PIERRE, Thierry POULAIN, Myriam COCHE et Marie LE BOTERFF.

Denis BERTHOLOM, Christine PENHOUE, Alain GUIHARD, Gérard PIERRE, Thierry POULAIN, Myriam COCHE, Marie LE BOTERFF quittent momentanément la séance.

RAPPORT N° 8 (Pos. 20352)**SPL EQUIPEMENTS DU MORBIHAN - CESSION D' ACTIONS**

M. AZGAG, rapporteur de la 1^{ère} commission – Merci, M. le président. Constituée en 2013, la SPL Équipements du Morbihan a pour objet de réaliser pour le compte de ses actionnaires toutes études portant sur leur patrimoine immobilier, de construire tous équipements neufs, de réaliser tous travaux de démolition, de rénovation, de reconstruction ou d'extension d'équipements existants.

Le capital social de 225 000 € est réparti en 2 250 actions d'une valeur nominale de 100 € et est détenu à 60 % par le département. 6 EPCI sont également actionnaires : Auray Quiberon Terre Atlantique, la communauté de communes de Belle-Ile-en-Mer, Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération (par substitution à la communauté de communes de la presqu'île de Rhuys), Questembert Communauté et Ploërmel Communauté.

Le département détient 9 des 15 sièges au conseil d'administration de cette société. Il y est représenté par M. Denis BERTHOLOM, président, ainsi que par Mmes Françoise BALLESTER, Myrienne COCHE, Marie-Odile JARLIGANT, Marie LE BOTERFF et Christine PENHOUET et MM. Alain GUIHARD, Gérard PIERRE et Thierry POULAIN. M. Denis BERTHOLOM et Mme Christine PENHOUET siègent à l'assemblée générale, respectivement en tant que titulaire et suppléante.

Par courrier en date du 20 avril 2022, la ville de Vannes sollicite l'entrée au capital social de la SPL Équipements du Morbihan en acquérant 150 actions à leur valeur nominale (100 €/l'action). Une délibération en ce sens sera examinée par le conseil municipal lors de sa réunion du 27 juin prochain.

En conclusion, le président nous demande d'approuver la cession au profit de la ville de Vannes, sous réserve de l'adoption de la délibération par le conseil municipal, de 150 actions de la SPL Equipements du Morbihan à leur valeur nominale, soit un montant global de 15 000 €.

Par ailleurs, cette cession impliquant que le département ne soit plus représenté au conseil d'administration que par 8 représentants, le président nous demande de désigner nos représentants pour siéger au conseil d'administration et à l'assemblée générale et de les autoriser à accepter toutes fonctions qui leur seraient confiées dans le cadre de l'exercice de leur mandat, à savoir :

- Au conseil d'administration :
 - Denis BERTHOLOM,
 - Marie-Odile JARLIGANT,
 - Christine PENHOUET,
 - Alain GUIHARD,
 - Gérard PIERRE,
 - Thierry POULAIN,
 - Myrienne COCHE,
 - Marie LE BOTERFF ;
- À l'assemblée générale :
 - Denis BERTHOLOM,
 - Christine PENHOUET.

Il y a avis favorable de la 1^{ère} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci, Mohammed. Nous avons choisi de réduire d'un le nombre de sièges du département pour offrir à la ville de Vannes la possibilité d'avoir un siège. L'objectif étant très clairement de reconstruire le gymnase qui a brûlé à Saint-Exupéry, qui appartient à la ville de Vannes, mais pour que nous puissions en assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée, encore faut-il que la ville de Vannes soit actionnaire.

On a choisi de prendre ce siège dans la majorité et c'est Françoise BALLESTER qui a bien voulu, et je la remercie, laisser le siège qui était le sien.

Y a-t-il des remarques ? Non. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? À l'unanimité, merci.

Le résultat des votes est de :

- 33 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Denis BERTHOLOM, Christine PENHOUE, Alain GUIHARD, Gérard PIERRE, Thierry POULAIN, Myriam COCHE, Marie LE BOTERFF rejoignent la séance.

RAPPORT N° 9 (Pos. 20015)**HEBERGEMENT TEMPORAIRE ET SEQUENTIEL DES PERSONNES AGEES ET DES PERSONNES HANDICAPEES EN FAMILLE D'ACCUEIL**

Mme BELLEC, rapporteur de la 2^{ème} commission – Merci, M. le président, chers collègues. L'accueil familial social est une modalité particulière d'accompagnement des publics âgés et handicapés dans le département. Concrètement, il consiste à accueillir chez soi, à temps plein, 365 jours par an, un public dépendant, mais qui ne nécessite pas pour autant des soins permanents et quotidiens. C'est pour les personnes moins lourdement dépendantes une alternative entre le domicile et l'établissement.

À ce jour, 130 places sont agréées à cet effet dans plus de 65 familles d'accueil au travers du département. Ce rapport vise à faire évoluer les modalités d'accueil de ces personnes âgées et/ou en situation de handicap, en permettant des accompagnements séquentiels, (pendant le week-end ou les congés scolaires uniquement) ou sous forme d'hébergement temporaire (dans la limite de 90 jours par an).

L'objectif est double : répondre à une demande de certaines familles d'accueil qui ne souhaitent pas être mobilisées 365 jours par an, tout en diversifiant les typologies d'accueil pour coller au mieux à certains besoins de nos usagers, tels que :

- les jeunes adultes en aménagement Creton qui n'ont pas de solution les week-ends quand les IME ferment ;
- disposer d'un sas d'évaluation de la vie à domicile pour accompagner des résidents en établissement social et médico-social vers une vie en inclusion ;
- faciliter la continuité d'accompagnement pour des jeunes confiés à l'ASE dont les familles d'accueil souhaitent maintenir un lien une fois leur majorité atteinte.

En conclusion, afin de développer ces nouvelles formes d'accompagnement, le président nous propose :

- d'approuver la mise en œuvre d'un dispositif d'hébergement temporaire en famille d'accueil au bénéfice de personnes âgées ou de personnes en situation de handicap et de fixer son tarif à 60 € / jour ;
- d'approuver la mise en œuvre d'un dispositif d'hébergement permanent séquentiel en famille d'accueil au bénéfice de personnes en situation de handicap sur la base des principes de la rémunération des accueillants familiaux afin de permettre à l'accueillant de bénéficier d'une rémunération minimum de 2,5 SMIC horaire par jour brut sur 30,5 jours par mois ;
- d'approuver les modalités complémentaires d'aide du département pour l'accueil familial :
 - o pour les bénéficiaires de l'APA : prise en charge à 100 % des frais par l'APA pour l'hébergement temporaire en famille d'accueil, dans la limite de 90 jours par an ;
 - o pour les bénéficiaires ne relevant pas de l'APA, soit celles classées GIR 5-6 et pour les personnes en situation de handicap : prise en charge au titre de l'aide sociale facultative pour l'hébergement temporaire ou l'hébergement permanent séquentiel en famille d'accueil ;
 - o pour les personnes en situation de handicap de moins de 60 ans et ayant un taux d'incapacité inférieur à 80 % : prise en charge au titre de l'aide

sociale légale pour l'hébergement permanent et facultatif, le cas échéant, pour l'accueil temporaire ;

- de modifier en conséquence le règlement départemental d'aide sociale.

Il y a avis favorable de la 2^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci. Ce sujet appelle-t-il de votre part un certain nombre de remarques ? Non. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité, merci.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

RAPPORT N° 10 (Pos. 20093)**PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE**

M. LE NINIVEN, rapporteur de la 3^{ème} commission – Merci, M. le président. Les communes, les EPCI et les associations sont soutenues par le département pour leurs projets de création ou d'extension de structure d'accueil dédiées à la petite enfance.

Le dispositif « *Structure d'accueil petite enfance* » a été créé en 2020 et permet aux collectivités, établissements publics et associations portant un projet de création ou d'extension d'une structure petite enfance de bénéficier d'un soutien financier du département pouvant atteindre 450 000 € (soit 30 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 1,5 M€ HT).

Toutefois, il est utile de nous prémunir contre les éventuels effets d'aubaine du dispositif pour les associations, compte tenu notamment de la dynamique immobilière que connaît notre département.

Aussi, afin de sécuriser ce dispositif, le président nous propose de renforcer nos exigences vis-à-vis des associations en matière d'obligation de remboursement des subventions. Le département pourra suspendre, réduire ou exiger le reversement de la subvention versée dans les cas suivants :

- revente des investissements ayant servi d'assiette au calcul de la subvention,
- dissolution et/ou liquidation amiable,
- retard, non-exécution ou exécution partielle de l'opération subventionnée telle que fixée par convention, et
- exercice, à titre principal, accessoire ou temporaire d'une activité non conforme aux statuts.

Ces dispositions, applicables pour les subventions départementales accordées à compter du 1^{er} janvier 2022, courent désormais sur une période de 25 ans à compter de la date de signature de la convention. Il reviendra à l'assemblée départementale de se prononcer sur les modalités de mises en œuvre du remboursement de la subvention par l'association concernée.

Par ailleurs, afin de répondre favorablement à l'ensemble des sollicitations et au regard des demandes en cours, l'autorisation de programme de 2,4 M€ votée au titre de l'exercice 2022 ne sera pas suffisante. Il nous est donc proposé d'abonder l'autorisation de programme « *Accueil du jeune enfant* » de 2,6 M€, portant son montant global à 5 M€. Cet ajustement est sans incidence sur les crédits de paiement 2022.

En conclusion, le président nous demande de bien vouloir nous prononcer sur ces deux propositions que je viens de vous présenter.

LE PRÉSIDENT – Merci. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Non. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? À l'unanimité.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

RAPPORT N° 11 (Pos. 20180)**DISPOSITIF D'APPUI A LA PRISE EN CHARGE DE MINEURS NECESSITANT UNE APPROCHE PLURIDISCIPLINAIRE**

M. LE NINIVEN, rapporteur de la 3^{ème} commission – Merci, M. le président. Le président nous propose de conforter un dispositif destiné à aider à la prise en charge d'enfants et de jeunes adultes pour lesquels des dispositifs de droit commun s'avèrent insuffisants, qu'ils soient dans le champ du handicap ou dans le champ de la protection de l'enfance.

Certains mineurs présentent des troubles du comportement ou des pathologies qui provoquent l'épuisement de leur environnement, qu'il soit familial, professionnel ou institutionnel. Sujets à des crises graves, ces jeunes peuvent exposer leur entourage familial et les professionnels à de la violence et à une tension psychologique très importante de nature à engendrer des ruptures de parcours contraires aux besoins de repères et d'un cadre structurant.

Une approche institutionnelle classique distinguant le mineur par l'origine de sa prise en charge, au titre de la protection de l'enfance et/ou du handicap, se révèle alors insuffisante pour cibler la situation dans toute sa complexité et y apporter les solutions adéquates.

Les associations « *La Sauvegarde 56* », intervenant principalement sur le champ de la protection de l'enfance, et « *EMISEM* », qui est une équipe mobile d'intervention spécialisée en Morbihan, sont mobilisées pour apporter un appui technique.

Une commission spécifique est, en outre, créée pour évaluer, suivre et orienter les situations qui relèvent du dispositif et ainsi s'assurer d'une parfaite transversalité dans la mise en œuvre au profit des enfants et des jeunes adultes concernés.

Ce dispositif, proposé pour 5 ans, permettra le suivi simultané de 16 situations dont, a minima, 12 se feront au bénéfice d'enfants confiés au département dans le cadre de sa compétence de protection de l'enfance. Son coût annuel est estimé à 1 980 556 €, financé par une contribution de l'ARS à hauteur de 565 556 € et du département à hauteur de 1 415 000 €.

En conclusion, le président nous demande de l'autoriser à signer la convention-cadre à intervenir avec l'ARS Bretagne et les associations « *La Sauvegarde 56* » et « *EMISEM* » relative à la création d'un dispositif d'appui à la prise en charge des mineurs nécessitant une approche pluridisciplinaire, telle que figurant en pages 131 et suivantes du livre des rapports. Il y a avis favorable des 2^{ème} et 3^{ème} commissions.

LE PRÉSIDENT – Merci, Dominique. On peut regretter dans l'absolu qu'il soit nécessaire d'ouvrir plus de places, mais il faut aussi qu'on soit au rendez-vous sur ces sujets-là. On voit qu'il y a quand même une approche pluridisciplinaire.

Vous voyez le coût par enfant, qui est quand même très significatif, puisque nous sommes à plus de 110 000 €. Là, ça demande vraiment un accompagnement très spécifique. Pour avoir discuté avec un certain nombre de collègues présidents de département, c'est quelque chose qu'on constate dans beaucoup de départements, cette nécessité d'accompagnement pluridisciplinaire renforcé avec des coûts qui sont quand même très élevés pour les départements.

Là, il est nécessaire que nous puissions augmenter le nombre de places. C'est un coup qui est assez significatif pour le département et qui mériterait d'être souligné.

Y a-t-il des remarques ? Mme COCHE.

Mme COCHE – Juste une petite remarque, parce qu'on pourrait peut-être penser que nous sommes particulièrement muets sur les trois bordereaux qui viennent de nous être présentés, mais c'est juste pour vous dire que nous partageons pleinement ces trois bordereaux et que nous sommes contents que des solutions soient apportées à des problématiques exposées qui ont été partagées en commission autonomie. Quand il y aura des projets dans ce sens-là, nous les voterons.

LE PRÉSIDENT – Merci, puisque comme je l'ai dit tout à l'heure, je ne doutais pas de votre volonté de servir le Morbihan comme nous. Il y a effectivement des problématiques qui se posent à tout le monde et il faut qu'on y réponde conjointement. C'est ce que nous essayons de faire et nul doute que si vous n'êtes pas d'accord, vous le ferez entendre aussi. Nous aurons peut-être quelques occasions encore ici ou là, mais c'est somme toute le débat démocratique qui le veut.

Y a-t-il d'autres remarques ? Si non, on va passer aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? À l'unanimité, merci.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Arrivée de Gilles DUFEIGNEUX.

RAPPORT N° 12 (Pos. 20154)**PROGRAMME DE RACCORDEMENT DES SITES DEPARTEMENTAUX A LA FIBRE OPTIQUE - AJUSTEMENT BUDGETAIRES**

M. QUERO, rapporteur de la 4^{ème} commission – Merci, M. le président. Il s'agit d'un bordereau relativement simple qui concerne le raccordement de nos sites départementaux (CMS, centre des routes, collèges,...). Une première tranche a été réalisée.

Lors du deuxième trimestre 2018, cette assemblée a décidé d'engager un programme de raccordement de l'ensemble des sites. Une quinzaine de sites localisés sur l'agglomération lorientaise et à Auray ont pu être raccordés en 2018 et 2019. Là, il s'agit de poursuivre cet effort de déploiement. 12 sites départementaux ont été raccordés en 2021, dont quatre collèges.

Les déploiements programmés sur les secteurs de Lorient Agglomération, Muzillac, Questembert et Pontivy avancent à un rythme soutenu. Au travers de ce bordereau il est donc souhaité d'accompagner la rapidité de déploiement de cet outil essentiel qu'est la fibre pour nos collègues notamment, mais pas uniquement.

Sur ce bordereau, il est proposé d'accorder un crédit complémentaire de 573 173 € pour permettre ce déploiement. Je me permets juste d'évoquer le déploiement de la fibre en général en Morbihan avec une réelle inquiétude de la faible vitesse avec laquelle les choses se passent, puisqu'entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} juin, sur 26 746 prises déployées par Mégalis sur l'ensemble de la Bretagne, le Morbihan s'est vu attribuer 2 220 prises, ce qui nous ramène à 8 % de déploiement pour le Morbihan.

Aussi, pour rebondir sur vos propos au sujet du fait d'envisager une assemblée de Bretagne, avant même que le Morbihan puisse écouter ce type de propos, il faudrait déjà être traité de manière égalitaire. On n'est pas des sous-bretons.

Donc il serait essentiel que l'attention soit portée de ce côté-là. Il est vrai que le président de la région nous a indiqué que tout serait réglé pour 2026.

LE PRÉSIDENT – Espérons qu'il en soit ainsi, mais c'est quand même un échec que ce déploiement. Quand on voit dans l'Ain, le Calvados, des opérations de déploiements qui sont sous maîtrise d'ouvrage départementale, on est entre 80 % et 100 % de déploiement. CQFD. Alors une assemblée de Bretagne, si on veut que ça aille moins vite, c'est assurément la meilleure des façons. Y a-t-il des remarques sur ce point ? M. LEMAIRE.

M. LEMAIRE – Oui, très rapidement, juste pour, M. le président, chers collègues, nous féliciter de ce bordereau. Nous allons dans le bon sens. Nous sommes en retard. Probablement même que la tranche deux pourrait être en avance sur la tranche une, si on regarde bien sur certains secteurs on est plutôt sur ce rythme-là.

Et simplement remonter notre manière de travailler au niveau de notre groupe. J'avais alerté en avril les services concernant le collège de Questembert, la dernière fois en commission permanente, en imaginant bien que d'autres secteurs étaient strictement dans le même cas. Simplement de se redire que nous sommes là pour travailler avec vous dans les commissions et en dehors des commissions, et nos divergences, bien exprimées en début de conseil, n'entacheront pas notre volonté et notre capacité de travail à nous, groupe de gauche et écologiste. Merci.

LE PRÉSIDENT – Merci. Et nos divergences n'empêchent pas non plus l'écoute des sujets que vous portez à notre attention. Nous essayons d'y apporter la solution la plus rapide. S'agissant de Questembert, je dirais que tout a pu être résolu sauf la fibre, mais nous allons

y arriver. Nous n'avons jamais été aussi proches d'avoir pu résoudre ce sujet et nous serons toujours attentifs aux sujets que vous savez nous remonter. Merci.

Y a-t-il d'autres remarques ? Des voix contre ? Des abstentions ? À l'unanimité, merci.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

FUSION DES OFFICES PUBLICS DE L'HABITAT MORBIHANNAIS
CREATION D'UN SYNDICAT MIXTE OUVERT DE LOGEMENT SOCIAL
CHANGEMENT DE COLLECTIVITÉ DE RATTACHEMENT ET DE DÉNOMINATION DE
L'OPH FUSIONNÉ

Mme PERRAULT, rapporteur de la 4^{ème} commission – Merci, M. le président. C'est vrai que cette fusion des offices publics de l'habitat occupe beaucoup de notre temps d'élus et c'est aussi pour le bien du département. Je veux rappeler quelques chiffres en préambule, par rapport à ce qui a été dit en début de session.

En 2021, ce sont 125 M€ d'investissement pour les trois offices publics de l'habitat en aménagement, construction et réhabilitation, soit plus de 25 M€ d'augmentation par rapport à l'année précédente. En termes de logements, ce futur grand office public de l'habitat représente 32 000 logements et il en représentera 36 000 en 2030.

Je rappelle que nous évoluons dans un environnement réglementaire très contraint. Pour cette fusion des offices publics de l'habitat morbihannais et la création d'un syndicat mixte, les démarches qui visent à la fusion entre les trois offices publics de l'habitat (OPH) morbihannais (Bretagne Sud Habitat, Lorient Habitat et Vannes Golfe Habitat) sont désormais bien avancées puisque les trois collectivités territoriales de rattachement ont adopté son principe en décembre 2021 par délibérations concordantes : Lorient Agglomération le 7 décembre, Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération le 16 décembre et le département le 17 décembre 2021.

Les conseils d'administration des OPH de Bretagne Sud Habitat, Vannes Golfe Habitat et Lorient Habitat se sont également prononcés en ce sens par délibérations concordantes des 23 février, 29 et 30 mars 2022.

Il convient donc désormais de poursuivre ce processus qui est engagé.

S'agissant tout d'abord de la création d'un syndicat mixte ouvert de logement social entre le département, Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération et Lorient Agglomération, l'article L. 421-6, 1^o ter du code de la construction et de l'habitation prévoit la possibilité pour un OPH d'être rattaché à un syndicat mixte ouvert constitué entre un département et un ou plusieurs EPCI compétents en matière d'habitat.

Le projet de statuts du syndicat mixte ouvert vous a été transmis et figure en pages 146 et suivantes. Ce syndicat mixte, dénommé « *Habitat 56* », sera constitué pour une durée illimitée entre le département, Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération et Lorient Agglomération. Il aura pour objet le rattachement de l'OPH issu de la fusion entre Bretagne Sud Habitat, Lorient Habitat et Vannes Golfe Habitat.

Le syndicat mixte sera administré par un comité syndical composé de 9 délégués, soit 3 délégués par membre, qui désignera en son sein 1 président et 2 vice-présidents.

L'activité essentielle du syndicat mixte consistera à fixer l'effectif du conseil d'administration de l'OPH rattaché, conformément à l'article R. 421-8 du code de la construction et de l'habitation, et à désigner ou solliciter la désignation des administrateurs le composant.

Concernant ensuite la fusion par transmission universelle de patrimoine entre BSH, Lorient Habitat et VGH, et le changement de rattachement et de dénomination sociale de l'OPH fusionné, les comités sociaux et économiques (CSE) des trois OPH ont également été

consultés et ont rendu un avis favorable sur le projet de fusion, ainsi que sur la sortie de la société de coordination « *Morbihan Habitat* » qui en résulte.

Tout particulièrement, le conseil d'administration de BSH a rendu un avis favorable le 23 février dernier sur les opérations suivantes :

- la fusion par transmission universelle de patrimoine des OPH de Lorient Habitat et Vannes Golfe Habitat par Bretagne Sud Habitat ;
- le changement de collectivité de rattachement de l'OPH fusionné au profit du syndicat mixte ouvert de logement social à constituer, composé du département, de Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération et de Lorient Agglomération ;
- le changement d'appellation de l'OPH fusionné (Bretagne Sud Habitat) au profit de la dénomination suivante : « *Morbihan Habitat* ».

Concrètement, la fusion interviendra par arrêté préfectoral après avis du comité régional de l'hébergement et de l'habitat (CRHH) et emportera une dissolution sans liquidation des deux OPH absorbés et le transfert universel de leur patrimoine à Bretagne Sud Habitat, notamment des contrats des OPH, de l'ensemble des personnels sans changement de convention collective, de l'ensemble de l'actif et du passif des OPH absorbés, ainsi que des informations, registres et autres documents relatifs à l'activité.

Les opérations de fusion, changement de rattachement et de dénomination sociale prendraient effet au 1^{er} janvier 2023.

En conclusion, le président nous demande :

- d'approuver la création du syndicat mixte ouvert de logement social « *Habitat 56* » pour le rattachement au 1^{er} janvier 2023 de l'office public de l'habitat (OPH) issu de la fusion entre Bretagne Sud Habitat, Vannes Golfe Habitat et Lorient Habitat, composé du département du Morbihan, de Golfe du Morbihan–Vannes Agglomération et de Lorient Agglomération ;
- d'approuver les statuts de ce syndicat mixte ouvert de logement social, tels que joints en annexe ;
- de désigner les conseillers départementaux ci-après pour représenter le département au comité syndical dudit syndicat mixte :
 - o David LAPPARTIENT,
 - o Soizic PERRAULT,
 - o Marie-Hélène HERRY,
- d'approuver la fusion par transmission universelle du patrimoine des OPH de Lorient Habitat et Vannes Golfe Habitat à Bretagne Sud Habitat au 1^{er} janvier 2023 ;
- d'approuver le changement de rattachement de l'OPH fusionné au profit du syndicat mixte ouvert de logement social susvisé, composé du département du Morbihan, de Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération et de Lorient Agglomération, au 1^{er} janvier 2023 ;
- d'approuver le changement d'appellation au 1^{er} janvier 2023 de l'OPH fusionné (Bretagne Sud Habitat) au profit de la dénomination « *Morbihan Habitat* ».

Il y a un avis favorable de la 4^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. La présentation a été assez technique, mais il fallait qu'elle le soit parce qu'il y a beaucoup de choses assez précises dans cette délibération. Quelques éléments peut-être avant de laisser la parole, parce que je pense qu'il y aura peut-être une intervention sur ce point.

Il y a un enjeu majeur d'habitat dans ce département. Les élections législatives sont aussi l'occasion que ce sujet-là soit pointé, et c'est tout à fait logique, mais nous en sommes aussi tout à fait conscients. Les maires, présidents et élus communautaires le savent aussi tout à fait. L'attractivité de notre département est réelle, pour plusieurs raisons : parce qu'il y a de l'emploi, parce qu'il y a peu d'insécurité, parce que le climat est assez agréable, parce que nous avons aussi une envie de Bretagne de manière générale et aussi parce que nous avons la LGV qui met Vannes à 2h25 de Paris et Lorient à 3 heures.

Tout cela fait que, suite au Covid notamment, beaucoup de gens ne veulent plus forcément vivre à Paris ou dans les métropoles et se rapprochent de chez nous.

Nous avons donc une pression importante, qui fait des tensions sur le logement et donc des difficultés à se loger, avec des emplois non pourvus, avec des gens en précarité qui n'arrivent pas à se loger. Les listes de demandeurs de logements sociaux augmentent. Il est donc essentiel que nous puissions produire du logement social.

Pour cela, nous avons, et c'est le fruit de l'histoire, une organisation un petit peu fragmentée, un peu moins qu'ailleurs, mais néanmoins les deux agglomérations ayant leur propre office qui leur était rattaché, Vannes Golfe Habitat pour l'agglomération de Vannes, Lorient Habitat pour l'agglomération de Lorient, et Bretagne Sud Habitat, l'ancien office public départemental de l'habitat pour le département.

Nous avons discuté entre nous, d'abord les trois présidents des collectivités, Fabrice LOHER, David ROBO et moi-même, les trois présidents des offices, donc Marie-Hélène HERRY pour BSH, Marc BOUTRUCHE pour Lorient Habitat et Hortense LE PAPE pour Vannes Golfe Habitat, tout cela dans l'organe de coordination qui existait. Il a été affirmé une volonté politique de se doter d'un outil, à l'échelle départementale, qui puisse produire du logement, rénover le logement et être au rendez-vous en termes d'habitat.

Pour ça, l'objectif a été de fusionner les trois offices publics de l'habitat. Ça semble simple, mais ça ne l'est pas autant que cela. Vous avez vu la délibération, mais vous vous doutez bien que pour arriver à ça il faut d'abord une volonté politique.

Moi, je voudrais remercier les présidents des offices, remercier les présidents des autres collectivités, leurs conseils d'administration ou leurs conseils communautaires, remercier l'ensemble des personnels de ces trois établissements, qui ont aussi vraiment beaucoup travaillé. Je sais qu'Erwan ROBERT, qui est avec nous, a aussi piloté beaucoup de choses dans cette fusion. Beaucoup de choses sont à voir.

Il faut concrètement que les payes soient délivrées au 1^{er} janvier. Il faut le même logiciel de paye. C'est un exemple concret, mais il y a plein de choses à voir. Les projets d'établissement, l'organisation, les organigrammes, qu'est-ce qu'on va faire ? Et puis il y a le projet plus politique de se dire : quel est l'objectif de cette fusion ? L'objectif de cette fusion est de répondre aux enjeux d'habitat et de mixité dans notre département.

Avant, ces enjeux de mixité existaient beaucoup dans les grandes villes et pas forcément ailleurs, où on pouvait se loger somme toute relativement facilement. Depuis un certain nombre d'années, nous avons des offices qui étaient essentiellement des offices de ville, à savoir Vannes et Lorient, qui sont devenus des offices d'agglomération. L'élargissement des agglomérations a étendu un certain nombre d'obligations.

Aujourd'hui, je dirais que nous avons quatre types d'orientations principales.

La première, c'est d'abord de répondre aux obligations réglementaires des communes de plus de 3 500 habitants, notamment dans les territoires d'agglomération soumis à la loi SRU. Il y a des obligations et les offices doivent être au rendez-vous pour produire du logement et notamment rattraper le retard là où cela est nécessaire.

Deuxième élément, répondre aux besoins croissants de mixité de logements sur la frange littorale, globalement ce qui est en dessous de la RN 165. Avant, c'était essentiellement localisé autour de la presqu'île de Quiberon et de la presqu'île de Rhuys. Aujourd'hui, de Pénestin à Guidel les besoins sont sur l'intégralité du littoral si l'on veut garder une mixité et aussi pourvoir les emplois qui sont nécessaires sur ces territoires. Donc là, un point très particulier.

Troisième élément, les territoires insulaires. Sur les territoires insulaires, d'abord assez grands comme Belle-Île ou, et on en parlera dans le bordereau d'après, plus petits. Dimanche, j'ai rencontré le maire d'Hoëdic. Il y a des enjeux vraiment très forts, même pour le maintien d'une activité sur des petites îles comme ça. Donc il faut que nous ayons des dispositifs particuliers sur les îles. Si nous avons pris de l'inflation, je ne vous en parle même pas sur les îles. Donc il faut aussi être présent à ce niveau-là.

Et puis, sur le reste du territoire morbihannais, et plus particulièrement le long de la RN 24, il y a énormément d'entreprises et de grosses entreprises, qui ont parfois plus de 1 000 salariés, et où les besoins en logements sont aussi une réalité alors qu'auparavant on se logeait plus facilement dans le secteur privé. Il y a des besoins partout dans le département. Donc nous devons être au rendez-vous et pas uniquement dans les territoires urbains ou littoraux.

Donc il y aura bien un objectif. L'enjeu c'est quand même que ce syndicat mixte qui va être créé puisse porter la feuille de route et la donner à l'office public de l'habitat, qui lui sera le bras armé de notre politique.

Vous pourriez me demander : pourquoi ne pas avoir rattaché le nouvel office au département, alors que BSH y est aujourd'hui rattaché ? Parce qu'aujourd'hui les deux autres offices sont rattachés aux agglomérations et que le pouvoir de rattachement, la collectivité de rattachement ne l'a pas. Elle en a quand même deux majeurs, c'est de fixer le cap politique à travers les administrateurs qu'elle nomme et de nommer les 10 administrateurs.

En nommant ces administrateurs, si la collectivité de rattachement était le département, seul le département nommait les administrateurs, soit au sein de son assemblée et ensuite en des personnes qualifiées. Mais ce qui pouvait, de facto, exclure un certain nombre de personnes dans les autres offices. Cela aurait sans doute été vu comme une absorption par BSH des autres offices.

Donc il était nécessaire, et nous en avons parlé avec les trois autres présidents, que nous créions un syndicat mixte, qui aura des élus, très peu de budget, les élus ne seront pas rémunérés, mais qui quelque part aura le pouvoir de nommer les administrateurs, sachant que nous passerons de trois conseils d'administration à un. Donc tous les administrateurs anciens ne resteront pas administrateurs nouveaux. C'est une réalité aussi, avec des obligations de représentants d'allocataires, des salariés, de différentes associations. Bref, il y a une composition un peu imposée et nous veillerons à ce que tout ça soit équilibré avec un vrai objectif de servir le territoire.

Nous avançons bien. Moi je remercie toutes celles et ceux qui sont à la manœuvre sur ça. Je regarde Marie-Hélène, ce n'est pas si simple que ça quand on entre dans le détail. Mais je pense qu'il y a eu dès le début une vraie volonté de part et d'autre d'avancer, tout le monde ayant conscience qu'il est au service du Morbihan pour être au rendez-vous des enjeux de logement.

Je me réjouis que nous puissions aboutir à cela. Cela va vraiment doter le Morbihan d'un outil essentiel pour investir. Nous en parlons avec Erwan ROBERT, David ROBO et Fabrice

LOHER, nous serions sans doute sur un budget d'investissement sur une mandature de six ans de l'ordre d'1 Md€, c'est-à-dire 150 M€ par an de construction.

Nous serons et de loin le premier donneur d'ordre public du département, avec 1 Md€ de construction sur un mandat de 6 ans. Ce sera la feuille de route de « *Morbihan Habitat* ». Cette feuille de route, il faudra aussi qu'on accepte au département de mettre sans doute un peu plus d'argent dans les EPCI et les communes. Elles doivent aussi être au rendez-vous. Nous ne pourrions pas venir faire un certain nombre de logements si les communes ne sont pas non plus à la manœuvre sur ce sujet-là, sur des enjeux de foncier, de préemption. On ne peut pas tout attendre des autres et il faut que nous agissions de manière concertée, collective et ensemble. C'est comme ça que nous y arriverons.

Je me réjouis vraiment de l'avancement de tout ça. Tout a été voté dans l'ensemble des assemblées de manière concordante. Donc c'est vraiment une avancée majeure, me semble-t-il, pour le département que nous soyons arrivés à nous doter d'un office public commun pour répondre aux enjeux habitat, ô combien cruciaux aujourd'hui.

Y a-t-il des interventions sur ce sujet ? Mme METAYER.

Mme MÉTAYER – M. le président, chers collègues,. Cette fusion des offices publics de l'habitat en Morbihan semble assurément nécessaire à double titre : renforcer l'assise financière de la structure et produire plus de logements.

Cependant, nous voulons partager ici quelques craintes et réserves autour de ce projet de fusion.

Nous aurions vraiment souhaité un large groupe de travail sur la question de la gouvernance pour assurer la représentativité des territoires et des courants politiques. C'est à cette condition qu'un débat clair peut avoir lieu sur ce sujet essentiel qu'est la production du logement social dans notre département.

Notre groupe ici présent représente 40 % environ des électeurs morbihannais. Nous estimons légitime d'avoir une place dans le syndicat qui se met en place et qui est aujourd'hui soumis au vote.

Nous nous demandons également quel pouvoir décisionnel est remis entre les mains de ce groupe de 9 personnes.

De plus, il aurait été intéressant d'avoir une présentation de certaines données en amont de notre vote, même si Soizic PERRAULT vient de nous en donner, vous aussi M. le président. Mais nous nous interrogeons sur les objectifs en termes de volume et surtout les publics visés et notamment concernant les personnes les plus modestes.

Mes collègues élus de Lorient Agglomération ont été surpris que, dans la présentation qui leur a été faite, soit mise essentiellement en avant la vente des logements. Pourtant l'enjeu est surtout celui de la construction de locatifs sociaux. Si malheureusement la politique retenue se faisait uniquement autour de cela, vous conforteriez la politique nationale de démantèlement du modèle HLM et de sa vocation première : la location.

Par ailleurs, du côté des agents de ces offices de l'habitat, soyons vigilants. Dans le cadre de la fusion, la rationalisation opérée ne doit pas entraîner de dégradation des conditions de travail des agents.

Vigilance également du côté des locataires. D'une part, en matière de démocratie et de participation il nous semble essentiel que les associations de locataires puissent garder une représentation significative. La qualité de service en proximité doit être maintenue, voire améliorée.

Un autre sujet sur lequel nous devons rester vigilants : les commissions d'attribution des logements sont actuellement partagées avec les élus locaux. La manière dont elles seront organisées demain sera importante en termes de siège, d'organisation, etc.

Voilà quelques-unes de nos réserves. Compte tenu de cela, et compte tenu aussi du fait que notre demande de sièges au syndicat ne sera pas retenue, nous nous abstenons sur ce bordereau. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Merci. Quelques éléments. Comme je vous l'ai dit, nous avons effectivement trois sièges. Nous avons convenu (entre David ROBO, Fabrice LOHER et moi-même) que justement pour affirmer une volonté politique, les trois présidents soient dans le syndicat mixte. Après, il nous semblait logique à notre niveau que la vice-présidente en charge du logement et la présidente de Bretagne Sud Habitat puissent aussi y siéger. Donc il y a un fait majoritaire sur ce sujet.

Je vous avais aussi dit très clairement que dans la nomination qui sera ensuite celle du syndicat mixte, il est évident qu'à notre niveau nous proposerons que les différentes sensibilités des deux groupes soient représentées dans l'office, qui au quotidien gèrera l'habitat. Donc de ce côté-là pas de souci à avoir. Je pense que ce sera la même chose au niveau des agglomérations qui ont toutes les deux fait savoir qu'elles souhaitent que leurs groupes soient représentés, ce qui permettra de représenter les différentes sensibilités politiques au sein de l'office à ce niveau-là.

Dans l'office lui-même, il faut savoir qu'il y a des figures imposées sur les représentations. Selon les scénarii qui sont retenus du nombre d'administrateurs, qui peut être au maximum de 35 de mémoire, si nous sommes à 35, nous sommes à 6 représentants des locataires. Donc les locataires sont bien autour de la table. Ça va entre 4 et 6 selon le nombre de sièges, mais si nous allons à 35, ce qui pourrait être le cas, nous serions dans ce cas 6 représentants des locataires.

Nous aurons aussi 4 représentants des personnels, donc il y a une bonne représentation de l'ensemble de ces acteurs pour que naturellement ils puissent avoir voix au chapitre sur l'ensemble de ces sujets. D'ailleurs, ça réduit d'autant le nombre de sièges d'élus au demeurant. C'est un peu la quadrature du cercle pour faire passer tout le monde dans le conseil d'administration, ce ne sera pas si facile que ça.

S'agissant de la fusion, nous avons rarement vu une fusion qui n'ait pas une harmonisation par le haut. Donc s'agissant des personnels, les fusions ont plutôt tendance à ce que les harmonisations se fassent par le haut et il n'est pas prévu que nous ne conservions pas l'ensemble des personnels que nous avons aujourd'hui, parce que justement il y aura plein de missions à mener et nous le ferons avec une vraie ambition de produire plus de logements.

Je vous rejoins sur ce sujet nécessaire de pouvoir conserver et de ne pas vendre l'ensemble des logements. Il peut y avoir des endroits où c'est pertinent de vendre à l'occupant parce qu'il y a une faible demande ou parfois pour reconstruire de manière plus importante dans les secteurs concernés, mais dans des secteurs qui sont carencés au sens juridique du terme ou moins dotés, ça me paraît beaucoup plus compliqué. Comme je l'avais exprimé en tant que maire, je ne souhaitais pas que le parc diminue alors que nous étions loin des 20 % attendus.

Donc nous serons forcément attentifs à tout cela. Le rôle de l'office, c'est de fixer un cadre politique et de faire en sorte que nous nommions les membres. Sauf que la fixation de la feuille de route suppose quand même que les trois assemblées soient consultées pour que cette feuille de route puisse ensuite être donnée au nom des trois assemblées et pas seulement du syndicat mixte qui, quelque part, est un syndicat mixte représentant les trois

assemblées. Puisqu'en fait, le syndicat mixte a trois membres, à savoir les trois collectivités territoriales. Morbihan Habitat aura comme feuille de route une feuille de route qui lui est fixée par les élus, charge ensuite au conseil d'administration de la mettre en œuvre.

Naturellement, et je pense que nous pourrons être prêts au premier semestre 2023, nous aurons un débat ici pour que cette feuille de route puisse être approuvée et dès lors ensuite soumise à l'approbation du syndicat mixte.

Y a-t-il d'autres questions ou remarques ? Non. Nous allons passer aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Ce bordereau est adopté à la majorité.

Le résultat des votes est de :

- 34 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 8 abstentions.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité.

Départ de Soizic PERRAULT (pouvoir donné à Benoît QUÉRO).

ACCOMPAGNEMENT DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

M. GUEGAN, rapporteur de la 4^{ème} commission – Merci, M. le président. Si le Morbihan connaît un véritable développement, des besoins contrastés demeurent dans les territoires. Le département s'attache à y répondre par une politique volontariste, solidaire et équitable.

Conformément aux engagements pris lors de notre réunion du 18 mars dernier, je vous propose l'adoption d'un « *Contrat de territoire* » au bénéfice de la communauté de communes de Belle-Île-en-Mer, qui regroupe quatre communes et réunit près de 5 500 habitants. Confrontées à d'importants défis en termes d'aménagement, de mobilité ou d'environnement, ces collectivités doivent faire face aux enjeux liés aux spécificités insulaires et aux surcoûts générés par le transport maritime.

Le contrat qui nous est proposé sera signé avec la communauté de communes de Belle-Île-en-Mer et chacune des communes membres. Ce contrat permet aux élus de fixer leurs priorités en matière d'investissement. Les objectifs de l'EPCI et des communes sont les suivants :

- réhabiliter un équipement portuaire ;
- produire des logements ;
- redynamiser les espaces de vie collective ;
- rénover le patrimoine culturel ;
- améliorer et construire des équipements sportifs et de loisirs.

Ce contrat obéit à quatre principes :

- retenir un projet par commune et deux projets pour l'EPCI ;
- rendre éligible l'intégralité des dépenses d'investissement (études, honoraires, acquisitions immobilières et mobilières, travaux, etc.) ;
- fixer un taux d'aide bonifié de 50 % ;
- interdire le cumul du « *contrat de territoire* » avec les autres dispositifs départementaux de droit commun (PST, entretien de la voirie, patrimoine historique...).

Il est proposé de retenir les six projets qui sont présentés dans le projet de contrat de territoire qui figure en pages 156 à 160 du livre des rapports. L'ensemble des projets représente un volume financier de 17,02 M€ HT. Le soutien du département est évalué à 7 015 000 €.

La commission permanente sera amenée à se prononcer sur l'attribution des subventions dans le respect des principes énoncés, une fois le dossier déposé par chaque collectivité concernée.

Par ailleurs, compte tenu des enjeux et besoins croissants des communes et des EPCI en matière de mobilités douces, et afin de mieux prendre en compte les franchissements piétons et vélos, notamment sur les routes départementales, le président nous propose de nous prononcer sur la suppression des dispositifs « *itinéraires cyclables* » et sur la création d'un dispositif renforcé dédié aux enjeux de « *Mobilités douces* ».

Le dispositif « *Mobilités douces* », que vous trouverez en page 161, intégrera dans l'assiette de dépenses éligibles :

- l'intégralité des liaisons, continuités cyclables et piétonnes, et tout autre aménagement en faveur des mobilités douces ;

- la création de souterrains ou de passerelles, pour permettre en toute sécurité les traversées de routes (dont départementales) avec pour ces dépenses un taux d'aide renforcé de 50 % dès lors qu'il s'agira d'un passage souterrain ou passerelle sur RD et de 30 % pour les autres voies. La dépense subventionnable pour ces ouvrages particuliers sera portée à 1 M€ HT.

Quant aux cheminements piétons, ils seront désormais soutenus dans le cadre du dispositif « *Mobilités douces* ». Ce dispositif sera adapté le moment venu, lorsque le schéma départemental cyclable aura permis d'identifier des axes prioritaires de voies vélos.

Compte tenu de l'obligation fixée par l'État aux communes et EPCI de procéder à la consolidation de leurs adresses postales, et afin de limiter les dépenses à la charge des collectivités, il est proposé d'intégrer l'ensemble de ces dépenses dans le dispositif « *Programme de solidarité territoriale* » (PST).

Ce soutien s'inscrit dans une ferme volonté départementale d'accompagner les communes et leurs groupements à accélérer la mise en place de leurs bases d'adresses locales, qui alimentent la base nationale. Ainsi, seront soutenues les dépenses liées aux études et à l'investissement (installation des équipements de type panneaux de rues, plaques de numérotation...). Des communications spécifiques seront adressées aux communes et aux EPCI.

Enfin, les dispositifs d'aide dédiés aux territoires et aux associations sont fortement sollicités. Afin de répondre favorablement à ces demandes, il nous est proposé d'abonder l'autorisation de programme « *Aides aux investissements des territoires* » de 28 515 000 €, la portant ainsi à 51 815 000 €.

L'autorisation de programme complémentaire se répartit ainsi :

- 1 M€ pour les équipements sportifs, socio-éducatifs, sanitaires, sociaux et culturels des associations ;
- 8 M€ pour des opérations spécifiques ;
- 19 515 000 € les contrats de territoire, soit 12,5 M€ pour Roi Morvan communauté et 7,015 M€ pour la communauté de communes de Belle-Ile-en-Mer.

Un certain nombre de projets soutenus ayant devancé les échéances initialement prévues, il est nécessaire d'inscrire des crédits de paiement, dès 2022, à hauteur de 2,6 M€.

En conclusion, le président nous propose :

- de voter les crédits budgétaires tels que récapitulés en page 154 du livre des rapports ;
- d'approuver la conclusion du contrat de territoire avec la communauté de communes de Belle-Île-en-Mer ;
- d'approuver les différentes modifications apportées aux dispositifs mentionnés ci-avant et qui prendront effet au 1^{er} juillet prochain.

Il y a avis favorable de la 4^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci, mon cher collègue. Nous avons là quand même un bordereau d'une importance certaine, avec un soutien significatif au niveau de Belle-Île-en-Mer. Nous avons voté une même délibération dans le même esprit pour Roi Morvan Communauté.

Nous avons annoncé que nous le ferions aussi pour un autre territoire qui présente d'autres caractéristiques, un territoire insulaire, une communauté de communes qui gère 42 compétences dont l'abattoir, le ramassage du lait, l'aérodrome, enfin bref, beaucoup de compétences très déficitaires, et dont les capacités financières somme toute assez limitées et des coûts bien plus élevés que sur le continent.

Dès lors, il a été choisi de pouvoir les accompagner à hauteur de projets sur les communes et de projets au niveau de la communauté de communes, ce que nous faisons bien volontiers aujourd'hui.

Donc c'est quand même une enveloppe de 7 015 000 € qui est mise sur Belle-Île-en-Mer. Jamais une intervention aussi importante n'a été faite. Elle permettra notamment au niveau du complexe sportif de réaliser les aménagements qui sont nécessaires parce que Belle-Île-en-Mer, beaucoup de gens aiment y séjourner, mais il y a des gens qui y vivent à l'année. Et les gens qui y vivent à l'année sont plutôt moins riches que la moyenne départementale. Donc ce n'est pas simple, avec des coûts de la vie qui sont plus élevés et avec des besoins qui sont réels sur le territoire.

Donc sur Belle-Île-en-Mer, nous sommes effectivement au rendez-vous. Nous irons avec nos deux vice-présidents et conseillers départementaux de ce canton signer ce contrat, qui pour nous apparaît essentiel en termes de soutien territorial, mais effectivement, vous avez le contrat qui est annexé, c'est un soutien de 50 % sur un certain nombre de projets qui sont mentionnés.

Avez-vous des questions ou des remarques sur ce bordereau ? Mme METAYER.

Mme MÉTAYER – M. le président, chers collègues, tout d'abord, nous saluons le programme ambitieux, notamment autour des « *Mobilités douces* ». Plus généralement, à propos du « *Programme de solidarité territoriale* », nous observons que certains projets présentés aujourd'hui semblent relever davantage de politiques classiques de notre collectivité.

Sans faire d'ingérence dans les choix des communes, il nous semblerait intéressant que le département fixe des orientations sur des problématiques urgentes. Cela pourrait se faire par la mise en place d'une bonification, comme nous le proposons depuis le début du mandat.

Nous pourrions donner une nouvelle dimension au PST en définissant, par exemple, trois thématiques fortes pour répondre aux urgences : le logement, les services publics et la protection de l'environnement. Qu'en pensez-vous ? Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Sur le soutien, nous avons toujours eu un peu comme leitmotiv de dire que c'est d'abord et avant tout aux élus locaux de penser leurs projets. Nous avons d'autres collectivités, la région notamment, qui pensent pour nous et qui définissent les projets qui leur semblent intéressants et que nous devons finalement réaliser. Or ces projets ne répondent pas forcément aux besoins du territoire.

Regardons les sujets de chacune des communes, ils sont différents, mais est-ce qu'aménager une salle polyvalente, qui permet aussi la cohésion sociale, qui permet d'avoir un certain nombre de manifestations, ce n'est pas aussi important ? Sachant qu'en faisant ça, naturellement il y a des normes environnementales de réglementation thermique qui vont faire qu'en même temps le bâtiment va devenir conforme aux règles thermiques. Donc c'est, de facto, par rapport aux règles de construction, une amélioration en la matière.

Donc nous le faisons. Nous avons dit que nous n'étions pas contre le fait de pouvoir éventuellement majorer un certain nombre de choses, à étudier s'il y avait effectivement des sujets de transition, notamment énergétiques, ou des sujets thermiques. Mais il y a aussi la vie courante de tous les jours qui continue dans ces territoires-là. Donc il faut pouvoir le faire. C'est pour ça que le PST, qui est finalement assez large, permet aussi à tout un tas de collectivités de pouvoir concrètement mener à bien leurs projets.

Il y a sans doute des départements qui ont peut-être plus axé sur le volet uniquement rénovation, mais puisqu'ils n'y mettent pas d'argent, au final nous sommes beaucoup plus

efficaces dans le département du Morbihan. Donc, vous le verrez dans la décision modificative, les volets que nous mettons sur l'action territoriale sont vraiment très conséquents.

Nous pensons qu'il faut être au rendez-vous de ces territoires, mais sur le logement on y est, je l'ai dit tout à l'heure. Sur les services publics, il me semble que nous y sommes aussi. Quand nous faisons une salle polyvalente, quand nous agissons sur un lieu culturel que nous allons faire, tout cela c'est quand même aussi au service du public. Et l'environnement naturellement nous y sommes aussi dans tout ce que nous permettons de faire.

Au niveau environnemental, c'est l'occasion pour moi de partager quand même une préoccupation qui est, sur Belle-Île-en-Mer, celle des éoliennes en mer. Nous sommes évidemment tous favorables à la transition énergétique. Pour ma part, et je l'assume très clairement, je dis que le nucléaire est fondamental à l'indépendance énergétique de la France. Donc il faut maintenir une industrie nucléaire forte. Il faut maintenir de l'activité nucléaire, quand bien même nous aurons de la transition qui se ferait sur d'autres aspects. Qu'il y ait des éoliennes en mer me paraît somme toute, dans un pays comme le nôtre, avec un espace marin assez important, aussi logique. Je soutiens le principe d'avoir de l'éolien en mer.

Là où je suis beaucoup plus réservé, c'est l'emplacement où ils vont être mis. J'étais il y a de ça deux jours au port de Saint-Jacques à Sarzeau et je regardais Hoëdic, en face. Hoëdic est à 16 km des côtes de Sarzeau. Le ciel était assez dégagé et j'apercevais assez bien Hoëdic, qui culmine à 12 mètres de haut. Les éoliennes seront à 270 mètres et à la même distance de Belle-Île. Et quand nous allons à Hoëdic, nous voyons maintenant les éoliennes de Saint-Nazaire.

La zone initiale d'implantation était beaucoup plus large. Chantal JOUANNO elle-même, présidente de la commission du débat public, avait d'ailleurs exprimé un certain nombre de réserves sur la nature dont le débat public a été mené, ou presque confisqué. Je redis que je suis plutôt favorable à l'éolien en mer, mais que s'agissant de l'emplacement, les paysages emblématiques de Belle-Île-en-Mer ne doivent pas non plus être sacrifiés. Il convient donc que nous soyons toutes et tous vigilants. J'ai pu, avec Gérard PIERRE, avec Karine BELLEC, en discuter avec les élus de Belle-Ile, on a pu en discuter avec les maires du Grand site aussi ou d'autres, il y a une préoccupation réelle sur ce volet-là.

Nous ne sommes pas des *has been* si nous ne nous inscrivons pas dans ce projet. Il ne faut pas opposer le principe du soutien à l'éolien en mer à celui de l'emplacement de l'éolien en mer. Je le répète, je pense qu'il faut de l'éolien en mer, ça fait partie du package global de la transition énergétique, et je soutiens cette transition, mais que le débat soit encore permis sur l'emplacement, qui me semble être trop près de nos côtes.

Prenons quand même garde à ce que la proximité de nos côtes ne soit pas trop grande. J'espère que les décisions qui devraient être prises en fin d'année conduiront les uns et les autres à choisir le meilleur endroit, sans doute un peu plus éloigné que celui qui a été imaginé pour ça. Mais j'ai aussi cru comprendre, pour avoir discuté avec les élus de Belle-Île-en-Mer, qu'il y a une vraie préoccupation sur ce sujet.

Y a-t-il d'autres interventions ? Mme BELLEC.

Mme BELLEC – Merci, M. le président. En tant que conseillère départementale du canton de Quiberon, dont Belle-Île-en-Mer fait partie, avec mon collègue Gérard PIERRE, il nous semble que ce contrat de développement territorial est crucial pour le territoire, au même titre que le territoire du Roi Morvan sur lequel nous avons voté dernièrement un contrat de territoire également. Je souhaitais souligner l'engagement des élus de ces deux territoires qui sont souvent des petites communes avec de petits staffs et il n'est pas toujours facile

non plus de monter les projets et surtout d'engager les démarches administratives des projets. Je l'observe notamment à Belle-Île et je voulais le souligner.

Et puis ce sont deux territoires très différents puisque l'un est rural et l'autre insulaire, mais tous deux sont des territoires isolés et défavorisés, comme vous l'avez dit tout à l'heure M. le président. Ce sont des particularités importantes. Et sur Belle-Île, il y a un certain nombre de contraintes qui se rajoutent, notamment administratives, juridiques, en termes d'urbanisme, par exemple, d'environnement également.

Et un sujet important que vous avez évoqué tout à l'heure, c'est le surcoût insulaire qui est quand même estimé entre 37 % et 40 %. Ce sont quand même des dépenses beaucoup plus importantes lors de la réalisation de projets.

Je reviens sur ce qu'a dit Mme METAYER. Nous avons la chance à Belle-Île d'avoir quatre maires qui sont tous originaires de l'île. Ils ont une connaissance très fine de leur territoire et c'est ce qui est attendu de la part du département d'avoir des élus qui connaissent très bien les atouts, les difficultés, les freins et les fragilités de leur territoire, et du coup les besoins.

Et puis, le président l'a rappelé, une communauté de communes qui gère 42 compétences, et des compétences que nous n'imaginons même pas sur le continent, ça demande un engagement fort et du quotidien, un engagement de proximité des élus locaux, avec de fait des dépenses aussi très importantes lorsqu'il y a des réalisations d'infrastructures à faire.

Il y a des enjeux majeurs à Belle-Île, le logement bien évidemment, nous vous en avons parlé lors du bordereau précédent, mais c'est un territoire qui en a besoin ; l'aménagement d'infrastructures ; l'emploi durable bien sûr ; l'éducation, nous avons un accompagnement fort du département sur les deux collèges, un public et un privé ; le maintien d'espaces de vie, comme cela a été rappelé.

Et puis il y a une donnée importante, c'est que le territoire est soumis à la saisonnalité puisque Pierre GUEGAN, dans la présentation du bordereau, a présenté l'île avec les 5 500 habitants, mais c'est 5 500 habitants l'hiver et c'est quasiment multiplié par 10 en saison estivale. Ça demande du coup un investissement important dans les infrastructures, parce que nous savons aussi que cette saisonnalité participe à l'emploi sur l'île.

Pendant le dernier mandat, j'ai eu l'occasion de siéger à l'association des îles du Ponant. Pendant six ans, j'ai pu observer l'engagement fort des élus et toute la recherche de mutualisation, au maximum, sur les projets ou les dépenses aussi, pour essayer de maîtriser le plus possible les dépenses publiques.

Je vais laisser la parole à Gérard, qui a pris ma suite au conseil d'administration de l'association des Îles du Ponant.

LE PRÉSIDENT – Merci. Gérard.

M. PIERRE – Merci, Karine. Tu as presque tout dit, mais je vais apporter quelques petites précisions. Effectivement, comme l'a dit Karine, j'ai pris sa suite au sein de l'association des Îles du Ponant. Quand on fréquente ces gens-là, ce sont des vraies personnes qui vivent leur territoire. On le sent. C'est compliqué pour eux, suite à plusieurs problématiques : le transport, le logement, l'économie et donc l'emploi, faire garder les enfants dans les écoles, etc. Je passe toute la liste, mais chaque élément est une problématique sur le territoire.

Au bout du bout, ce sont les finances bien entendu puisque, comme l'a dit Karine, ils ont un surplus de coûts énorme quand il faut amener des matériaux, des entreprises. Le coût est énorme. Pour quelles raisons ? Parce que très peu d'entreprises veulent aller travailler sur ces territoires. Donc celles qui y vont y vont moyennant un coût élevé.

Je voulais apporter une petite précision sur ce contrat qui est le bienvenu pour eux. C'est un peu le type de contrat que nous avons fait sur le mandat précédent avec les contrats d'attractivité touristique pour quelques communes, là c'est sur des territoires spécifiques, que ce soit Belle-Île et le Roi Morvan.

Mais sur Belle-Île, indépendamment de tout ce qu'on a dit tout à l'heure, il y a quelque chose de très important et de fondamental, et là j'apprécie qu'on y mette 50 % parce que c'est une inquiétude pour l'ensemble des Bellilois, mais surtout des Palantins qui résident à Le Palais, c'est la livraison du carburant pour les besoins de l'île. Quand je dis carburant, ça ne concerne pas que les voitures. Il y a encore des chaudières au mazout, etc.

Étant donné que les sociétés de fourniture de carburant ne voulaient plus livrer ni à Belle-Île ni à l'Île-d'Yeu, à l'époque où nous avons au département la compétence transport, le département de la Vendée avec l'Île-d'Yeu, et le Morbihan avec Belle-Île ont construit un mini pétrolier qui s'appelle l'Anatife. Ce mini-pétrolier, quand il vient à Le Palais, rentre dans le port intérieur. Ce n'est pas là où vous arrivez avec les bateaux de la compagnie Océane ou d'autres bateaux qui viennent du golfe. Non, c'est à l'intérieur.

Je peux vous dire que ça fait des décennies qu'ils ont la trouille qu'un jour il y ait un gros pépin au moment de la livraison. Comme le pipeline qui alimente actuellement les cuves est défectueux, il faut le remplacer. On profite de l'amener sur l'avant-port, c'est-à-dire au premier port, comme ça, ça limitera les risques. C'est pour ça que le coût est élevé, plus de 3 M€, et c'est bienvenu que le département participe à hauteur de 50 % parce que là je sens que l'angoisse va être levée. Ça va mieux se passer, ne serait-ce que pour les manœuvres de l'Anatife parce que ça va être la même chose que les rouliers de la compagnie Océane.

Le pays du Roi Morvan, j'ai accompagné le président là-bas et j'y suis allé avec le service des routes, avec Xavier DOMANIECKI. Je vois Dominique. Nous avons évoqué un certain nombre de sujets et de difficultés dans votre secteur, notamment vous n'aviez pas de schéma cyclable. Le président a reçu tous les présidents ou leurs représentants des EPCI du département et il m'a chargé avec Xavier DOMANIECKI et notre référent déplacements doux, technicien, de recevoir les uns et les autres après pour leur présenter nos nouvelles dispositions et comment ça va se passer. Donc l'affaire, que tu connais bien Dominique puisque c'est ton canton, l'affaire entre Le Croisty et Saint-Caradec, sera un élément très intéressant pour l'avenir parce que notre président a décidé d'engager les opérations. Je ne vais pas tout expliquer ici, mais c'est un bon élément.

Donc cette affaire-là, c'est bien. Tout ce que nous avons prévu au niveau des aménagements routiers à Roudouallec.

Je voulais vous dire que tous les élus de ces deux territoires sont très heureux du soutien du département tel que nous allons le faire dans les mois à venir.

LE PRÉSIDENT – Merci.

M. LE NIVEN – Je voudrais également dire un petit mot de remerciement puisque les services du département, qui avaient été sollicités à la suite de notre visite sur la voie verte entre Guiscriff et Rosporden, sont très contents puisque les travaux ont été réalisés et la piste cyclable est aujourd'hui en très, très bon état. Si tu peux, Gérard, transmettre notre satisfaction vis-à-vis de tout ça. Et vous rassurez aussi que quand il y a tempête sur le Morbihan, on peut aussi venir à Priziac, il n'y a pas de bateau.

LE PRÉSIDENT – Merci. On commande quand même neuf tonnes de sel tous les ans pour aller dans votre centre des routes qui est le plus froid du département. Avec Gérard, c'est bien, on part de Sauzon et on arrive à Roudouallec. Vous avez par ailleurs vu dans le dispositif un point important qui est celui des ouvrages de franchissement de routes

départementales, avec une subvention de 50 %, ce qui pour les itinéraires cyclables sera vraiment quelque chose d'apprécié.

S'il n'y a pas d'autres interventions, nous allons passer aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? À l'unanimité.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Nous allons sauter un bordereau, car Nicolas JAGOUDET, qui doit rapporter le rapport suivant est en CDAC. Nous attendrons qu'il revienne pour présenter son point.

EAU

AUTORISATION DE PROGRAMME COMPLEMENTAIRE

Mme LE QUER, rapporteur de la 5^{ème} commission – Le département poursuit son appui financier auprès des collectivités et opérateurs qui entreprennent des études et des travaux pour la restauration des milieux aquatiques (cours d'eau et zones humides) dans la perspective d'atteindre les résultats attendus par la directive-cadre sur l'eau (DCE). Ces opérations sont dans leur grande majorité conduites par les EPCI ou les syndicats mixtes à l'échelle des bassins versants dans le cadre d'une programmation établie sur plusieurs années.

En 2022, le nombre de projets et leurs coûts sont plus importants que cela n'a été envisagé lors de la préparation du budget primitif et d'un niveau supérieur à celui des années antérieures. Certains maîtres d'ouvrage sont notamment plus fortement sollicités par les services de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour qu'ils s'engagent sur des réalisations plus ambitieuses de manière à atteindre le bon état des masses d'eau en 2027.

Les demandes d'appui financier du département sont aussi plus nombreuses dans le domaine de la lutte contre les pollutions diffuses (nitrates, phosphore, pesticides, etc.).

En conclusion, le président nous propose de voter au titre de la qualité des milieux aquatiques une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 250 000 €, la portant à 1,2 M€, avec un avis favorable de la 5^{ème} commission.

Et je souhaite simplement profiter de ce bordereau pour rappeler qu'en tant que vice-présidente en charge de l'eau, je suis systématiquement présente dans toutes les commissions locales de l'eau, dans le comité Loire Bretagne, mais aussi dans la commission planification. En tout cas, je ne peux pas laisser dire que le conseil départemental n'est pas présent dans les structures liées à l'eau.

LE PRÉSIDENT – Merci, Marie-Christine. Est-ce qu'il y a des commentaires ? Non. Nous allons soumettre ça aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? À l'unanimité. Merci.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

ESPACES NATURELS ET ACTIVITES DE NATURE
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT
COMPLEMENTAIRES

M. GUIHARD, rapporteur de la 5^{ème} commission – Dans le domaine des espaces naturels et des activités de nature, le département intervient comme maître d'ouvrage pour la réalisation d'études et de travaux afin d'assurer la gestion, l'entretien ou l'ouverture au public des sites ENS ou la création de sentiers pour la randonnée.

Les projets sont nombreux et de nouveaux devront être engagés avant la fin de cette année. Comme dans d'autres domaines, ceux-ci sont frappés par une hausse des coûts très significative, notamment des matériaux et principalement du bois, qui est utilisé sur la plupart des chantiers. Pour les marchés de travaux sur les ENS, les augmentations constatées sur les 12 derniers mois atteignent jusqu'à 10 %.

En conséquence, pour faire face à ces hausses de coûts et pour engager de nouvelles études et de nouveaux travaux, des autorisations de programme et de crédits complémentaires sont nécessaires.

Dans le cadre du programme d'intervention « *ENS* », le besoin d'autorisation de programme en investissement direct est de 500 000 €, portant cette autorisation de programme à 2 450 000 €. Les besoins en nouveaux crédits de paiement sont de 341 330 € en investissement et de 50 000 € en fonctionnement.

Pour le programme d'intervention relatif aux « *Randonnées* », une autorisation de programme complémentaire de 400 000 € est sollicitée, la portant à 2,6 M€, ainsi que des crédits de paiement à hauteur de 305 000 €, dont 250 000 € en investissement et 55 000 € en fonctionnement.

À titre d'exemple, ces différents ajustements budgétaires permettront d'engager les études pour la mise en œuvre de la servitude de passage des piétons sur le littoral à Crac'h, La Trinité-sur-Mer et Carnac, et de démarrer la première phase des travaux du circuit de randonnée autour de l'étang de Pen Mur à Muzillac.

Pour la mise en œuvre de la régulation des moustiques, des crédits de paiement supplémentaires sont également sollicités (5 000 €) pour l'achat de produits biocides face aux hausses de prix concernant sa fourniture.

En conclusion, M. le président nous propose de voter des crédits budgétaires tels que récapitulé en pages 171 et 172 du livre des rapports. Il y a avis favorable de la 5^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Des voix contre ? Abstentions ? À l'unanimité.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Nous allons revenir au point précédent parce que Nicolas JAGOUDET ne va sans doute pas nous rejoindre. Pierre GUÉGAN a bien voulu rapporter le bordereau en son nom.

RAPPORT N° 15 (Pos. 20092)

DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

M. GUEGAN, rapporteur de la 4^{ème} commission – Merci, M. le président. Lors de la réunion du 27 septembre 2019, l'assemblée départementale a décidé de conclure un contrat d'attractivité touristique (CAT) avec la commune de Plouhinec portant sur la période 2019-2022.

Ce contrat articulé autour de quatre axes et de 13 actions prévoyait la réalisation d'un programme d'investissement global de 3,44 M€ HT.

Le contexte de crise sanitaire conjugué au changement de municipalité en 2020 a généré du retard dans le calendrier des travaux. Le taux de consommation du contrat est de 44 % et seulement trois actions ont pu être réalisées.

En conclusion, au regard de ces éléments, et en accord avec la commune de Plouhinec, il nous a proposé de résilier le contrat d'attractivité touristique à compter 30 juin 2022.

Il y a avis favorable de la 4^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Y a-t-il des remarques ? Des voix contre ? Des abstentions ? Deux abstentions. À la majorité, ce point est adopté.

Le résultat des votes est de :

- 40 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 2 abstentions (Marie-Christine LE QUER et Fabrice ROBELET).

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité.

TRAVAUX DANS LES COLLEGES

AJUSTEMENTS BUDGETAIRES

Mme LE MEUR, rapporteur de la 6^{ème} commission – Merci, M. le président. Sur ce rapport, nous avons deux types d'opérations. Tout d'abord, nous avons une autorisation de programme 2021 pour une opération majeure avec la rénovation thermique du collège de Ploërmel. Là, on a besoin d'ajuster le montant de l'opération afin de prendre en compte des difficultés d'études, l'augmentation du coût des matériaux et un appel d'offres partiellement infructueux. Pour cela, il nous faut abonder cette opération de 200 000 €.

La deuxième opération majeure concerne le collège Jules Simon, à Vannes, au niveau de la vie scolaire et du préau. Là c'est pareil, nous avons à intégrer une modification importante du programme ainsi que les caractéristiques médiocres du sous-sol qui nécessitent des ouvrages de fondation spécifiques. Pour cela, il faut abonder le programme de 800 000 €.

C'est un besoin complémentaire de 800 000 € plus 200 000 €, donc 1 M€, ce qui porte les « *Travaux dans les collèges* » au titre de 2021 de 18,3 M€ à 19,3 M€.

Pour l'autorisation de programme 2022, il y a également deux points, la déconstruction partielle et la reconstruction du collège Saint-Exupéry à Vannes. C'est pour intégrer à l'opération la déconstruction reconstruction d'un gymnase, propriété de la commune de Vannes, mais utilisé par les collégiens et qui a été partiellement détruit récemment par un feu. C'est un abondement de 7,5 M€ et ça porte le montant de l'opération de 18 M € à 25,5 M€.

Le deuxième, c'est la création d'une nouvelle opération majeure avec le collège Anita Conti à Lorient. C'est pour reconstruire l'administration, la vie scolaire, la laverie ainsi qu'un préau pour un montant de 3,5 M€.

Pour le programme 2022, l'opération complémentaire, nous passerions de 26,3 M€ à 37,3 M€.

M. le président nous demande de voter l'ensemble de ces crédits, qui sont donc récapitulés dans votre livre des rapports à la page 175. Il y a avis favorable de la 6^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci à vous. Sachant que dans 120 000 €, nous avons donc la mise à disposition de distributeurs de protections hygiéniques dans les collèges du département. Ça nous a semblé être une mesure importante qui va être mise en place. Est-ce que vous avez des remarques ? Non. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? À l'unanimité.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Départ de Marie LE BOTERFF (pouvoir donné à Boris LEMAIRE).

POLITIQUE EN FAVEUR DES COLLEGES

Mme PENHOÛËT, rapporteur de la 6^{ème} commission – Merci, M. le président. Le président nous propose d'abord de revaloriser le dispositif d'aide à la restauration des collégiens « *Rest'O Collège 56* » qui, depuis 13 ans, a pour objectif, en collaboration avec les établissements scolaires privés et publics, d'aider financièrement plus de 8 000 collégiens chaque année à la prise de repas et à l'hébergement.

En l'absence de revalorisation régulière des plafonds de ressources pris en compte, l'aide n'est plus attribuée qu'à 7 300 collégiens. Afin de préserver l'efficacité du dispositif, le président nous propose de revaloriser le barème actuel à hauteur de 10 % à compter de l'année scolaire 2022-2023. Cette revalorisation devrait permettre d'attribuer cette aide à près de 8 500 élèves.

Par ailleurs, afin d'éviter à nouveau ce phénomène de potentielle perte de bénéficiaires, le président nous propose également de réviser ce barème annuellement sur la base de l'évolution des revenus pris en compte dans le cadre des bourses nationales du collège.

Enfin, dans le but d'octroyer un coup de pouce supplémentaire à ces familles, le président nous propose de revaloriser le montant de l'aide accordée dans le cadre de ce dispositif pour le porter à 1 € par repas servi (contre 0,80 €) et à 3 € par journée d'internat (contre 2,40 €). Cela portera l'effort budgétaire en année pleine à 1,2 M€ estimés contre 1 M€ aujourd'hui.

Par ailleurs, dans un enjeu important de santé publique et de solidarité, dans le cadre de notre politique en faveur des collèges, des ajustements budgétaires sont nécessaires afin d'équiper les collèges publics et privés de distributeurs de protections hygiéniques dans le cadre d'une contribution à la lutte contre la précarité menstruelle.

Le département se chargera également de l'approvisionnement régulier de ces distributeurs. Des actions existant déjà au sein de certains établissements, un appel aux volontaires a été réalisé ces dernières semaines, afin que cette opération se déroule dans les meilleures conditions et ne percuté pas les initiatives qui fonctionnent.

Aujourd'hui, nous avons 30 collèges qui ont répondu à l'appel. Les autres collèges pourront être équipés au fur et à mesure. Nous les solliciterons, nous reviendrons vers eux pour pouvoir mettre en place ce projet qui concerne 18 200 collégiennes. Cette mise à disposition gratuite se fera dans des espaces fréquentés par les jeunes filles pour leur permettre de diminuer le risque de déscolarisation, d'avoir une bonne hygiène et de favoriser la prévention de la santé intime.

Le président sollicite donc la création d'une nouvelle autorisation de programme qui est destinée aux collégiens pour un montant de 120 000 €. En conclusion, le président nous propose de voter des crédits budgétaires sur la base des éléments financiers récapitulés dans l'article 177 du livre des rapports, d'approuver les modifications apportées au dispositif « *Rest'O collège 56* » à compter de la rentrée prochaine 2022-2023. Il y a avis favorable de la 6^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci. C'est un dispositif que nous souhaitons mettre en œuvre et qui nous paraît tout à fait logique. Y a-t-il des questions ? Non. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? À l'unanimité, merci.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

M. LOAS, rapporteur de la 6^{ème} commission – Merci, M. le président. La loi de décentralisation du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales a confié aux départements la responsabilité de concevoir et mettre en œuvre des schémas départementaux de développement des enseignements artistiques. Leur objectif est de permettre l'accès du plus grand nombre de personnes à un enseignement artistique de qualité et surtout de proximité.

En juin 2016, le département a réaffirmé son engagement en matière d'enseignement artistique en adoptant un deuxième schéma pour la période 2017-2021. Le budget global annuel de fonctionnement consacré aux enseignements artistiques a été maintenu à hauteur de 840 000 € durant les cinq années du schéma.

Dans ce cadre, le département a soutenu annuellement plus d'une cinquantaine de structures d'enseignement artistique sur le territoire, accompagnant la professionnalisation des équipes pédagogiques par la formation et favorisant l'ouverture culturelle des élèves (plus de 16 000 élèves concernés, soit une hausse de 6,8 % sur la période). Les interventions en milieu scolaire ont augmenté de 11 % et sont mises en place par 75 % des structures soutenues. En quatre ans, le nombre de classes à horaires aménagés (CHAM) ou option s'est accru de 40 %.

Le département, par son action, impulse le travail de partenariat sur le territoire. Le bilan du deuxième schéma de développement des enseignements artistiques incite à réaffirmer trois axes d'intervention pour le nouveau schéma qui se fera sur la période 2022-2028 :

- poursuivre l'accompagnement de la professionnalisation des structures d'enseignement artistique,
- poursuivre l'irrigation du territoire,
- développer le rayonnement des structures d'enseignement artistique.

Afin de répondre à ces enjeux, il est proposé de simplifier les dispositifs en place et de les remplacer par trois nouveaux dispositifs :

- tout d'abord, l'aide au développement pédagogique et territorial des structures d'enseignement artistique. Il s'agit d'une aide au fonctionnement des établissements. À l'heure actuelle, l'aide est forfaitaire et ses modalités de calcul sont peu lisibles pour les bénéficiaires. Il est donc proposé de simplifier ce dispositif ;
- ensuite, l'aide au projet d'éducation artistique et culturelle. Ce dispositif permet de soutenir des résidences d'artistes dans les collèges et dans les établissements d'enseignement artistique. Il a montré toute son efficacité en direction des publics les plus éloignés de la culture et des territoires, surtout les moins bien équipés. Il est proposé d'ouvrir ce dispositif aux établissements du champ social, médico-social et de la santé, les publics dit « *empêchés* » ;
- enfin, l'aide aux initiatives de coopération des structures d'enseignement artistique. Le bilan a pointé l'impossibilité pour un certain nombre d'écoles de développer certains projets en direction de leur territoire ou de nouveaux publics, faute de moyens suffisants. Aussi, il est proposé de créer un dispositif valorisant les initiatives de coopération entre l'établissement d'enseignement artistique et d'autres acteurs culturels de leurs territoires. Les fiches détaillées de ces dispositifs sont présentées en pages 185 à 189 du livre des rapports.

Par ailleurs, en matière de formation et de rencontres professionnelles, il est proposé de poursuivre cette mission qui a montré la place essentielle du département au service des territoires.

Enfin, en matière d'investissement, l'aide existante permettant d'accompagner financièrement à la fois la construction, l'aménagement, l'équipement des enseignements artistiques a été très peu sollicitée dans le cadre du précédent schéma. Par contre, le volet « *Équipement pédagogique* » qui permet la mise à disposition d'un matériel pédagogique de qualité à l'attention des élèves est très demandé. Aussi, il est proposé de maintenir le volet « *Acquisition du matériel pédagogique* ». Le volet de construction et aménagement peut pour sa part être soutenu dans le cadre du PST.

Les dispositifs proposés se veulent incitatifs pour les établissements dans l'objectif de conforter leur projet et d'en développer de nouveaux. Pour l'exercice 2022, je vous rappelle que c'est un crédit de 900 000 € qui a été inscrit en fonctionnement au budget primitif.

En conclusion, le président nous propose d'approuver le nouveau schéma pour la période 2022-2028. Il devrait prendre effet au 1^{er} juillet de cette année.

LE PRÉSIDENT – Y a-t-il des remarques sur ce schéma ? Non. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? À l'unanimité.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

POLITIQUE EN FAVEUR DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE

M. LOAS, rapporteur de la 6^{ème} commission – C'est à nouveau un bordereau qui est une spécificité morbihannaise quant à son soutien en investissement sur le patrimoine. Vous allez voir que les montants ne sont pas neutres.

Le département soutient de manière volontaire les acteurs culturels du territoire afin d'assurer un accès égal pour tous les Morbihannais sur tous les points du territoire.

Les demandes de soutien en fonctionnement des structures culturelles du territoire sont en augmentation, tant du point de vue du nombre de dossiers que du niveau des financements demandés. Afin de répondre favorablement à une partie de ces demandes, il vous est proposé d'augmenter de 196 000 € les crédits de paiement au titre de la diffusion culturelle.

Pour développer nos interventions dans le domaine de la pratique et l'utilisation de la langue bretonne et conformément à la charte signée le 21 février 2022, il nous est proposé de renforcer le soutien en faveur de l'Office public de la langue bretonne et de porter notre contribution à cet établissement de 46 000 € à 55 000 € pour l'année 2022.

En matière de patrimoine, afin de poursuivre la politique de conservation de l'histoire du Morbihan, il nous est proposé d'augmenter de 30 000 € l'autorisation de programme pour l'acquisition de matériel de conservation nécessaire aux archives. Il nous est également proposé un crédit complémentaire de 55 000 € afin de financer les projets de valorisation relatifs à notre patrimoine, en particulier une exposition patrimoniale au domaine de Kerguéhennec, ainsi qu'un ouvrage consacré au domaine de Suscinio.

Par ailleurs, la ville de Vannes a sollicité le soutien du département pour son projet de nouveau pôle muséal. Le musée de la Cohue présente de nombreux problèmes d'accessibilité pour le public et de conservation des collections. Le choix de la ville s'est porté sur le château de l'Hermine. Le coût de ce projet majeur pour le département et la ville de Vannes s'élève à 12,5 M€. Le président nous propose de répondre favorablement à la demande de la ville et donc de lui accorder une subvention de 3,75 M€. L'autorisation de programme afférente devra être révisée à concurrence.

Au regard de l'activité soutenue du domaine de Kerguéhennec et des projets en cours, y compris l'organisation de l'exposition de Daniel Buren à l'Île d'Arz, que nous évoquons régulièrement en commission permanente, il est nécessaire d'abonder les moyens du domaine de 180 000 € en dépenses de fonctionnement.

Les travaux d'accessibilité et de remise à niveau technique du domaine de Suscinio sont actuellement en cours. Lors des démolitions, la découverte de vestiges importants pour l'histoire du patrimoine nous oblige à poursuivre les recherches archéologiques avec pour conséquence des ajustements de projet et une reprise des études. Pour y répondre, il nous est proposé d'abonder cette opération de 200 000 €, ce qui portera son montant de 5 350 000 à 5 550 000 €.

Le projet de bâtiment destiné à accueillir le public au cairn du Petit Mont à Arzon est en phase d'avant-projet définitif. L'enveloppe prévisionnelle des travaux est insuffisante pour prendre en compte les évolutions de programme exprimées en cours d'études et les incertitudes actuelles sur le prix des matières premières et les énergies.

Il nous est donc proposé d'abonder cette opération de 700 000 € et de modifier en conséquence l'autorisation de programme afférente en conséquence.

Une enveloppe prévisionnelle de travaux de 2,8 M€ a été votée pour le chantier de restauration du château de Kerguéhennec. Cette enveloppe ne suffit pas à prendre en compte les compléments de programmes, en particulier la reconstruction d'un clocheton et l'obligation de traiter des désordres dans des locaux en sous-sol, avec une humidité importante. Il nous est donc proposé d'abonder cette opération de 500 000 €, ce qui portera le montant total à 3,3 M€.

Concernant l'opération majeure « *Restauration de la chapelle et du bassin du domaine de Kerguéhennec* », l'enveloppe prévisionnelle ne permet pas de prendre en compte le complément de programme de restauration avec la reconstruction des deux clochetons. Il est donc nécessaire d'abonder cette opération majeure de 300 000 €, ce qui portera son montant de 600 000 € à 900 000 €. Cela permettra également d'avoir enfin de l'eau dans le bassin et un château à la hauteur de nos espérances et surtout de sa réputation.

Afin de répondre aux différentes demandes d'intervention courante, aux opérations de travaux dans les propriétés historiques du département, il est demandé également d'abonder de 150 000 € cette opération qui portera son montant de 600 000 € à 750 000 €.

Enfin, concernant le bâtiment des archives, il convient d'augmenter l'opération pour permettre leur finalisation (aménagement de locaux de travail). Il vous est donc proposé de l'abonder de 40 000 €, ce qui portera son montant de 10 000 € à 50 000 €.

L'ensemble de ces mouvements financiers représente un ajout de 5 670 000 € en autorisations de programme complémentaires, 200 000 € en crédits de paiement complémentaires d'investissement et 440 000 € de crédits de paiement complémentaires de fonctionnement. Vous avez l'intégralité dans les pages 194 et 195 du livre des rapports.

Nous vous proposons surtout d'accorder également une subvention de 3 750 000 € à la ville de Vannes pour son nouveau pôle muséal, dont ils ont dévoilé les lignes architecturales.

LE PRÉSIDENT – Merci. Avez-vous des remarques sur ce point ? Non. Ce sont quand même des sommes assez conséquentes en faveur du patrimoine et de la culture. S'il n'y a pas de remarques ou de questions, nous allons passer aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? À l'unanimité.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

RAPPORT N° 22 (Pos. 20219)**POLITIQUE EN FAVEUR DU SPORT**

Mme LE BRETON, rapporteur de la 6^{ème} commission – Merci, M. le président. C'est un crédit de 2 736 960 € qui a été voté au budget primitif afin de soutenir le monde sportif dans le cadre de nos différents dispositifs.

Les manifestations et activités sportives ayant pleinement repris, les associations porteuses de projets sollicitent fortement le département. Aussi, afin de répondre à ces demandes, le président nous propose d'augmenter de 450 000 € les crédits affectés à la politique en faveur du sport.

Il y a avis favorable de la 6^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci. Voilà, donc des nouveaux crédits en faveur du sport. Y a-t-il des remarques ? Des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité, merci.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

RAPPORT N° 23 (Pos. 20145)**INFRASTRUCTURES PORTUAIRES****AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT COMPLEMENTAIRES**

M. LE NAY, rapporteur de la 7^{ème} commission – Merci, M. le président. Dans le cadre des travaux à entreprendre sur la cale du Lohic à Port-Louis, des ajustements budgétaires sont sollicités en autorisation de programme pour une augmentation de 50 000 € et en crédits de paiement au titre de l'investissement pour une augmentation de 70 000 €.

Ces ajustements permettront de porter l'autorisation de programme à 150 000 € et les crédits de paiement à 130 000 €.

Le président vous propose de voter ces crédits budgétaires. Il y a avis favorable de la 7^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Y a-t-il des questions sur ce bordereau ? Non. Des voix contre ? Des abstentions ? À l'unanimité, merci.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

INFRASTRUCTURES ROUTIERES
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT
COMPLEMENTAIRES

M. POULAIN, rapporteur de la 7^{ème} commission – Merci, M. le président. Divers ajustements budgétaires nous sont proposés au titre de la politique relative aux infrastructures routières.

S'agissant tout d'abord des programmes routiers départementaux, afin d'assurer la réalisation des travaux du réseau routier et notamment les revêtements, il a été voté au budget primitif un montant de 18 517 500 € en crédits de paiement d'investissement.

L'avance prise sur le planning de chantier de la déviation de Locminé, notamment sur la section Porh Legal-Siviac, mais également l'augmentation de certaines opérations et la hausse des prix nécessitent des ajustements budgétaires. Aussi, une enveloppe de crédits complémentaires de 3,5 M€ est proposée.

Concernant ensuite le programme d'intervention relatif aux subventions routières, une autorisation de programme de 2,1 M€ assortie de crédits de paiement de 1 540 000 € a été votée au budget primitif de 2022 afin de permettre le subventionnement des travaux réalisés par les collectivités sur le réseau routier départemental.

Certains retards dans la sécurisation de la RD 316 à Larmor-Baden et l'application du règlement des subventions ont rendu caduque la subvention attribuée en 2019. Une nouvelle attribution est donc prévue en 2022.

Aussi, il est ainsi proposé de voter une autorisation de programme complémentaire de 200 000 €, portant cette autorisation de programme à 2,3 M€.

Enfin, pour le programme d'intervention relatif à l'entretien et l'exploitation du réseau, une autorisation de programme de 14 670 000 € et des crédits de paiement de 13 650 000 € ont été votés au budget primitif afin de permettre la réalisation des travaux de gros entretien du réseau routier.

Quatre situations demandent des ajustements budgétaires :

- le report en 2022 de l'acquisition d'une centrale à saumure pour le SERD de Pontivy ;
- le remplacement d'une presse à béton au laboratoire et le matériel pour le SERD de Mauron suite à un cambriolage ;
- la réalisation d'une première opération liaison cyclable sur la RD 769 bis entre Hennebont et Inzinzac-Lochrist ;
- la révision de prix sur les travaux du dernier trimestre 2021 et la hausse sur les travaux programmés de 2022.

Pour ce faire, il est proposé de voter une autorisation de programme complémentaire de 50 000 € et d'abonder les crédits de paiement à hauteur de 1 890 000 €.

En conclusion, le président nous propose de voter les crédits budgétaires tels que récapitulés en page 202 du livre des rapports. Il y a avis favorable de la 7^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Y a-t-il des remarques ? Non. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?
À l'unanimité.

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité .

Départ de Marie-Jo LE BRETON.

RAPPORT N° 1 (Pos. 20187)**BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE 2022 - BUDGET PRINCIPAL****DECISION MODIFICATIVE N° 1**

M. BERTHOLOM, rapporteur de la 1^{ère} commission – Le projet de budget supplémentaire permet de reprendre les résultats de l'année 2021 et d'ajuster les prévisions budgétaires 2022.

Ainsi, il nous est proposé dans un premier temps d'affecter les résultats de l'exercice 2021, étant précisé que ces derniers reprennent les résultats 2021 du budget annexe du laboratoire départemental d'analyses qui a intégré le GIP Inovalys au 1^{er} janvier 2022.

Les résultats consolidés sont donc les suivants :

- pour la section de fonctionnement, le résultat excédentaire du budget principal de 221 124 374,23 € est augmenté du montant de l'excédent du budget annexe du laboratoire départemental d'analyses de 5 572 433,35 €, soit un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 226 896 807,58 €.
- pour la section d'investissement, le solde d'exécution 2021 de la section d'investissement du budget principal, de - 132 096 487,19 €, est corrigé du solde d'exécution 2021 du budget annexe du laboratoire départemental d'analyses, de - 659 320,11 €, soit un solde d'exécution 2021 de la section d'investissement de - 132 755 807,30 €.

Il vous est proposé en conséquence d'affecter les résultats 2021 comme suit :

- couverture du besoin de la section d'investissement à hauteur de 132 755 807,30 € ;
- inscription du solde de 94 141 000,28 € en excédent de fonctionnement reporté.

Dans un second temps, il nous est proposé de prévoir des ajustements de crédits 2022 en recettes et en dépenses.

Les recettes nouvelles s'élèvent à 6 610 800 €. Elles intègrent notamment des ajustements de recettes au vu des montants notifiés qui se traduisent par :

- des inscriptions complémentaires : à savoir 3,5 M€ pour la CVAE, 430 000 € au titre des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties (DCP), 150 000 € pour les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER) ;
- une réduction de 3 M€ au titre de la fraction de TVA compte tenu du taux d'évolution qui s'établit à 2,89 % à fin février 2022, contre une prévision nationale de 5,5 %.

Une recette complémentaire de la CNSA de 2,2 M€ vous est également proposée dans le cadre de la « PCH parentalité » pour laquelle une enveloppe nationale complémentaire de 200 M€ a été intégrée au concours national PCH.

Au titre du FCTVA, un complément de 1,5 M€ vous est proposé compte tenu des dépenses d'investissement réalisées en 2021 par notre collectivité.

Enfin, une recette de 1 M€ est proposée pour les prestations d'analyses réalisées par le LDA en fin d'exercice 2021.

Les dépenses nouvelles s'élèvent à 16 270 087,02 €, réparties à hauteur de 2 091 254 € en fonctionnement et de 14 178 833,02 € en investissement.

Un crédit complémentaire de 5 460 000 € nous est proposé au titre de la politique « *Infrastructures et mobilité* » pour les programmes routiers départementaux et afin de conforter l'entretien et l'exploitation du réseau routier.

Les crédits inscrits pour la politique « *Développement du territoire* » s'élèvent à 4 924 062,96 €, dont 2,6 M€ au titre de l'aide aux investissements des territoires pour permettre notamment le financement du contrat de territoire de Roi Morvan Communauté, approuvé lors de la réunion du 18 mars 2022.

Également 1 M€ pour le SDIS 56, pour l'optimisation des moyens d'appui et de soutien, et 651 329,96 € au titre des espaces naturels et des activités de nature.

Le montant des crédits inscrits pour la politique « *Éducation, culture et sport* » s'élève à 1 170 000 €.

Le montant des crédits inscrits pour la politique « *Ressources et transfert* » s'élève à 4 964 540 € et concerne les moyens logistiques pour 4 314 540 € (dont 3 753 540 € pour permettre l'acquisition des locaux de la plateforme logistique, actuellement loués par le SDIS ; 506 000 € en raison de l'augmentation importante du coût des carburants et additifs) ; la dette et les autres mouvements financiers pour 550 000 € (dont 400 000 € pour le fonds d'intervention départemental).

Par ailleurs, une réduction de crédits de 248 955,94 € correspondant à divers ajustements sur les autorisations de programme ou d'engagement nous est proposée.

En conclusion, les dépenses nouvelles de 16 270 087,02 € sont compensées par des recettes nouvelles de 6 610 800 €. Le besoin de financement de 9 659 287,02 € est assuré par un prélèvement sur l'excédent global de fonctionnement 2021 de 94 141 000,28 €. Le solde de 84 481 713,26 € permet ainsi de réduire à due concurrence la prévision d'emprunts faite au BP 2022 de 92 601 845 €, la ramenant ainsi à 8 120 131,74 €.

Il nous est proposé de voter, par ailleurs, des autorisations de programme complémentaires et une autorisation de programme nouvelle, représentant un total de 59 155 540 €.

Les ajustements reposent, d'une part, sur la maîtrise d'ouvrage pour un montant de 22 390 540 € dont :

- 12 M€ dans les travaux dans les collèges (collèges Saint-Exupéry et Jules Simon à Vannes, Anita Conti à Lorient et Beaumanoir à Ploërmel),
- 5 244 540 € pour les acquisitions immobilières (dont 3 753 540 € pour la plateforme logistique du SDIS),
- 1 890 000 € pour les travaux des bâtiments culturels (dont 800 000 € pour les travaux au château de Kerguéhennec, 700 000 € pour le bâtiment d'accueil au Petit Mont),
- 1 520 000 € pour l'acquisition de 50 véhicules électriques,

et d'autre part, sur les programmes de subventions à hauteur de 36 565 000 €, dont :

- 28 515 000 € au titre des aides aux investissements des territoires permettant de financer principalement les contrats de territoire de Roi Morvan Communauté et de la communauté de communes de Belle-Île-en-Mer,
- 3 750 000 € pour le patrimoine culturel afin de subventionner le pôle muséal de la ville de Vannes,
- 2,6 M€ au titre des aides pour l'accueil de jeunes enfants,
- 1,3M€ dont 1 M€ pour le SDIS et 300 000 € pour les centres d'incendie et de secours.

Par ailleurs, des régularisations résultant de l'application des règles de caducité de subventions sont à prendre en compte pour un montant de - 227 017 €. Ainsi, le montant total des autorisations de programme complémentaires et nouvelles s'élève à 58 928 523 €.

En conclusion, M. le président nous propose :

1. d'affecter au budget supplémentaire 2022 les résultats 2021 dans les conditions suivantes :
 - couverture des besoins de financement de la section d'investissement à hauteur de 132 755 807,30 € (dont 132 096 487,19 € au titre du budget principal, et 659 320,11 € au titre du budget annexe du laboratoire départemental d'analyses) ;
 - inscription du solde du résultat, soit 94 141 000,28 € en excédent de fonctionnement reporté, dont 89 027 887,04 € au titre du budget principal et 5 113 113,24 € au titre du budget annexe du laboratoire départemental d'analyses ;
2. de voter la décision modificative n° 1 tant en crédits de paiement qu'en autorisations de programme, telle qu'elle résulte, d'une part, du document budgétaire et, d'autre part, des délibérations adoptées dans le cadre de l'examen des différents rapports soumis au cours de cette réunion ;
3. enfin, de voter les crédits budgétaires sur la base des éléments financiers récapitulés pages 12 et 13 du livre des rapports.

Il y a avis favorable de la 1^{ère} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci, Denis. C'est vrai qu'à force d'entendre un certain nombre de chiffres comme ça, ça fait beaucoup. Sauf quand même qu'on n'a jamais eu des décisions modificatives aussi importantes, d'abord pour constater les résultats, mais aussi et surtout en dépenses nouvelles puisque nous avons quand même beaucoup de dépenses nouvelles qui sont inscrites et que nous avons pu passer au fil des bordereaux, et aussi de pouvoir voter des autorisations de programme conséquentes puisque nous sommes à 59 M€ supplémentaires. Donc ce sont quand même des chiffres qu'il faut savoir mesurer parce que tant que nous avons les capacités de pouvoir avancer et d'investir nous le faisons. Là, c'est quand même des moyens assez considérables qui sont mis en œuvre. Y a-t-il des questions sur cette décision modificative n°1 ? M. GLAZ.

M. GLAZ – Merci. M. le président, chers collègues, j'arrondirai les sommes, à la différence de mon collègue Denis BERTHOLOM. Vous l'avez rappelé, et nous l'avons déjà souligné lors de la session de mars dernier, l'exercice budgétaire 2021 s'est achevé par un excédent brut de 89 M€ sur le budget principal, auquel s'ajoutent 5 M€ issus de feu le budget annexe du laboratoire d'analyses.

C'est donc un excellent total de 94 M€, un niveau record dans l'histoire de notre collectivité, qui est au cœur de cette première décision modificative. Fidèle à votre doctrine, vous consacrez l'essentiel de ces excédents auxquels, cela a été rappelé en détail, s'ajoutent diverses recettes supplémentaires, à réduire l'autorisation d'emprunt pour 2022, estimée très artificiellement à 92 M€ dans le budget primitif et ramenée à présent à 8 M€ et qui finira sans doute à zéro à la fin de l'année compte tenu du niveau des droits de mutation déjà perçus.

Parallèlement, vous l'avez rappelé, 16 M€ sont consacrés à des dépenses nouvelles, notamment à des investissements dans les infrastructures routières et portuaires, l'accompagnement du développement territorial ou le financement du SDIS.

Ces décisions interviennent évidemment dans un contexte économique peu réjouissant, ça a été souligné par Gwenn LE NAY tout à l'heure, on pourrait même dire alarmant. Face à l'inflation, nous constatons déjà une remontée des taux d'emprunt. Les prévisions de croissance 2022 sont revues à la baisse.

Pour prendre les chiffres de l'OFCE, elle prévoyait 4 points de croissance à l'automne dernier lorsque le budget départemental a été finalisé, la prévision est désormais revue à 2,7 points de croissance au mois de mai dernier, ce qui affecte directement les recettes de la collectivité, comme nous pouvons le constater avec la diminution de fraction de TVA qui sera reversée au département. C'est 3 M€ en moins pour les finances départementales.

Dans l'attente des résultats du scrutin de dimanche, de la composition de la chambre des députés et de la majorité qui s'en dégagera, la seule certitude en matière de finances publiques reste le fort taux d'endettement de l'État, 72 % du PIB en 2021, auquel tout un chacun devra faire face dans les années à venir.

Le président de la République avait annoncé dans son programme un effort de 10 Md€ d'économies sur cinq ans imposées aux collectivités locales. S'il obtient une majorité nous devons redouter un retour au contrat de Cahors ou un système analogue, qui avait contraint, on s'en souvient, les dépenses de fonctionnement des principales collectivités entre 2018 et 2020, règle qui a simplement été suspendue avec la crise Covid.

Pour l'heure, élections obligent, l'opacité la plus complète règne sur les intentions du gouvernement. Mais on connaît déjà l'incapacité du président Macron à lancer en pareille matière des concertations avec les élus locaux.

Vous avez souligné l'entrée du maire d'Angers au sein du gouvernement. Si vous avez des informations particulières, nous en aurons besoin à voir ce qui va se passer. On risque de voir cette incapacité à la concertation pour une autre recette importante du conseil départemental. Comme nous avons pu le supposer lors de notre session budgétaire de décembre, les heures de la CVAE semblent comptées. Nous devons craindre d'ici 2023 la suppression d'une taxe qui a rapporté près de 300 M€ au département au cours de la dernière mandature.

C'est pourtant l'une des dernières et rares ressources fiscales encore en lien avec l'économie du territoire. Certes sa suppression sera compensée, probablement par une nouvelle fraction de TVA, mais elle déconnectera un peu plus l'action du conseil départemental des acteurs de terrain. Dans une démocratie, où l'abstention bat tous les records, cette dépendance accrue vis-à-vis de l'État centralisateur risque de creuser un peu plus le fossé entre la réalité économique et sociale de nos concitoyens et l'institution que nous représentons.

En cohérence avec notre vote sur le budget 2022, M. le président, chers collègues, nous nous abstenons sur cette première décision modificative. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Merci. Il y a plein de points sur lesquels je vous rejoins, pas sur le dernier bien sûr puisque nous n'allons pas nous abstenir sur ce sujet, mais il y a des points sur lesquels je vous rejoins. Nous n'y voyons pas très clair, très objectivement, sur ce qui va se passer. Nous savons qu'il y aura un coup de rabot. Quelle sera la hauteur de la lame du rabot ? Nous n'en savons pas encore grand-chose. Comment est-ce que ça va se mettre en œuvre ? Nous ne le savons pas non plus.

Il est à peu près évident que nous allons vers des temps difficiles, avec des taux d'intérêt qui remontent, une inflation qui est galopante. Donc oui, nous aurons une situation qui sera particulièrement difficile dans les mois et peut-être même années à venir. Notre situation est saine. Nous sommes plutôt armés pour attaquer cette période difficile avec un désendettement qui va se poursuivre.

Vous avez raison, nous n'emprunterons pas cette année. Nous allons plutôt descendre sous les 120 M€ de dettes en fin d'année, ce qui est plutôt une bonne chose parce que ça réduit le poids de la dette. Surtout si les taux d'intérêt remontent, il vaut mieux qu'on soit un petit peu moins endetté. Mais nous aurons naturellement une période qui sera assez difficile.

L'État serait bien inspiré de s'appliquer d'abord les règles de Cahors à lui-même avant de vouloir les appliquer aux autres. Il me semble que dans les collectivités territoriales, je mettrai un petit bémol quand même sur les EPCI, vous savez que c'est ma marotte, mais il y a souvent de la dépense publique un peu partout. Moi je ne sens pas le même niveau de responsabilité dans les EPCI que celui que nous avons dans les communes. Ce n'est pas vrai partout, je n'en fais pas une généralité, mais j'observe juste les comptes administratifs des EPCI, où ça a plutôt tendance à déraiper un petit peu. Mais naturellement, nous aurons sans doute moins de ressources.

Donc profitons de ce que nous pouvons investir ou de ce dont nous pouvons nous désendetter, parce que les politiques que nous mettons en œuvre aujourd'hui, l'aide aux aidants (1,3 M€), l'aide sur les CCAS publics et ainsi de suite, sur les SAAD portés par des CCAS, ce qu'on vient de faire encore dans beaucoup de domaines, ce ne sont pas des actions que nous faisons pour un an. Nous les avons lancées pour qu'elles soient pérennisées. Donc c'est quand même de la dépense publique certaine ou quasiment définitive qu'on se met, avec des ressources qui ne le sont pas forcément. Donc nous savons bien qu'il y a une période un petit peu conjoncturelle très favorable, mais nous arrivons un peu au bout de tout ça.

Sur les droits de mutation, nous assistons à un tassement. Nous sommes encore un tassement dans la hausse, mais quand nous regardons les territoires qui sont assez pourvoyeurs, ils ont déjà un peu inversé la courbe.

Je discutais avec mon maire, ça s'est déjà un peu inversé par rapport à l'année dernière alors que nous, jusqu'au mois de mai, il n'y a pas un mois moins bon que l'année précédente, sauf qu'ils sont mieux, mais de moins en moins mieux on va dire. Ça commence à converger et il est vraisemblable que les courbes se croisent au mois de juillet.

On voit bien qu'il y a une évolution par rapport à ça. Nous ferons sans doute de bons droits de mutation cette année, mais qui seront à mon sens plus issus du premier semestre que du deuxième. Donc il faut quand même prendre garde sur ce sujet. Je rejoins assez ce que vous avez dit. Mais ça ne nous conduira quand même pas à nous abstenir sur notre propre budget.

M. DUFEIGNEUX.

M. DUFEIGNEUX – M. le président, ce n'est pas la pratique de reprendre la parole après le président, mais comme le moment est un peu politique puisqu'il se passe quelque chose dans le pays dimanche prochain, je ne peux pas manquer de dire deux ou trois choses à notre collègue GLAZ, malgré toute l'amitié que j'ai pour lui bien évidemment.

C'est quand même paradoxal de lever les questions budgétaires et de sérieux financier dans une enceinte qui est, je pense, assez exemplaire en la matière et depuis des mandats et suivant la même majorité. Nous en avons fait un peu notre marque de fabrique. Ce n'est pas très sexy, mais enfin maintenant on voit que finalement être prudent, à la fin ça peut être raisonnable et un bon investissement.

Un grand homme disait pour d'autres circonstances qu'il peut s'avérer qu'un acte dicté par l'honneur se révèle à terme un bon investissement. C'est un peu ce qu'on a mené. C'est-à-dire que nous avons défendu une politique sérieuse et nous verrons dans quelques mois que c'est un excellent investissement. Donc plutôt que de le reconnaître, je pense qu'il eut été de bon ton de le louer, sans pour autant voter pour ce budget parce que nous restons dans des postures politiques qui sont traditionnelles.

Pour le gouvernement, moi je ne suis vraiment pas de ceux qui le défendent, donc je suis d'accord avec vous sur le fait qu'on ne nous implique pas, que la recentralisation des

ressources fiscales dénature un petit peu la liberté des collectivités territoriales, que finalement on ne s'y retrouve jamais parce que même à l'euro on se rend compte que la compensation ça dérape les années suivantes. Il faudrait plus écouter les collectivités locales et leur donner plus de liberté.

Mais M. GLAZ, par contre, puisque nous sommes à la veille d'élections, ce que je peux dire aussi c'est que les candidats que vous soutenez, je comprends à peine, parce que les candidats de la NUPES, s'ils sont élus et si demain ils avaient accès aux affaires, avec la retraite à 60 ans, le SMIC qui exploserait, les dépenses publiques à tire-larigot, ce n'est même plus la question de l'inflation à 5,5 % et des taux d'intérêt qui remontent, etc., ce serait la situation de la Grèce au moment de la crise financière, peut-être de l'Italie demain, ce que je ne souhaite pas, etc., parce que les mécanismes européens jouent à plein, parce que nous sommes justement aussi dans cette dynamique européenne et cette solidarité européenne.

Alors gardons-nous, si vous le voulez bien, de donner des leçons de politique économique nationale et de politique économique locale, encore moins dans cette enceinte.

LE PRÉSIDENT – Nous continuerons quand même de venir, je vous rappelle que la prochaine session aura lieu le 30 septembre prochain, j'espère que vous serez naturellement présents à cette session, nous aurons sans doute plein de choses à se dire. On verra quels auront été les résultats des élections législatives mais la campagne se terminant ce soir à minuit nous attendrons très sagement les résultats de dimanche prochain, où beaucoup de nous d'abord accompliront leur devoir de concitoyen ou tiendront les bureaux de vote pour les conseillers municipaux que nous sommes encore pour certains.

Nous allons passer au vote. Y a-t-il d'autres remarques ? Non. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Abstentions pour le groupe de l'opposition. Adopté à la majorité.

Le résultat des votes est de :

- 33 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 8 abstentions.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité.

CLOTURE DE LA REUNION

LE PRÉSIDENT – Voilà qui conclut notre séance. Merci à vous toutes et à vous tous et bon été.

(La séance est levée à 18 heures 20.)

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 17 juin 2022

Table analytique des rapports présentés par le président

N° rapport	N° Poseidon	Direction	Titre du dossier	Pages
1ère Commission : Finances et ressources humaines				
1	20187	Direction des finances et des achats	Budget supplémentaire de 2022 - budget principal Décision modificative n° 1	73
2	20189		Dettes départementales et autres mouvements financiers Ajustements budgétaires	24
3	20186		Moyens logistiques et gestion du patrimoine Ajustements budgétaires	25
4	20188	Direction générale des finances et des moyens	Convention pluriannuelle de financement entre le département du Morbihan et le service départemental d'incendie et de secours pour les années 2022, 2023, 2024 et 2025 et aides en faveur des centres d'incendie et de secours	28
5	20024	Secrétariat général	Compte rendu des délégations de compétences exercées par le président Année 2021	19
6	20169		Rapport d'activité pour 2021	20
7	20254		SEM Atout ports Accompagnement du développement de l'activité	34
8	20352		SPL Equipements du Morbihan - Cession d'actions	36
2ème Commission : Autonomie, personnes âgées et personnes handicapées				
9	20015		Hébergement temporaire et séquentiel des personnes âgées et des personnes handicapées en famille d'accueil	38
3ème Commission : Insertion, famille, enfance et action sociale				
10	20093	Direction de l'action territoriale et de la culture	Protection maternelle et infantile	40
11	20180	Direction de l'enfance et de la famille	Dispositif d'appui à la prise en charge de mineurs nécessitant une approche pluridisciplinaire	41

N° rapport	N° Poseidon	Direction	Titre du dossier	Pages
4ème Commission : Aménagement du territoire, aménagement numérique, solidarité territoriale, habitat, logement et tourisme				
12	20154	Direction des services numériques	Programme de raccordement des sites départementaux à la fibre optique - ajustement budgétaires	43
13	20211	Direction générale des services	Fusion des offices publics de l'habitat morbihannais Création d'un syndicat mixte ouvert de logement social Changement de collectivité de rattachement et de dénomination de l'OPH fusionné	45
14	20069	Direction de l'action territoriale et de la culture	Accompagnement du développement territorial	52
15	20092		Développement touristique	61
5ème Commission : Environnement, biodiversité, climat, agriculture, pêche et eau				
16	20146	Direction des routes et de l'aménagement	Eau Autorisation de programme complémentaire	59
17	20147		Espaces naturels et activités de nature Autorisations de programme et crédits de paiement complémentaires	60
6ème Commission : Éducation, culture, sport et vie associative				
18	20156	Direction des bâtiments	Travaux dans les collèges Ajustements budgétaires	62
19	20195	Direction de l'action territoriale et de la culture	Politique en faveur des collèges	63
20	20183		Schéma départemental de développement des enseignements artistiques	65
21	20201		Politique en faveur de la culture et du patrimoine	67
22	20219		Politique en faveur du sport	69
7ème Commission : Infrastructures routières, mobilités douces et ports				
23	20145	Direction des routes et de l'aménagement	Infrastructures portuaires Autorisation de programme et crédits de paiement complémentaires	70
24	20144		Infrastructures routières Autorisations de programme et crédits de paiement complémentaires	71

INDEX NOMINATIF
Indication des pages au procès-verbal des délibérations

M. David LAPPARTIENT	2 ; 3-10 ; 13 ; 15-18 ; 19 ; 21 ; 22 ; 23 ; 24 ; 25 ; 26-27 ; 30 ; 31-33 ; 34-35 ; 37 ; 39 ; 40 ; 41 ; 42 ; 43-44 ; 46-49 ; 50-51 ; 53-54 ; 54-55 ; 56 ; 57-58 ; 59 ; 60 ; 61 ; 62 ; 63-64 ; 66 ; 68 ; 69 ; 70 ; 72 ; 75 ; 76-77 ; 78 ; 79 ; 19 ; 20-21 ; 25 ; 34 ; 36 ;
M. Mohamed AZGAG	19 ; 20-21 ; 25 ; 34 ; 36 ;
Mme Françoise BALLESTER	/
Mme Karine BELLEC	38-39 ; 55-56 ;
M. Denis BERTHOLOM	24 ; 25 ; 28-30 ; 73-75 ;
M. Alain CARIS	/
Mme Myrienne COCHÉ	42 ;
M. Gilles DUFEIGNEUX	77-78 ;
Mme Gaëlle FAVENNEC	22 ;
M. Damien GIRARD	/
M. Mathieu GLAZ	25-26 ; 75-76 ;
Mme Dominique GUÉGAN	/
M. Pierre GUÉGAN	52-53 ; 61 ;
Mme Rozenn GUEGAN	/
M. Alain GUIHARD	60 ;
M. Stéphane HAMON	/
Mme Marie-Hélène HERRY	/
M. Nicolas JAGOUDET	/
M. Michel JALU	/
Mme Marie-Odile JARLIGANT	/
Mme Anne JEHANNO	/
Mme Muriel JOURDA	/
Mme Marie LE BOTERFF	/
Mme Marie-José LE BRETON	69 ;
Mme Dominique LE MEUR	62 ;
M. Gwenn LE NAY	30-31 ; 70 ;
M. Dominique LE NINIVEN	40 ; 41 ; 57 ;
Mme Marie-Christine LE QUER	59 ;
Mme Sophie LEBRETON	/
M. Boris LEMAIRE	22-23 ; 31 ; 43 ;
M. Ronan LOAS	13-15 ; 65-66 ; 67-68 ;
M. Stéphane LOHÉZIC	/
Mme Rozenn METAYER	10-13 ; 49-50 ; 54 ;
Mme Christine PENHOUËT	63 ;
Mme Soizic PERRAULT	45-46 ;
M. Gérard PIERRE	56-57 ;
M. Thierry POULAIN	71 ;
Mme Catherine QUÉRIC	21 ;
M. Benoît QUERO	43 ;
Mme Hania RENAUDIE	/
M. Fabrice ROBELET	/
Mme Marianne ROUSSET	/